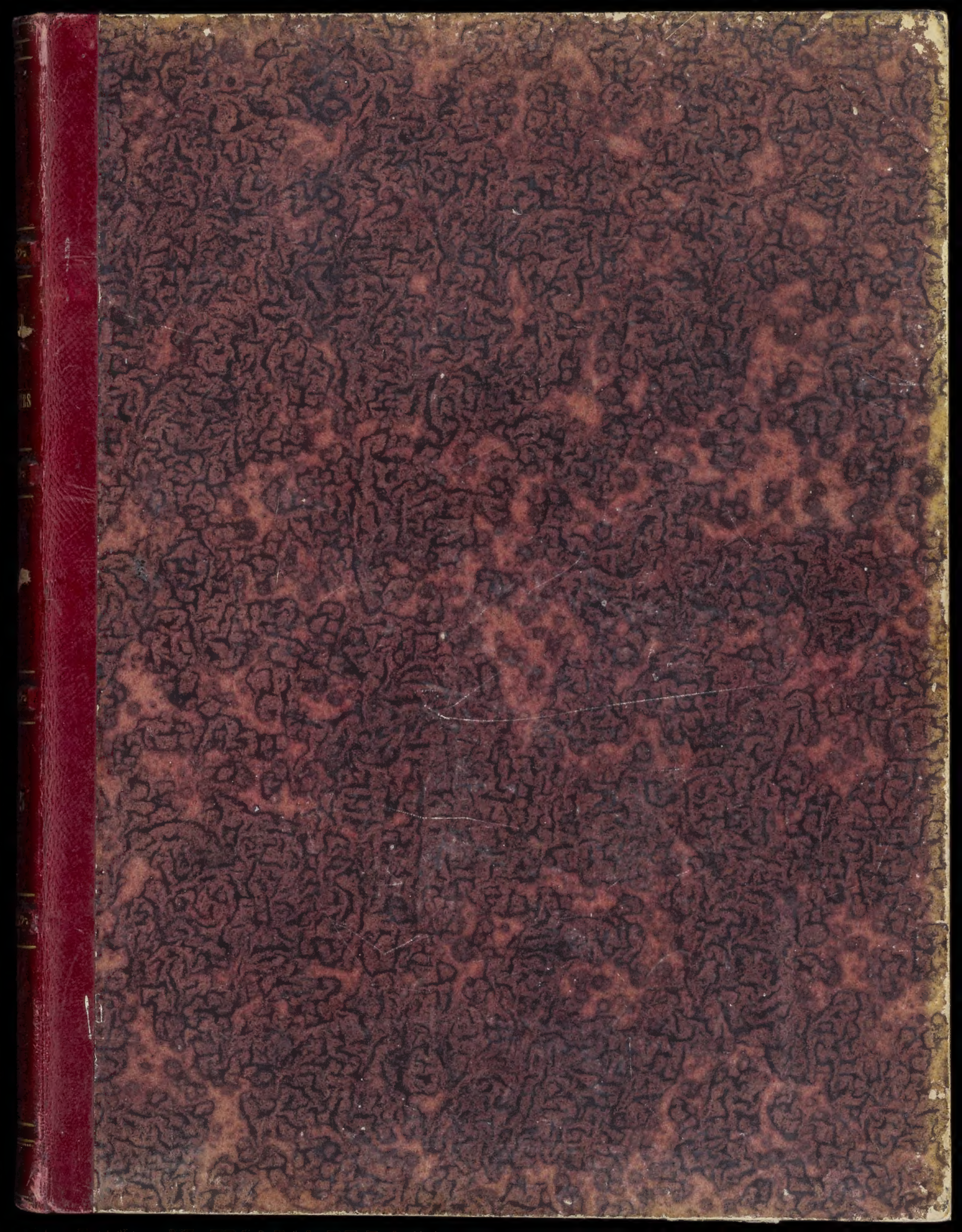
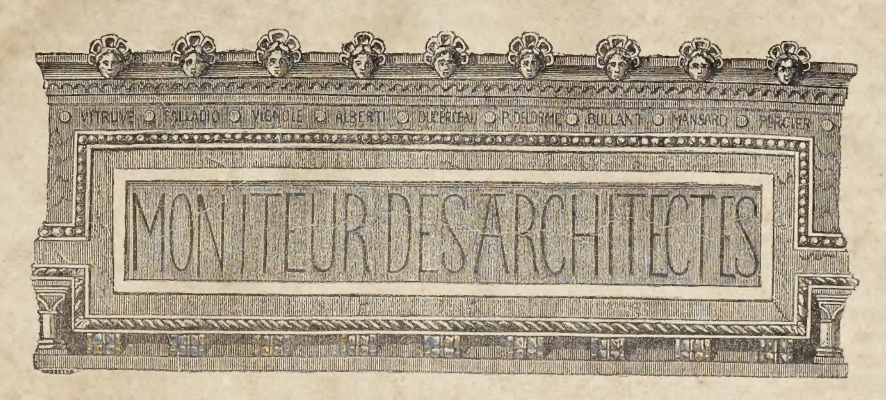



THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS



27 au 32 Vol-
complet
pl 313-385-



RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

PUBLICATION périodique formant par année 6 volumes avec texte

FONDÉ ET RÉDIGÉ

Par une Société d'Architectes attachés aux Travaux Publics et à la Grande Voirie.

POUR LA FRANCE : Un an...... 25 fr. Six mois.... 15 Chaque vol., 5 fr.

15 JANVIER 1855.

SOMMAIRE DU XXVIIe VOLUME.

DE L'EMPLOI DU FER DANS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

Avant de commencer ce premier article, nous croyons utile d'annoncer à nos souscripteurs que nous nous proposons de faire un travail très-étudié sur l'emploi des fers dans la construction.

Nous rendrons d'abord compte des nombreux essais qui ont abouti à la forme de fer aujourd'hui employée, puis nous traiterons de la puissance des fers à I et nous terminerons notre série d'articles par l'explication détaillée des nouveaux fers spéciaux dits fers à tubes, qui sont le dernier résultat des patientes observations de M. Ferdinand Zorès. Ces fers, dont l'application sera facile dans toutes les constructions, offrent une économie d'au moins 25 0/0.

L'emploi du fer dans les travaux de construction a pris depuis ces dernières années un tel développement, qu'il nous semble aujourd'hui nécessaire de communiquer à nos abonnés quelques réflexions sur cette partie importante de l'art de bâtir.

Nous avons déjà publié à ce sujet quelques dessins, entre autres le comble de la gare du chemin de fer de l'Ouest, et celui de la fourrière de Paris, le premier dans le neuvième volume, le second dans le dix-septième volume ; nous nous proposons d'y joindre, aussitôt que les besoins de notre publication le permettront :

1° Le modèle de plusieurs planchers en fer conformes au système généralement adopté dans les constructions qui se font actuellement à Paris ;

2° Le comble si justement renommé de la gare des voyageurs à Bordeaux ;

3° Celui du marché neuf de la porte Saint-Martin, ouvrage remarquable, exécuté par la Société des Caisses immobilières, sous la savante direction de M. Petit, architecte.

4° Divers autres dessins destinés à familiariser nos lecteurs avec tout ce qui se rattache à la révolution que l'emploi du fer a opérée dans l'art de bâtir.

Tous ces dessins seront nécessairement accompagnés de renseignements spéciaux puisés aux meilleures sources.

M. Ferdinand Zorès, l'un des hommes qui ont le plus contribué aux progrès accomplis dans cette voie, a publié sur les constructions en fonte et en fer un travail nourri des études les plus profondes et consacré par l'autorité de sa propre expérience : nous l'avons largement mis à contribution, et,

grâce à lui, nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs, avec le résumé des longs travaux de l'homme le plus compétent en cette matière, toute une série de renseignements propres à fixer pour eux le degré de perfection auquel on est parvenu en ce genre.

Nous engageons ceux d'entre nos lecteurs qui désirent avoir de plus amples renseignements, à consulter l'ouvrage publié par M. Zorès, sur les expériences et l'emploi des fers spéciaux.

Il y a déjà longtemps que l'idée de remplacer le bois par le fer dans les constructions a préoccupé pour la première fois les plus savants architectes et les entrepreneurs les plus intelligents. L'énormité du prix de revient des fers marchands et le défaut de fers spéciaux rendaient le problème très-difficile à résoudre, et en 1845, la France entière ne comptait qu'un très-petit nombre de constructions en fonte et en fer; lorsque la grève des charpentiers força les architectes et les entrepreneurs aux abois à chercher des combinaisons propres à concilier les avantages de solidité et d'élégance que présentait l'emploi du fer avec les lois inviolables de l'économie et du bon marché.

On transforma d'abord les fers marchands en fers spéciaux par un travail manuel. C'était un grand pas, mais la condition *sine quâ non*, c'est-à-dire, l'égalité de prix entre le bois et le fer, était loin encore d'être remplie; car cette nouvelle combinaison ajoutait au prix de revient des fers marchands le prix exorbitant de la main-d'œuvre qui les transformait en fers spéciaux. Malgré ce grave embarras, des travaux magnifiques, de véritables chefs-d'œuvre de serrurerie, furent exécutés. On vit s'élever les combles merveilleux de la Halle aux blés, des théâtres de l'Ambigu et de la Gaîté, de l'église Saint-Denis, de la Douane, des Archives de la Cour des comptes, des magasins Salmon, Levesque et Cᵉ, et de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. MM. Jacquemard, Roussel, Vaux et Bleuze contribuèrent singulièrement, par la rare intelligence de leurs essais et l'audace de leur initiative, à vulgariser l'emploi du fer dans les constructions. Les deux premiers exécutèrent la plus grande partie des grands travaux cités ci-dessus. M. Vaux imagina de faire usage de fers plats très-larges et très-minces, posés sur champ, destinés à remplacer les solives dans les planchers; M. Bleuze ne recula pas devant l'énormité des prix pour faire exécuter des fers en croix, qui, par leur configuration, pussent combiner la résistance verticale avec la résistance horizontale. Ces fers eux-mêmes furent perfectionnés et rendus plus conformes aux lois de la statique; au lieu de placer, comme dans les fers en croix, la nervure destinée à donner la résistance horizontale à l'axe neutre de la solive de fer, on obtint, en plaçant cette nervure à chaque extrémité, les fers en T. Cette nouvelle combinaison fut appliquée aux gares des chemins de fer de Saint-Germain, de Tours et de Bordeaux. C'étaient là, certes, des progrès réels et des découvertes précieuses, mais rien n'était fait encore, du moins au point de vue des constructions particulières, car le poids énorme de ces fers et leur prix excessif les en excluaient irrévocablement. Voici comment on parvint à résoudre cette capitale question.

Il fallait, pour échapper à l'exorbitance des prix de revient des fers spéciaux fabriqués avec les fers marchands, trouver moyen de les tirer tout fabriqués des forges, au lieu de les faire passer une seconde fois par la main-d'œuvre. Or, jusqu'en 1846, la forgerie française, écoulant ses produits par l'intermédiaire des marchands de fer, n'avait eu que fort rarement des rapports directs avec les entrepreneurs ou constructeurs en serrurerie. Etrangère, par conséquent, non-seulement à leurs besoins, mais encore aux idées nouvelles qui préparaient à la production industrielle du fer un si fécond avenir, elle hésita d'abord à entreprendre le laminage de fers de formes inusitées. Elle craignit les essais, les tâtonnements dispendieux et tout ce que fait présager l'inconnu. Elle entassa difficultés sur difficultés, opposa à l'élan des plus hardis entrepreneurs des prix inabordables, créa des obstacles chimériques et se retrancha enfin dans cette indécision mêlée de crainte, devant laquelle échoue d'ordinaire toute tentative audacieuse et féconde.

Cependant, deux usines, celles de Montataire et de Fourchambault, ne craignirent pas de sortir des ornières du passé, et les premières abordèrent la fabrication des fers spéciaux avec autant d'habileté que de bonheur. Malheureusement, elles ne le firent que sur une échelle trop restreinte et à des prix beaucoup trop élevés, ce qui empêcha leurs fers spéciaux de prendre tout le développement que le bon marché seul pouvait leur donner.

Telle était la situation, lorsque M. Ferdinand Zorès entra lui-même dans la partie du fer. Il créa plusieurs formes de fers spéciaux qu'il fit exécuter par les forges qu'il représentait et il les vendit directement aux consommateurs. Le commerce de fers s'émut; les intérêts menacés se liguèrent, et ce ne fut qu'après avoir combattu victorieusement mille obstacles suscités par l'égoïsme, l'ignorance et la médiocrité, ces éternels ennemis du bien, que M. Ferdinand Zorès put enfin réaliser le rêve des constructeurs, c'est-à-dire à leur faire obtenir les fers spéciaux à bon marché.

Il nous semble ici nécessaire d'entrer dans quelques détails sur les diverses combinaisons de fers que nous avons sommairement indiquées plus haut, à propos de MM. Vaux et Bleuze.

On sait, qu'en 1847, M. Bleuze, qui était adjudicataire des constructions en fer des abattoirs à porcs de la ville de Paris, composa une forme de fer dont la lance représentait la résistance verticale, et sa nervure disposée en croix (+) la résistance horizontale. Cette combinaison imparfaite fut, comme nous l'avons dit, remplacée par une forme *de fer à* T *ayant* 0,160ᵐ *de hauteur sur* 0,010 *d'épaisseur avec* 1 *de* 0,060 de largeur sur 0,010 d'épaisseur pour l'exécution des planchers des abattoirs. Les usines, alors encombrées par la fabrication des rails, refusèrent de se charger de celle de ces fers, lorsqu'en 1848, M. Chibou, préoccupé comme tous les industriels vraiment supérieurs de la solution du problème, prépara

l'exécution d'un fer exactement de même forme et de même dimension que celui dont il avait été question avec M. Bleuze. M. Zorès, à son tour, étudia cette forme de fer, et la fit exécuter dans les dimensions voulues, et ce, au moyen d'une barre de $0^{m}160$ sur 0,010 à fixée un arbre de 0,060 sur 0,010 par de petites frettes chauffées à blanc et posées à une distance de 0,10 les unes des autres. Cet essai ne fut pas heureux; le fer s'affaissa sous une charge de 1,500 kil., la partie supérieure, celle qui était dépourvue de nervure, s'étant voilée avec ondulations très-brusques et très-rapprochées. M. Zorès conclut d'après cet essai qu'une nervure supérieure était autant et même plus nécessaire que la nervure inférieure; pour arriver à de bonnes conditions de résistance, et il imagina des fers à deux nervures, l'une supérieure, l'autre inférieure, toutes deux, ainsi qu'il le disait avec raison, également indispensables. Ce changement fut adopté, et depuis lors le fer en I remplaça le fer méplat et devint à son tour comme la pierre angulaire de la construction. C'est le système aujourd'hui en vigueur; c'est le résultat de mille travaux, de mille études difficiles, et tous les obstacles à travers lesquels il a passé triomphant n'ont servi qu'à lui donner la double consécration de la lutte et de l'expérience.

DES LOIS DE L'HARMONIE DANS L'ARCHITECTURE DU MOYEN AGE.

Pour peu qu'on ait quelques notions d'architecture, on peut facilement se convaincre de la différence profonde qui sépare le gothique du moyen âge du gothique moderne. Est-ce dans les détails qu'il faut chercher le secret de cette différence? Assurément non, car les monuments modernes offrent dans les détails une imitation rigoureuse du moyen âge. C'est donc à des lois plus hautes et plus générales qu'il faut demander la solution du problème.

A quoi tient l'harmonie universelle qui éclate dans les monuments du moyen âge? Quel lien secret enchaîne tous les détails dans une merveilleuse solidarité? Cette grave question a préoccupé tous les architectes des quinzième et seizième siècles; mais leurs recherches ont été infructueuses, leurs solutions incertaines. Si d'ailleurs on en croit leurs écrits, ils semblaient ignorer que l'harmonie, dans l'architecture, ne relève ni des jeux du hasard, ni des caprices de la fantaisie, mais qu'elle découle naturellement d'une loi souveraine et d'un principe immuable. Ainsi toute la structure des monuments du moyen âge est dominée par un système qui préside à son développement général, qui embrasse dans leur filiation et leurs rapports mutuels les grands et petits traits ou systèmes de construction, les fûts et les arcs-boutants engendrés les uns par les autres, et les fait aboutir enfin à une vaste unité, à une suprême harmonie.

Il en est de même dans une belle composition musicale. Rien n'est laissé au hasard, tout est ordonné par la science. C'est par la vertu d'une logique certaine, d'un ordre rigoureux, que les sons, graves ou doux, lents ou rapides, tristes ou gais, se contiennent en éclatant, s'arrêtent ou se précipitent, s'apaisent ou se déchaînent; et, à travers l'infinie diversité des nuances, circule, comme un souffle invisible, la loi secrète qui en est l'âme, et qui donne à tout l'ordre, le mouvement et l'unité.

Cette loi inviolable, sans laquelle la variété fait place au désordre, la raison au caprice, la vérité à la bizarrerie, est d'ailleurs ancienne comme le monde, ou plutôt éternelle comme la vérité même. Le Parthénon et la plupart des monuments de la Grèce sont là pour l'attester. Les ruines d'un vieux temple dorique à Corinthe, où cette harmonie se manifeste avec éclat, et surtout une phrase de Vitruve, autrement inexplicable, peuvent donner à penser que Pythagore découvrit le premier la loi mathématique de l'architecture. Byzance la transmit à l'Allemagne, puis à la France, à l'Angleterre, aux autres nations européennes, et, de même que l'architecture grecque, l'architecture du moyen âge trouva en elle le secret de sa splendeur et de sa magnifique ordonnance. Il y a néanmoins entre l'architecture de la Grèce et celle du moyen âge, entre le monde antique et le monde moderne, toute la différence que comporte le développement nécessaire de l'esprit humain : là, l'unité dans la simplicité, ici, l'unité dans la multiplicité; là, les tragédies de Sophocle et d'Eschyle, où se résume dans sa majesté la vie publique des anciens; ici, les drames de Shakespeare, où s'agitent, dominées par l'unité du génie, les passions multiples de la vie moderne.

Il faut reconnaître que les architectes du moyen âge ont donné à ce principe d'harmonie un développement inconnu jusqu'alors. Comme une belle symphonie enchante l'oreille, leurs monuments enchantent la vue. C'est la même science, le même enchaînement, la même unité dans la diversité. Et ceci n'est pas une comparaison frivole, c'est une vérité mathématiquement rigoureuse. Sans doute, l'oreille discerne et perçoit les sons avec plus de précision que l'œil n'apprécie les nuances architecturales. Que cette différence tienne à l'essence même de la musique, art sans contredit plus accessible à tous, et, si j'ose ainsi parler, plus vulgaire, c'est ce que nous ne chercherons pas à décider; qu'il nous suffise de nous autoriser ici d'un savant ouvrage de M. Hays d'Edimbourg, où se trouve prouvée de la manière la plus certaine l'identité des lois de la vue et de l'ouïe. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que les lois qui ont présidé à la construction des monuments du moyen âge sont d'une rigueur aussi mathématique que les lois de la composition musicale. Si les architectes du moyen âge ne se sont pas appuyés sur l'algèbre, science à la vérité toute moderne, qui pourrait nier qu'ils n'aient pris pour point de départ de leurs conceptions des figures géométriques pouvant se résoudre en nombres ou figures mathématiques. La connaissance de la méthode géométrique employée par ces architectes conduit nécessairement à trouver la formule mathématique correspondante.

Cependant, les anciens maîtres y suppléaient en dessinant leurs plans sur la plus grande échelle possible, comme on le voit dans un dessin original représentant le plan et l'élévation des premières tours à Cologne, dont le *fac-simile* a été publié par Moller, dans les vieux plans de la cathédrale de Strasbourg, qui existent encore ; dans les plans de la tour de la cathédrale d'Ulm, dont on trouve l'élévation dans la chronique de Kallenbach, et enfin dans plusieurs plans et élévations de la cathédrale de Vienne, qui existent encore. Tous ces dessins sont sur parchemin, et l'échelle en est assez grande pour qu'on puisse trouver les mesures à un quart de pouce près. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que tous ces dessins sont des plans généraux, et qu'on faisait probablement pour les détails des plans de grandeur exacte. Or, voici ce qui ressort de l'étude comparée des églises du moyen âge : D'une ligne de fondement considérée comme base, on peut développer, dar la méthode géométrique ou algébrique, de trente à soixante lignes qui correspondent proportionnellement à la grandeur réelle du monument ; et, si l'on excepte les escaliers et les portes et fenêtres, dont la mesure est invariablement calculée, non d'après des lois architecturales, mais sur la taille de l'homme, il n'est aucune partie de l'édifice dont les proportions ne soient marquées par une de ces lignes ou par ses multiplications et divisions. Dans une séance de l'Institut de Londres, un savant architecte hongrois, M. Hinzelmann, embrassant d'un coup d'œil hardi l'histoire générale de l'architecture, a établi que cette grande loi d'harmonie, comprise et pratiquée par les Grecs avec une simplicité grandiose, méconnue par l'architecture romane en général, retrouvée et développée avec un éclat incomparable par l'architecture gothique, apparaît dans les plans originaux des architectes du moyen âge avec la nudité lumineuse d'une formule mathématique. Il y a plus, M. Hinzelmann, s'il faut l'en croire, est en possession de la formule elle-même sur laquelle les architectes exécutaient leurs dessins. Il s'est convaincu qu'un grand nombre d'églises anciennes sont rigoureusement ordonnées d'après le principe qu'il a découvert, et qu'en l'appliquant aux plus beaux monuments du moyen âge, il est facile d'en faire une démonstration géométrique et algébrique.

Il résulte de ces explications sommaires que l'architecture du moyen âge, dédaignant à bon droit les ressources vulgaires du caprice et du hasard, demanda à un système invariable, à une logique rigoureuse, la raison de ses ordonnances. Sans doute la connaissance seule des anciens principes de construction ne suffit pas pour faire du premier venu un grand architecte, car, pour les appliquer avec force et originalité, il faut en quelque sorte les inventer de nouveau ; mais quiconque les suivra avec intelligence ne saurait produire une œuvre absolument mauvaise. Que de temps et de matériaux seraient épargnés, si l'on était bien convaincu que la construction ou la restauration des monuments gothiques exige impérieusement la connaissance exacte et profonde des proportions gothiques en général, et que l'imitation des ornements et des contours ne saurait enfanter que des œuvres artificielles et des postiches inanimés. L'étude des détails en eux-mêmes n'est qu'un jeu puéril, si l'on ne pénètre l'esprit caché qui les engendre, la loi souveraine qui les ordonne. Hors de là tout est hasard, c'est-à-dire désordre et incohérence. « *Quand je parle d'un art*, a dit Fénelon, *je veux dire un assemblage de moyens choisis tout exprès pour arriver à une fin.* » Ne perdons jamais de vue cette admirable définition, qui, en excluant du sanctuaire de l'art le hasard aveugle, proclame du même coup l'empire souverain de l'harmonie et de la raison.

CHENONCEAUX.

Basti si magnifiquement,
Il est debout comme un géant
Dedans le lit de la rivière,
C'est-à-dire dessus un pont
Qui porte cent toises de long.
La reine y faisait sa prière,
Et le baillif de Chenonceaulx
Estoit monsieur de Villarceaux.

LORET, *Voyage de la cour à Chambord.*

De la rivière, Chenonceaux apparaît avec toute sa richesse pittoresque et architecturale ; ses nombreuses tourelles se mirent dans les ondes limpides du Cher et dessinent leurs silhouettes légères sur le beau ciel de la Touraine

Ce château, bâti en 1517 par Thomas Boyer, offre un des types les plus purs de l'époque renaissance. Sa masse imposante se divise en deux parties parfaitement distinctes : l'une forme le château proprement dit, et l'autre semble une galerie annexée. — Le pavillon principal, construit sur une seule arche, est réuni à la rive opposée par un pont. La ligne de contour est admirablement divisée par les tours dont sont flanqués les angles et par le chevet de la chapelle. Son comble imposant est découpé par une quantité considérable de lucarnes, de cheminées et de clochetons, qui viennent ajouter à l'effet général par la richesse de leurs ornements et la dorure de leurs faîtes. L'architecte semble s'être abandonné à toute la richesse de son imagination, richesse d'autant plus apparente qu'elle est opposée à la simplicité de la galerie qui touche l'autre rive du Cher.

Ce palais magique, « castel fleuronné, blasonné, flanqué de jolies tourelles, ajusté d'arabesques, orné de cariatides, et tout contourné de balconades avec enjolivations dorées jusqu'en hault du faiste, èz-pavillons et tourillons d'iceluy chasteau, lequel est devenu royal et bien justement, » fut tour à tour rendez-vous de chasse de François Ier, théâtre des splendides orgies de Catherine de Médicis, résidence préférée des derniers Valois, pieuse retraite de Louise de Vaudémont et de Marie de Luxembourg ; il fut visité par les illustrations de la minorité de Louis XIV, possédé par un des capitaines de ce grand monarque, puis par M. et madame Du Pin ; il est

occupé actuellement par M. le comte René de Villeneuve. — Son séjour enchanteur n'a rien perdu de ce qui fit dire à J.-J. Rousseau dans un de ses voyages à Chenonceaux :

Qu'à m'égarer dans ces bocages
Mon cœur goûte de voluptés!
Que je me plais sous ces ombrages!
Que j'aime ces flots argentés!

ÉGLISE DE CERGY.

Ce village, éloigné de quatre kilomètres de Pontoise (Seine-et-Oise), est situé sur le bord de l'Oise. Les moines de Saint-Denis en France possédaient dans cette localité une ferme, ou domaine abbatial, qu'ils transformèrent bientôt en château-fort, ainsi que le prouvent les constructions encore existantes, et qui datent du commencement du treizième siècle. Elles consistent en tours rondes et une carrée qui servait sans doute de donjon, et enfin en une porte qui est un exemple d'architecture militaire de cette époque. Au premier étage de cette construction existe une salle qui, au temps de l'autorité monacale, servait de tribunal. Les malheureux serfs condamnés allaient expier le crime qu'ils n'avaient pas toujours commis, dans la grosse tour ronde qui était la prison.

On remarque encore aujourd'hui des sculptures grossières exécutées par ces infortunés, représentant des poissons, des christs ou des hommes livrés au dernier supplice, peut-être ceux qu'ils attendaient eux-mêmes.

Quittons cette prison et ces tristes souvenirs, et parlons de l'église qui n'a de remarquable que sa flèche renaissance, qui ne manque pas d'élégance, et qui a été construite sur les débris d'une tour romane.

Le portail, que nous reproduisons ici, suffirait seul pour illustrer cette église. Nous n'entrerons pas dans de longs détails à ce sujet. Les dessins, que nous devons à M. Adrien Leblan, architecte, nous dispenseront de toute description, seulement, nous ferons observer que ce portail n'est pas adhérent à l'église, et qu'il formait l'entrée d'un porche qui, malheureusement, n'a pas été achevé.

Nous déplorons de tout notre cœur la disparition du trumeau de la porte, disparition insensée, qui a contribué d'une manière sensible à l'affaissement des petites arcades et du dais central et qui entraînera, si l'on n'y porte remède, la ruine du magnifique bas-relief des apôtres. Exemple très-rare dans les édifices religieux du seizième siècle.

Nous sommes donc heureux de pouvoir donner à messieurs les architectes de ces pages d'architecture modèles qu'ils consulteront avec fruit.

FONTAINE SAINT-SULPICE.

M. Visconti est l'auteur de la fontaine monumentale élevée sur la place Saint-Sulpice. Cet architecte, s'inspirant du voisinage de l'église, et voulant mettre son œuvre en harmonie avec le caractère général de ce monument, a placé, dans quatre niches pratiquées à la partie supérieure de sa fontaine, les statues des quatre évêques dont s'honore le plus l'Église gallicane des dix-septième et dix-huitième siècles, Bossuet, Fénélon, Mascaron et Massillon. Des lions de stature colossale vomissent l'eau dans un large bassin octogone. Le monument, d'un aspect sévère, et assez conforme au caractère religieux des édifices qui l'avoisinent, a été l'objet de quelques critiques, non sur la forme architecturale du monument, mais sur l'idée générale qui y a présidé.

On sait que la fontaine qui se trouvait autrefois sur la place Saint-Sulpice, bien avant l'érection de celle de M. Visconti, a été transférée au milieu du marché Saint-Germain. Le monument actuel a été élevé à la suite de l'agrandissement de cette place par l'autorité municipale.

Quant aux autres fontaines de M. Visconti dont nous avons parlé, voir, pour la fontaine Molière, le 20e volume de l'année 1853 (pl. 229), et pour la fontaine Louvois, le 21e volume de l'année 1854 (pl. 245, 246 et 247).

Nota. Nous croyons avoir publié en temps opportun, avec tous les détails, trois des fontaines de M. Visconti. La ville de Paris, en ornant ses places publiques de fontaines, a donné aux villes de province un exemple qui sans doute ne sera pas sans fruit. Il ne faut point douter qu'aussitôt que les grands travaux en voie d'exécution seront terminés, ces villes ne fassent élever sur leurs places des fontaines publiques.

Nous donnerons dans les prochains numéros les dessins de la fontaine des Innocents, non telle que l'ont faite les malheureux changements qu'elle a subis, mais telle qu'elle était primitivement, telle enfin que l'a voulue Jean Goujon, son immortel auteur. Cette fontaine, qui s'élevait primitivement à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers, passe à bon droit comme un des plus gracieux monuments que nous ait laissés l'art renaissance.

Nous donnerons aussi la petite fontaine du Regard, également exécutée par Jean Goujon, et dont l'extrême simplicité offre avec la grande fontaine des Innocents un contraste curieux à étudier.

ÉCOLE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS.

Il existe à Paris une école des Beaux-Arts que toutes les nations nous envient, et que nous, Français insouciants, connaissons à peine. Cette école forme les architectes, les peintres et les sculpteurs qui illustrent leur pays par leurs créations artistiques. N'examinons ici que les travaux de la section d'architecture. A qui devons-nous l'Arc de Triomphe de l'Étoile, l'École des Beaux-Arts, l'église Saint-Vincent de Paul, la bibliothèque Sainte-Geneviève, la place de la Con-

corde, la Madeleine, la salle Ventadour, le Palais de l'Industrie, etc., etc. ? N'est-ce pas à des architectes élèves de l'École des Beaux-Arts? Qui restaure le vieux Louvre? qui construit le nouveau? si ce n'est M. Duban et M. Lefuel, tous deux grands prix de Rome? Qui décore les maisons de nos constructeurs? qui donne la vie aux profils de leurs façades? ne sont-ce pas encore les élèves du palais des Beaux-Arts? — Londres est embellie par eux! Madrid voit M. de La Fuente édifier ses palais; enfin toutes les capitales du monde civilisé ont une œuvre remarquable signée France, signée École des Beaux-Arts.

L'Ecole semble avoir beaucoup d'antagonistes, mais cette inimitié n'est qu'apparente, et ceux qui, dans la foule des architectes, n'étant pas élèves de l'École, sont parvenus à se faire un nom par un talent véritable ou par de nombreux travaux, ceux-là, dis-je, sentent qu'il y a une lacune dans leur carrière et s'empressent de briguer pour leurs fils l'honneur de l'admission à l'École des Beaux-Arts.

Il est bon de faire connaître l'organisation de l'Ecole.

La section d'architecture a deux divisions : 1° élèves de deuxième classe; 2° élèves de première classe. Les élèves classés ont un concours d'architecture tous les mois, et, dans le cours de l'année, plusieurs concours sur la construction, les mathématiques et la perspective. Les élèves de deuxième classe obtiennent des médailles et des mentions dans les concours spéciaux, et des mentions seulement en architecture; ceux de première classe ont seuls des premières et deuxièmes médailles.

A la fin de chaque année scolaire, au 1er septembre, on accorde la grande médaille d'émulation à l'élève de première classe qui réunit le plus de *valeurs de prix* en architecture, dont le nombre doit être au moins de vingt-cinq Feu M. Blouet a légué une valeur annuelle de 1,000 francs à la grande médaille d'architecture. A la fin de chaque année, on accorde aux élèves de seconde classe le prix fondé par M. Muller-Sœhnée, qui consiste en une somme de 500 francs en faveur de l'élève de seconde classe qui a obtenu le plus de *valeurs* dans l'année.

Tous les concours sont jugés tous les mois par des professeurs architectes, auxquels se joint une commission d'architecture composée de vingt membres; cette commission est adjointe aux professeurs de la section d'architecture pour les assister dans les jugements de concours d'émulation, sous le nom de jury d'architecture. Tout élève sort de l'école à trente ans. — Pour être admis, il y a trois épreuves à subir en mathématiques, comprenant l'arithmétique, la géométrie et l'algèbre; en géométrie descriptive et en composition d'architecture. — Les concours d'admission ont lieu en octobre, novembre et décembre de chaque année.

Professeurs de la section d'Architecture.

MM. Le Sueur. — Théorie de l'architecture.
Jay. — Stéréotomie et construction.
Francoeur fils. — Mathématiques.
MM. Lebas, O. — Histoire de l'architecture.
Constant-Dufeux. — Perspective.
Jarry de Mancy. — Histoire et antiquités.

Nous tiendrons nos abonnés au courant des travaux de l'Ecole; nous leur donnerons les programmes, les noms des lauréats et les plan, coupe et élévation des projets qui auront été couronnés.

Nous commençons l'année 1855 par un projet de première classe et une esquisse de deuxième classe.

Le concours appelé projet ou rendu doit être esquissé en loge dans la journée de la remise du programme. On laisse à l'école cette esquisse dont on prend un calque, et l'on a deux mois pour rendre le projet, qui ne peut être que la traduction de l'esquisse laissée.

Le concours appelé *esquisse* est donné et rendu en loge le jour de la remise du programme.

CONCOURS D'ÉMULATION DU 9 JANVIER 1854.

1re CLASSE. — RENDU.

Le professeur de théorie propose pour sujet de concours :

Une Villa dans une île.

Cette île est située sous un climat méridional tempéré.

Le corps de logis, placé vers la partie occidentale, devra comprendre, au premier étage, un grand salon et des salons secondaires, une salle de bal, une chapelle, une salle de billard, une salle de bains, cinq à six chambres avec cabinets, une antichambre, un grand escalier et des escaliers de dégagement ou de service, une *loge* ou portique, etc.

Une galerie, ou musée de sculpture, pourra être liée aux appartements ou isolée dans les jardins.

Le rez-de-chaussée comprendra les vestibules, escaliers et toutes les dépendances, telles que cuisines, offices, celliers, bûchers, magasins.

Un petit port ou débarcadère sera à proximité du corps de logis auquel il donne accès.

On pratiquera dans la plage un autre port pour les bateaux des pêcheurs et pour des gondoles. Les pêcheurs et les gondoliers auront leurs logements dans le voisinage, lesquels seront réunis par des portiques servant d'abri pour les réparations à faire aux gondoles et aux filets. Les ports pourront être fermés en partie par des jetées construites dans le lac.

Les pentes des monticules C et D seront régularisées par des murs de terrasse en retraite les uns au-dessus des autres, et couverts d'espaliers d'orangers et de citronniers en pleine terre. Des perrons donneront accès à toutes ces terrasses.

Le climat de l'île exigeant que les orangers et citronniers soient à l'abri pendant l'hiver, ils seraient préservés des vents froids par des orangeries mobiles en menuiserie, ainsi que cela se pratique dans le centre et le nord de l'Italie. On devra, en conséquence, ménager, sur les terrasses et dans le rez-de-chaussée des bâtiments, des magasins pour y déposer ces constructions mobiles, pendant la belle saison.

De hautes tours auront à leur sommet des réservoirs où

l'eau du lac serait élevée par des machines hydrauliques afin d'alimenter les fontaines.

Les jardins seront ornés de terrasses, de rampes, de serres pour les plantes exotiques, d'une glacière, de grottes, d'effets d'eau, de statues, de vases et de tout ce que la végétation offre de plus séduisant. En un mot, pour répondre au désir de l'ordonnateur, cette villa doit présenter l'aspect d'une île enchantée.

Pour les esquisses, on fera le plan général, la coupe et l'élévation du côté méridional (ou côté de la plage), suivant le plan et la coupe ci-annexée, qui seront à l'échelle 0,001 millimètre pour mètre. Le plan des bâtiments d'habitation sera pris au premier étage.

Pour les dessins rendus, on fera le plan et la coupe sur une échelle 0,0025 millimètres pour mètre, l'élévation au double.

Nota. — La ligne de la coupe doit passer dans l'axe des monticules C et D, mais ensuite elle peut dévier si la composition l'exige.

CONCOURS D'ÉMULATION DU 10 JANVIER 1855.

2e CLASSE. — ESQUISSE.

Le professeur de théorie propose pour sujet de concours :

La décoration du plafond d'un chauffoir de séminaire.

Cette décoration, par sa disposition, ses compartiments et ses attributs, tout en résultant des principes de bonne construction, devra être étudiée de manière à caractériser le mieux possible ce chauffoir qui, dans un établissement destiné à l'éducation religieuse, peut être considéré comme la principale pièce de réunion.

On donnera à cette pièce la forme qu'on jugera la plus convenable; dans tous les cas, cependant, sa plus grande dimension intérieure n'excédera pas 12 mètres.

On fera un plan du chauffoir avec les arrachements des pièces environnantes à une échelle de 0,005 millimètres pour mètre, une coupe et un plan détaillé de la décoration du plafond à une échelle de 0,02 pour mètre.

Le projet rendu de première classe sera exposé à l'école le premier lundi et le premier mardi du mois de mars.

Nous donnerons aussi, dans nos prochains numéros, une analyse des cours d'histoire de l'architecture, de M. Lebas; de théorie de l'architecture, de M. Lesueur; et d'histoire et antiquités, de M. Jarry de Mancy.

SERRES DE KEW.

Kew est un joli village assis sur le bord de la Tamise, à quelques lieues au-dessus de Londres. Depuis le règne de Georges II, Kew renferme une résidence royale créée et embellie par le fils de ce prince. On y trouve encore un assez grand nombre de constructions importantes et de fabriques dues à M. Chambers, architecte distingué de ce temps.

Depuis 1841, on donna une nouvelle impulsion aux travaux qui avaient pour objet d'agrandir et d'orner la résidence de Kew. Des jardins botaniques et de vastes serres furent ouverts dès cette époque et livrés au public. 70,000 personnes les visitèrent pendant l'année 1846. Les jardins de plaisance devinrent aussi une promenade pour les curieux, et 22,000 visiteurs profitèrent des facilités nouvelles accordées par l'administration.

Enfin, on vient de mettre la dernière main à une vaste construction dont nous nous proposons de donner une idée à nos lecteurs, d'après notre confrère *the Builder*. C'est une serre destinée aux palmiers, comme le mot nous semble l'indiquer (*Palm-house*), et sa description nous paraît mériter quelque intérêt, tant par ses dimensions que par l'habileté déployée dans sa construction.

Le *Palm-house* se compose d'un corps central à peu près carré, plus large et plus haut que le reste, formé par deux systèmes superposés de fermes arrondies, et terminé par une lanterne qui règne dans toute la longueur du comble. Des deux côtés se prolongent deux énormes galeries qui sont moins élevées de tout le comble de ce corps et qui n'ont qu'un seul étage de fermes arrondies terminées à leur sommet par une lanterne et à leurs extrémités par un cul-de-four.

La longueur totale de *Palm-house* est de 362 pieds 6 pouces dans œuvres; la portion du centre a 137 pieds 6 pouces de long et 100 pieds de large sur 63 pieds de hauteur dans œuvres, sans compter la lanterne, qui n'a pas moins de 6 pieds; les ailes ont chacune 112 pieds 6 pouces de long, 50 pieds de large et 27 pieds de haut du plancher au bas de la lanterne.

La charpente de ce vaste enclos devait être d'abord exécutée en fonte, mais les perfectionnements récents introduits dans la fabrication du fer forgé ont permis d'adopter avec avantage cette dernière matière. Les principales fermes sont composées de poutres en fer de 9 pouces sur 12 pieds de long environ, assemblées de manière à former une longueur totale d'environ 42 pieds; elles sont espacées de 12 pieds 6 pouces, et s'encastrent dans des sabots de fonte fixés dans des blocs de granit, fixés eux-mêmes dans une fondation en béton. Les fermes supérieures (de la partie centrale) viennent s'encastrer dans de fortes colonnes de fonte, qui reçoivent également la partie supérieure du comble du rez-de-chaussée en même temps que les supports d'une galerie qui règne autour du corps central, et ces colonnes sont reliées entre elles par des fermes intérieures placées précisément au-dessous du comble supérieur.

Les eaux de pluie sont reçues dans des cuvettes destinées à cet objet, construites tout autour de l'édifice à l'intérieur et sous une allée composée de tablettes de pierres. Elles y parviennent, celles du comble supérieur, par les colonnes, qui sont creuses et qui les reçoivent de la gouttière pratiquée dans la corniche, et celles du comble inférieur, d'une gouttière en forme de tore qui règne autour du soubassement de l'édifice.

Un système de tuyaux d'arrosement, habilement conçu et en correspondance avec une tour voisine dont l'ornementation cache une cheminée de machine à vapeur, permettra

d'arroser le sommet des arbres. La ventilation n'est pas disposée avec moins de soin : l'air vient de tous les côtés par des jours habilement ménagés, et qu'un mécanisme ingénieux peut ouvrir ou fermer d'un seul coup.

Les vitres (de 21 onces au pied) qui recouvrent ces vastes combles ont été enduites d'une légère teinte de vert, fournie par de l'oxyde de cuivre, et cela, à ce qu'il paraît, a pour objet de soustraire la végétation naissante à l'influence nuisible de la lumière transmise par le verre blanc. C'est à *Palm-house* qu'on a pour la première fois mis en usage ce procédé préservateur, proposé par M. Hunt, membre du *Museum of economic Geology*. Nous ferons tout notre possible pour tenir nos lecteurs au courant des résultats qu'aura produits cette application.

Le plancher de *Palm-house* est formé de plaques de fonte à claire-voie de 4 pieds carrés, échauffées à l'eau chaude par un système de conduits, de boîtes, de cuvettes qui présentent une surface chauffante de 28,000 pieds carrés, alimentée par douze chaudières de l'invention de MM. Barbidge et Healy, placées dans les caves, et peuvent entretenir à l'intérieur une température de 80° Faren. (+ 26° 67 cent.) lorsque la température extérieure s'abaisse jusqu'à 20° (— 6° 67).

Entre les caves de *Palm-house* et la tour dont nous avons parlé est le magasin à charbon. On a établi une communication souterraine de 550 pieds de longueur, qui contient un railway chargé de faciliter le transport du combustible et les tuyaux par lesquels s'échappe la fumée du charbon consumé dans les machines.

Enfin chaque chaudière correspond à un système séparé de tuyaux de chauffage, de telle sorte que l'on peut, dans chaque partie de l'édifice, élever l'atmosphère à une température différente, en proportionnant à la température que l'on veut obtenir le nombre des chaudières mises en activité.

Ces travaux considérables ont été exécutés sous la direction de M. Burton, et presque exclusivement par des ouvriers irlandais. Ils s'élèveront, dit notre auteur, à 30,000 livres, non compris la tour voisine et le tunnel qui y conduit.

DIVERS.

Nous ne saurions trop recommander à messieurs nos abonnés, comme de grande utilité, la nouvelle publication intitulée : *Parallèles des maisons de Bruxelles*, ouvrage publié à Liége, et représentant les maisons de Bruxelles et des principales villes de la Belgique bâties depuis 1830, représentées en plans, coupes, élévations, et détails intérieurs et extérieurs, mesurées et dessinées par Auguste Cautermans, architecte.

Toutes les personnes qui ont visité la Belgique se rendront compte de l'importance de cet ouvrage, comme spécimen des progrès faits en Belgique dans l'art architectural depuis 1830, et nous sauront gré de la recommandation que nous leur faisons.

Cet ouvrage se publie par livraisons de 6 planches, à 4 fr. la livraison, et comprendra 20 livraisons de 6 planches, avec table et notice descriptive. La 13e livraison est sous presse. On souscrit au bureau du *Moniteur des Architectes*. Les livraisons parues seront envoyées franco.

MM. Talabot, de Paris, et Morris Schilling, de Londres, viennent de prendre un brevet pour un procédé qu'ils ont employé d'une manière avantageuse dans la fabrication du fer.

Les auteurs font couler la fonte provenant du haut-fourneau dans des moules de sable où ils ont déposé une couche d'oxyde de fer ou de zinc, mêlée de sciure de bois ou de quelques matières ligneuses ou huileuses pulvérisées. Ils annoncent que ce procédé améliore la fonte et la rend plus convenable pour certains ouvrages. Ils la coulent aussi dans des coquilles couvertes de sciure de bois mêlée à des oxydes métalliques en poudre, tels que ceux d'étain ou de zinc, afin que ces oxydes se réduisent, s'allient au feu et en modifient les propriétés. (*Journal des Mines.*)

Publications nouvelles.

LA MACHINE A CALCULER.

Depuis longtemps, pour beaucoup d'entre nous, Barême veut dire le contraire de ce qu'on suppose, et l'habitude du calcul a défié jusqu'à présent les tableaux de chiffres les mieux conçus.

Cependant, ayant entendu parler depuis quelque temps des résultats étonnants obtenus par le livre à calculs de M. Destéract, entrepreneur de charpente à Paris, rue de Ménilmontant, 114, nous avons voulu encore une fois nous convaincre par nous-mêmes et renverser les prétentions de ce que nous appelions guide-âne.

Nous avons donc prié M. Destéract de venir lui-même expérimenter au siége de notre société. — Trois des plus habiles d'entre nous posèrent dix calculs de pièces de bois, différant par le nombre, la longueur et l'équarrissage, et on se mit à l'œuvre. Nous étions à peine arrivés à notre troisième calcul, que M. Destéract avait posé les résultats des dix opérations, et encore avions-nous fait une erreur dans l'une des nôtres. Nous avons vérifié les opérations de M. Destéract en nous servant de son livre, et nous avons été étonnés de la facilité avec laquelle nous avons obtenu, sans la moindre erreur, les solutions des cas les plus composés.

Ce défi que nous avions jeté aux barêmes en général va donc profiter à M. Destéract, puisque nous engageons nos abonnés à se ménager la satisfaction qui nous a été donnée de pouvoir apprécier un ouvrage si éminemment utile.

Le directeur-gérant : A. Grim.

Paris. — Typ. de Mme Ve Doudey-Dupré, rue Saint-Louis, 46



RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

PUBLICATION périodique formant par année 6 volumes avec texte

FONDÉ ET RÉDIGÉ

Par une Société d'Architectes attachés aux Travaux Publics et à la Grande Voirie.

POUR LA FRANCE.
Un an...... 25 fr.
Six mois.... 15
Chaque vol., 5 fr.

15 MARS 1855.

SOMMAIRE DU XXVIIIe VOLUME

PARIS MODERNE.

Il y a trente ans, on désignait Paris comme une des villes les plus remarquables par sa magnificence. Que ne pourrait-on en dire aujourd'hui! que de changements cette capitale a subis depuis cette époque! Louis-Philippe avait commencé par donner une première et grande extension aux travaux de cette admirable cité, mais il appartenait à l'Empereur Napoléon III de résoudre le grand problème qui doit en faire le complément. Son avénement au trône, quoique récent, se fait dès à présent remarquer par l'impulsion grandiose donnée aux divers travaux qui se poursuivent partout avec la plus grande activité, signe sublime de la force vitale d'un esprit élevé et laborieux.

De la place de la Concorde, où est placé le colosse égyptien, l'œil embrasse une étendue considérable. Il a devant lui le gigantesque Arc de l'Étoile, qui termine d'une manière si noble la grande avenue des Champs-Élysées, en indiquant la route du triomphe. — Sur le côté gauche de cette avenue, apparaît le splendide palais des Beaux-Arts et de l'Industrie universelle.

Quelle heureuse pensée que celle d'avoir dédié un temple à ces deux puissances qui commandent à la fois au monde entier!! Là-bas la gloire militaire, ici la grandeur des arts et de l'industrie.

A droite de la place, on remarque la chambre du Corps législatif et sa colonnade resserrée; plus loin, le somptueux dôme des Invalides, dernière demeure du grand homme. Au premier plan, le palais de la présidence et le nouveau ministère des affaires étrangères, qui n'est pas sans défauts apparents; enfin, la moderne église Sainte-Clotilde, dont les flèches singent d'une manière stupide les chefs-d'œuvre du moyen âge. En face, l'antique palais des souverains et la nouvelle terrasse. A gauche, les magnifiques et riches bâtiments du ministère de la marine et de l'hôtel Crillon, qui font honneur au talent de l'illustre Gabriel. Au milieu d'eux, le temple de la Madeleine, qui, en païen qu'il est, n'a pu supporter sur son fronton le signe sacré de notre religion.

En suivant la rue de Rivoli, on arrive au palais du Louvre. Cette ancienne résidence de nos rois, qui semblait être une œuvre interminable dans sa partie inachevée, commencée seulement depuis 1852, est à la veille de recevoir son couronnement.

Dès aujourd'hui on peut saisir l'ensemble de ces vastes constructions, qui réunissent les deux palais pour ne former qu'un tout admirable et sublime.

Puisque nous sommes dans la rue de Rivoli, parlons un peu de son prolongement, qui a nécessité la destruction de quartiers infects... Que de rues ténébreuses, que de maisons malsaines ont disparu par suite de cet important débouché! Aujourd'hui l'on respire à longs traits l'air pur là où on ne ressentait que les exhalaisons fétides des eaux croupies de ces cloaques immondes. Enfin, hier l'obscurité, aujourd'hui la lumière.

L'administration municipale comprend le bien immense que procurent de semblables travaux; aussi ne s'en tient-elle pas à ce seul exemple. D'autres rues, d'autres boulevards se font jour à travers les anciens et fangeux carrefours. Les édifices publics gagnent aussi à ces transformations nouvelles, en fixant l'attention du conseil sur leurs mutilations essentiellement nécessaires.

Les hommes du moyen âge, qui créèrent tant de merveilles, ne comprirent pas cette saine pensée de dégager leurs beaux monuments. C'est ainsi qu'à Chartres la vue ne peut s'étendre sur le portail aigu de la cathédrale. De même à Amiens, à Bourges, à Reims, la ville royale qui possède la plus éblouissante page de l'architecture ogivale. Il faudrait citer presque toutes les villes de France, car toutes sont dans les mêmes conditions que la capitale. — Arrêtons-nous à ces quelques exemples, qui suffiront pour prouver que les changements que l'on fait subir aux anciennes cités sont d'une nécessité absolue.

Revenons à la rue de Rivoli : jusqu'à la rue des Poulies, le système à arcades a été suivi sans interruption. A partir de cet endroit jusqu'à la caserne Napoléon, les propriétaires ont été libres de construire à leur guise. Les maisons qu'on a élevées dans ce parcours, quoique étant d'une certaine importance, ne sont cependant pas irréprochables de défauts ; elles pèchent généralement par les ensembles ; trois ou quatre d'entre elles méritent peut-être l'attention du public connaisseur. Les architectes s'attachent trop aux détails : ainsi, une porte cochère, une fenêtre, un pilastre, un entablement seront les points de mire de ces artistes. Nous n'avons pas la prétention de critiquer leurs œuvres, mais nous ne pouvons passer sous silence les remarques que nous avons faites en parcourant cette rue sans rivale en Europe. — La vérité sera notre but et l'impartialité notre devoir.

Le percement de cette voie a permis de conserver la tour Saint-Jacques, curieux monument de la fin du quinzième siècle. Les restaurations dont cette tour est l'objet touchent à leur fin ; bientôt le gigantesque échafaudage qui l'enveloppe aura disparu, et l'artiste pourra jouir enfin de l'admirable coup d'œil de cette place. Nous reviendrons plus tard et avec des détails nouveaux sur ce monument.

Entre la tour Saint-Jacques et l'Hôtel de Ville, existe pour quelques jours seulement un affreux pâté de maisons et de ruelles insalubres, où l'immoralité la plus révoltante a régné malheureusement trop longtemps en reine éhontée et repoussante de dégoût. Sur l'emplacement de ces repaires infâmes, va s'ouvrir le boulevard de l'Hôtel-de-Ville, qui doit relier le Louvre au palais municipal. Non loin de là, et sur la place du Châtelet, sera construit l'hôtel des Postes ; enfin, la place de Grève sera achevée, ce qui permettra de circuler librement autour de ces différents édifices.

Nous comprenons l'importance de cette guerre qu'on livre à ces anciens et noirs quartiers ; mais notre cœur ne peut se résoudre à trouver raisonnable la cherté excessive des loyers à cause de l'urgence de ces démolitions.

Combien de familles sont en ce moment les victimes de spéculateurs avides, de vues sordides, et par conséquent trop égoïstes et trop avares !...

Nous pensons avec raison que les démolitions qui s'opèrent sur une aussi vaste échelle contribuent pour beaucoup à l'état de gêne du plus grand nombre des familles, et qu'elles peuvent avoir la même fâcheuse influence sur celles particulièrement qui se livrent aux entreprises industrielles.

Que les propriétaires y réfléchissent donc bien.

A. Leblan.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES GARES DES CHEMINS DE FER.

L'établissement des gares de chemins de fer dans l'intérieur de Paris démontre une fois de plus les funestes inconvénients du mode d'éparpillement autrefois suivi dans les travaux intéressant le plan de cette ville.

Si nos anciens édiles avaient étudié ce plan, ils eussent épargné au budget municipal une dépense qui doit atteindre, sinon dépasser, le chiffre de cent millions.

Il fallait que l'autorité municipale combinât l'établissement des gares de chemins de fer avec la création des voies destinées à servir de déversoirs à l'écoulement instantané de la foule. Il fallait, en un mot, que les gares fussent faites pour Paris, au lieu d'être obligé de refaire Paris dans l'intérêt des gares de chemins de fer.

Malheureusement, les compagnies, laissées libres de choisir les emplacements à leur convenance, se sont naturellement décidées en faveur de ceux qui convenaient le mieux à leur spéculation.

Rendons ces observations saisissantes d'utilité publique.

Lorsqu'on a construit la gare de Rouen, on ne s'est pas assez inquiété de lui donner des dégagements en rapport avec l'importance de cette grande ligne de fer. On s'est contenté de percer la rue du Havre, qui est une voie de 134 mètres de longueur. Après avoir dépassé cette rue, la circulation va s'engouffrer dans une ruelle de 12 mètres.

Pour corriger ce défaut, qui devait tout d'abord sauter aux yeux de nos édiles, l'administration municipale sera bientôt obligée de créer une voie diagonale pour atteindre les boulevards et se diriger ensuite vers le palais des Tuileries.

La gare du Nord, dont le nom seul dit toute l'importance,

a devant elle la rue de Saint-Quentin, dont la largeur est de 12 mètres dans une partie et 15 dans l'autre.

Etait-ce une sage pensée administrative que celle dont l'application consistait à établir, à moins de 200 mètres de la ligne du Nord, la gare de Strasbourg, accumulant ainsi sur un seul point une activité de circulation prodigieuse, dont les exigences devaient être si difficiles à contenter ?

Une fois construit, on s'aperçut que le magnifique embarcadère de Strasbourg avait pour perspective une ruelle de 6 à 7 mètres de largeur. Il fallut, autant dans l'intérêt de la circulation que pour rendre hommage à la beauté du monument, créer un boulevard de 30 mètres, qui bientôt se poursuivra jusqu'au fleuve.

L'emplacement de la gare de Lyon n'a pas été plus heureusement choisi, et la rue qui porte le nom de cette seconde ville de France ne possède pas une largeur suffisante en prévision du besoin de l'avenir.

La gare elle-même, comme construction, ne saurait offrir une agréable perspective aux spectateurs placés au commencement de la voie qui devrait annoncer dignement l'édifice. Il semble que les administrateurs qui ont ordonné ces constructions aient douté d'un lendemain pour Paris.

L'étude sérieuse que nous avons faite du plan de cette ville nous démontre qu'il fallait mettre la gare de Lyon sur la place de la Bastille, à l'angle du boulevard de la Contrescarpe, comme le simple bon sens nous indique la place de la Madeleine comme le véritable et seul terrain sur lequel eût été dignement élevée la gare de Rouen.

La gare d'Orléans ne saurait prétendre à devenir un monument parisien. Il y avait cependant là un magnifique emplacement à utiliser. En cette circonstance encore, la spéculation a été livrée à elle-même. Elle s'est montrée ce qu'elle est toujours, étroite, vulgaire, sans couleur comme sans nom.

La gare de l'Ouest, récemment élevée, a forcé l'autorité municipale à créer la rue de Rennes, qu'il faudra prolonger, dans un avenir prochain, jusqu'au quai, près du pont Neuf.

L'on n'a pas songé, lors de l'établissement de cette gare, à cette exigence à laquelle il faudra donner bientôt pleine et entière satisfaction.

Telles sont les fautes que révèlent une à une les constructions de nos gares de chemins de fer. Ces erreurs disent assez haut ce qu'il faut d'intelligence, d'études, de science administrative, enfin, pour diriger les grandes affaires de la ville. Sans doute, un choix plus judicieux dans les emplacements n'aurait pas exonéré la ville de tous sacrifices, mais ces importantes créations, mieux combinées avec les exigences que la splendeur de Paris impose, eussent permis de réaliser de plus grandes, de plus belles améliorations, tout en diminuant notablement les dépenses. Ces vérités administratives une fois confessées, il est juste de reconnaître les résultats souvent heureux obtenus par la science et le talent réunis de nos ingénieurs et architectes dans l'édification des gares et l'agencement de leurs différenss services.

Ces constructions, d'un genre tout nouveau et sans précédents, ne sont pas d'ordinaire de celles qui sont faites pour exciter l'admiration des siècles, elles s'élèvent dans le but d'une utilité actuelle, pour des besoins présents que le temps modifiera ou augmentera. C'est un genre d'architecture à part, moins pompeux, moins brillant que ses aînés, mais dont chaque combinaison contente un intérêt et donne satisfaction à une nécessité.

Sans doute, cette architecture toute rationnelle n'exclut pas la grandeur, mais elle l'assouplit et la façonne en quelque sorte. Dans les autres édifices, qu'on peut appeler des monuments de luxe, le génie commande ; dans ces constructions modernes, le talent obéit.

Voici les documents administratifs qui se rattachent à chacune des gares établies dans l'intérieur de Paris.

Gare de Rouen, *située dans la rue Saint-Lazare, 1er arrondissement, quartier du Roule.* — Cette gare, la première commencée à Paris, avait été construite d'abord à la place d'Europe, pour le service du chemin de Saint-Germain ; ensuite, lors de la concession des deux lignes de Versailles, la gare a été édifiée définitivement où elle se trouve aujourd'hui. Par suite de la concession de la grande ligne de Rouen, la nouvelle compagnie fit des agrandissements considérables sur la rue d'Amsterdam pour l'exploitation de cette nouvelle ligne. Enfin, en 1852, pour l'adjonction de la ligne de Versailles (rive droite) avec le chemin de l'Ouest, on commença de nouveaux agrandissements qui sont à peine terminés.

Aujourd'hui cette gare multiple sert à l'exploitation de quatre lignes de chemins de fer de courtes distances : Saint-Germain, Versailles, Argenteuil et Auteuil ; et à deux grandes lignes : Rouen et l'Ouest.

Les travaux de la première gare ont été commencés en 1832, par MM. Flachat, ingénieur, et Armand, architecte, qui les dirigent encore.

Les bâtiments d'administration, de gare, de halle d'embarcadère et dépendances, occupent une surface d'environ	19,000 m.
Les cours, voies principales de croisement de garage, les terrains vagues, francs-borts, etc., jusqu'à la place d'Europe, occupent une surface d'environ	24,000 m.
Ensemble	43,000 m.

Gare du Nord, *située place de Roubaix, 3e arrondissement, quartier du Faubourg-Poissonnière.* — Cette gare a été construite en 1845, au compte de l'Etat, sous la direction de M. de Bréville, ingénieur en chef, directeur, d'après les plans de M. Renaud, architecte. Après la concession de ce chemin, la compagnie fit des changements et additions considérables qu'elle poursuit encore maintenant, quoiqu'il y ait lieu de penser qu'une nouvelle gare sera prochainement réédifiée d'une manière plus en harmonie avec l'importance de l'exploitation de ce chemin de fer

Les bâtiments d'administration, de gare, de halle d'embarcadère et dépendances, occupent une surface d'environ	12,000 m.
Les cours, voies principales de garage et de croisement, les cours, terrains vagues, francs-borts, etc., jusqu'au mur d'enceinte de Paris, occupent une surface d'environ	32,000 m.
Ensemble	44,000 m.

Gare de Lyon, *située boulevard Mazas, 8e arrondissement, quartier des Quinze-Vingts.* — Cette gare est assise sur un terrain qui a dû être relevé par des murs de soutènement et un remblai général de 5 à 8 mètres de hauteur, tant pour se garantir des inondations de la Seine, qui couvraient souvent l'ancien sol, que pour établir des passages de trains au-dessus des anciennes voies de circulation.

Les travaux de cette gare ont été commencés en 1847, sous la direction de M. Jullien, ingénieur en chef, directeur, d'après les plans de M. Cendrier, architecte, attaché à l'administration ; elle a été terminée en 1852.

Les bâtiments d'administration, de gare, de halle d'embarcadère, de salles de départ, d'arrivée et dépendances, occupent une surface d'environ	18,000 m.
Les voies principales, de croisement et de garage, les terrains vagues, francs-borts, etc., jusqu'à la rue de Rambouillet, occupent une surface d'environ	42,000 m.
Ensemble	60,000 m.

Gare d'Orléans, *située rue de la Gare, à l'angle du boulevard de l'Hôpital, 12e arrondissement, quartier Saint-Marcel.* — Cette gare, l'une des premières commencées, a dû laisser beaucoup à désirer pour l'exploitation comme pour la construction. Elle a, par conséquent, subi de nombreuses additions et modifications.

Les travaux de première construction, commencés en 1835, ont été dirigés par M. Jullien, ingénieur en chef, directeur, et par M. Callet, architecte, puis continués par M. Renaud, architecte.

Les bâtiments d'arrivée et de départ, halles, bureaux d'administration, remises, etc., occupent une surface d'environ	15,000 m.
Les cours, voies principales de croisement, de garage, terrains vagues, francs-borts, etc., occupent jusqu'au mur d'enceinte une surface d'environ	31,000 m.
Ensemble	46,000 m.

Gare du chemin de fer de Sceaux et d'Orsay. — Cette gare, en dehors des murs d'enceinte de Paris, est établie sur les terrains fouillés des Catacombes, et sa construction a nécessité des travaux de fondation et de consolidation très-importants. Elle a la forme d'un fer à cheval, de manière que les trains, construits exprès pour résoudre le problème des courbes à petits rayons, arrivent et repartent sans plaques tournantes et sans aucune manœuvre de gare.

Cette gare a été construite sous la direction de M. Dulong, ingénieur ; elle a été commencée en 1845 et terminée en 1846.

Les bâtiments de la gare, ateliers et dépendances, occupent une snrface d'environ	3,500 m.
Les cours, voies directes, de garage, terrains vagues et francs-borts, occupent une surface d'environ	5,500 m.
Ensemble	9,000 m.

Gare de l'Ouest, *située boulevard du Montparnasse, 11e arrondissement, quartier du Luxembourg.* — Cette gare, d'abord établie provisoirement, en 1835, sur la chaussée du Maine, hors Paris, pour l'exploitation du chemin de fer de Versailles (rive gauche), vient d'être réédifiée d'une manière définitive sur le boulevard du Montparnasse intrà-muros. Exécutée la dernière et d'un seul jet, sur des plans bien arrêtés, ses dispositions générales, aussi bien que sa construction en pierre de taille, sont tout à fait monumentales et ne laissent rien à désirer.

Etablie sur un terrain fouillé en carrière au-dessous, on a dû faire des travaux de consolidation très-coûteux, et ensuite établir des murs de soutenement pour relever le terre-plein de l'embarcadère, afin de passer par un viaduc au-dessus de la chaussée du Maine et arriver au niveau de l'ancienne voie.

Cet édifice, commencé en 1848, a été exécuté au compte de l'État, sous les ordres de M. Baude, ingénieur en chef, directeur, et de M. Victor Lenoir, architecte ; il a été terminé en 1852.

Les bâtiments couverts pour bureaux d'administration, gare, halle d'embarcadère, remises, etc., occupent une surface d'environ	8,000 m.
Les cours ou sol du boulevard, voies principales de croisement et de garage, etc., jusqu'à l'ancienne gare, occupent une surface d'environ	16,000 m.
Ensemble	24,200 m.

Gare de Strasbourg, *située rue de Strasbourg, 3e arrondissement, quartier du Faubourg-Poissonnière.* — Cet édifice, dont nous donnons les dessins aujourd'hui, est aussi remarquable par la beauté de son aspect que par tous les détails de sa construction, détails étudiés et exécutés avec un soin extrême. Toutes les maçonneries verticales et les façades, qui ont un grand développement, sont en pierre de taille. Les menuiseries sont en bois apparents et vernis sur nenepitsa. Les salles d'attente ont été décorées avec goût et simplicité par les fontes et les bois, auxquels on a conservé leurs couleurs naturelles ; ce qu'on admire le plus, c'est la halle de l'embar-

cadère, qui a cinq voies et de larges quais, donnant ensemble 30 m. de largeur sur 150 m. de longueur. Couverte par un comble en fer d'une grande légèreté, sans aucun pilier au centre, cette gare a été commencée en 1847, au compte de l'État, et les travaux ont été exécutés sous la direction de M. de Sermet, ingénieur en chef, directeur, d'après les plans de M. Duquesney, architecte distingué, trop tôt enlevé à son art par une mort prématurée, avant l'achèvement de cet édifice.

Cette gare, mise en service en 1849, a été terminée en 1852; on vient de surmonter les galeries latérales d'un étage, à l'effet d'y établir de nouveaux bureaux d'administration.

Les bâtiments d'administration, de halle d'embarcadère, de salles d'attente, de remise, etc., occupent une surface de..	13,000 m.
Les cours, voies directes, de croisement et de garage, les terrains vagues, francs-bords, etc., jusqu'à la rue de Lafayette, occupent une surface de..	40,000 m.
Ensemble.	53,000 m.

Tels sont les documents qui se rattachent à ces importantes créations, dont plusieurs sont appelées à ajouter encore quelques beautés de plus à cette ville déjà si riche en monuments bien dignes de l'admiration de l'Europe.

CONCOURS

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE A LILLE.

PROGRAMME.

Les habitants de la ville de Lille ayant résolu d'ériger une église monumentale sous le vocable de Notre-Dame de la Treille, patronne de leur cité, et de Saint-Pierre, la commission de l'œuvre fait appel aux artistes de la France et de l'étranger qui seraient désireux d'attacher leurs noms à cette religieuse entreprise. On leur demande un projet complet sous le triple rapport de l'architecture, de la sculpture et de la décoration intérieure; un projet qui réponde à une grande pensée d'esthétique catholique. Mais, en indiquant aux concurrents certaines dispositions accessoires qui sont le complément d'une œuvre de ce genre, la commission n'entend s'occuper que du monument principal, et elle abandonne à l'avenir l'exécution des parties secondaires dont il sera question plus loin. Sur la proposition du jury qu'elle a institué pour l'examen du projet, elle arrête donc ainsi qu'il suit le programme du concours.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

Le style du monument devra rappeler les belles constructions, à la fois simples et imposantes, de la première moitié du treizième siècle.

Cette église, dont la longueur sera de cent à cent dix mètres, comprendra une ou deux tours surmontées de flèches, trois portails à voussures profondes, trois nefs, un transept, un chœur, un sanctuaire et des chapelles absidiales séparées du sanctuaire par le bas-côté. La chapelle placée dans l'axe du chœur, et dédiée à la sainte Vierge, aura plus d'importance que les autres.

Un triforium ou tribune régnera au-dessus des bas-côtés autour de la grande nef du chœur et du sanctuaire.

Le chœur sera assez vaste pour permettre aux processions et aux pompes du culte catholique de se développer, et pour suffire au personnel d'un chapitre cathédral, dans le cas où Lille deviendrait un jour le siége d'un évêché.

L'édifice comprendra, en outre, une grande salle d'assemblée; deux sacristies, l'une pour le clergé, l'autre pour les chantres et les enfants de chœur; une salle de catéchisme, quelques petites pièces pour l'usage de l'évêque, du prédicateur, du sacristain, etc.; autant que possible, cette dernière aura vue dans l'intérieur de l'église.

Sans s'écarter des conditions d'économie dans lesquelles ils devront se renfermer, les concurrents trouveront peut-être moyen de rattacher ces dépendances à la construction d'un cloître. Il serait bon qu'ils étudiassent en même temps un projet de parvis devant le portail principal.

On pratiquera sous le chœur une crypte dont les accès seront faciles, et destinée à la conservation des saintes reliques.

La chapelle des fonts et celle des morts devront être placées à l'entrée et suffisamment spacieuses.

La commission de l'œuvre indique la brique comme devant être employée de préférence pour les massifs, les murs et les voûtes; la pierre de Vergelet et d'Hordain, pour toutes les parties qui nécessitent des moulures et des sculptures, et le grès pour les soubassements.

La dépense pour le gros œuvre ne devra pas excéder *trois millions*, non compris l'acquisition du terrain, les verrières et l'ameublement.

Les concurrents produiront un plan général, à l'échelle de cinq millimètres pour mètre, un plan détaillé, deux façades, l'une principale, l'autre latérale, et deux coupes, longitudinale et transversale, à l'échelle de un centimètre. Les détails, tels que bases, chapiteaux, archivoltes, clefs de voûte, pinacles, profils des moulures, rinceaux, etc., devront être figurés sur ces dessins, à l'échelle de dix centimètres pour mètre. Les concurrents produiront, en outre, un devis estimatif des dépenses, dressé d'après la série de prix ci-joints.

VITRAUX ET DÉCORATION INTÉRIEURE.

Les vitraux, les autels, la chaire à prêcher, le banc d'œuvre, les stalles, le lutrin, le buffet des orgues, les confessionnaux, les fonts baptismaux, les bénitiers, les grilles et le dallage feront l'objet de dessins et de devis séparés et aussi d'une adjudication particulière.

Le maître autel, en pierre peinte, surmonté d'un tabernacle et d'une exposition permanente, sera couvert par un ciborium.

Des grilles en fer battu formeront la clôture du sanctuaire, et le chœur aura deux rangées de stalles.

Deux ambons ou jubés, pour la lecture de l'évangile et de l'épître, seront placés à l'entrée du chœur.

Les concurrents fourniront, pour le sanctuaire, des dessins de dallage historiés, d'après le système de l'incrustation, dans la pierre dure, des substances colorées.

Les orgues seront placées sur la tribune, à l'entrée de l'église.

Indépendamment du projet pour le maître autel, les concurrents devront produire au moins un dessin pour les petits autels des chapelles de l'abside.

Quant aux vitraux, il suffira de donner deux dessins, l'un pour une verrière à personnages, l'autre pour une grisaille.

Tous ces dessins d'ameublement seront à l'échelle de dix centimètres pour mètre, et pourront n'être qu'au trait.

Le jugement du jury aura lieu sur l'ensemble des compositions d'architecture et d'ameublement ; néanmoins, la commission ne prendra d'abord de résolution définitive qu'en ce qui concerne l'architecture.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

L'intention de la commission est de confier l'exécution des travaux à l'auteur du meilleur projet; cependant elle ne veut prendre, dès à présent, aucun engagement formel à cet égard.

L'auteur du premier projet recevra, à titre d'avance, une somme de 10,000 francs, qui lui sera retenue sur ses honoraires à raison de 1,000 francs par année. S'il arrivait qu'il ne fût pas choisi pour l'exécution des travaux, il aurait droit à une prime de 6,000 francs.

L'auteur du projet classé par le jury sous le numéro 2 recevra une prime de 4,000 francs, et celui du numéro 3 une prime de 3,000 francs.

Si l'architecte dont le projet aura été préféré ne résidait pas à Lille, ou ne devait pas y établir son domicile, il serait tenu d'avoir sur les lieux un inspecteur, architecte lui-même, pour le suppléer, en son absence, dans sa direction des travaux. Cet inspecteur ne pourrait entrer en fonctions qu'après avoir reçu l'agrément de la commission de l'œuvre, laquelle se réserve dans tous les cas le droit de surveillance supérieure, comme aussi de fixer les époques successives de l'exécution des travaux.

Les honoraires de l'architecte sont fixés à cinq pour cent pour le premier million dépensé, à quatre pour cent pour le second million, à trois pour cent pour les autres. Tous les frais d'agence et de déplacement seront à sa charge.

Les projets d'architecture et d'ameublement envoyés au concours devront être déposés au secrétariat de la commission, à Lille, avant le 1er décembre 1855.

Les dessins des concurrents ne seront point signés ; ils porteront chacun une épigraphe et un numéro qui seront reproduits sur l'enveloppe d'une lettre cachetée, indiquant les nom, prénoms, qualités et demeure de l'auteur du projet.

Les projets non admis devront être retirés un mois après le jugement du jury d'examen.

Les projets couronnés seront la propriété de la commission de l'œuvre.

SÉRIE DE PRIX

POUR LA COMPOSITION DES PROJETS

ET LA RÉDACTION DES DEVIS.

Terrasse.	le m. cube.
Fouille de fondation, compris remblais et pilonnage aux abords de la construction	» 62
Transport aux décharges publiques ou dressement du sol	» 62
Maçonnerie.	
Béton pilonné par couches	13 »
Briques.	
Briques de Deûlemont, de 0,22×0,11×0,055 d'épaisseur, au mètre cube pour massifs et murs hourdis au mortier, de :	
1re espèce	15 45
2e espèce	15 75
3e espèce	15 85
4e espèce	16 15
Carrelages et carreaux.	le m. sup.
Pierre dure de 11 c. avec taille de parements :	
de Tournay	10 »
de Landrethun	13 50
Lits et joints, bordage et pose au mortier de 3e espèce, de 8 c. d'épaisseur, de 0,325×0,325 :	
de Tournay	7 »
de Landrethun	9 60
Terre cuite d'Engle-Fontaine au mortier de 4e espèce, jointage sur forme de 10 c.	
Fourniture et pose, de 19 c. de côté	3 50
de 16	4 20
Enduits.	
Pour murs, de 2 c. d'épaisseur sur deux couches de chaux, argile et bourre grise :	
En mortier, pour intérieur	» 65
Idem., de 2 sur trois couches pour façade extérieure.	» 90
Murs sur une couche recirée, avec grattage des joints au mortier de 4e espèce pour eiternages, chapes et terrasses, de 10 c	» 75

Idem, de 15 c.	» 90
Idem, de 20 c.	1 5
Enduits pour plafonds sur deux couches, compris lattes	1 10
Enduits au plâtre, de 10	» 90

Jointoiements.

Pour briques en mortier de 2e espèce	» 25
Idem, 4e espèce	» 30
Ciment romain	» 85
	le m. lin
Pour dalles et pierre dure au mortier de 2e et 3e espèces	» 12

Pierres.

Pierre blanche de Lezennes, fourniture, taille de lits et joints, bardage et pose pour libage en fondations hourdies	le m. cub.
en mortier de 1re espèce	12 90
de 2e espèce	13 50
de 3e espèce	14 30
de 4e espèce	17 »
Pour assise réglée, compris le déchet pour la taille	12 10
Pour voûte (plus-value)	1 »
Pierre de Saint-Leu ou Vergelé, fourniture et pose par assises réglées au mortier de 2e espèce	32 40
Grès pour fourniture, taille de lits et joints au mortier de cendrée de 19 de hauteur, 30 de face, sur 28 de queue	65 »
Idem, pour angles	85 »
Pour appuis-seuils jusqu'à 1 m. 50	115 »
Au-dessus de 1 m. 50	155 »
Pierre dure neuve de Soignies	96 »
de Maffles	86 »
de Tournay	56 »
Pierre tendre de Lezennes	30 »
d'Hordain	52 »
d'Avesnes-le-Sec	» 65
de Saint-Leu	59 »
de Vergelé	64 »
Pour dalles, compris taille de lits et joints de 2×0,30	» »

Taille pour Parements en pierre.

	le m. sup.
Pierre de Lezennes ou d'Hordain, face plane	2 »
Moulures	6 »
Plus-values de taille sur le tas, 1/3	» 50
Grès ordinaire et ciselé autour des arêtes	9 »
— fin sur les faces étant verticales	14 »
Idem, courbes	24 »
Pierre de Soignies ou de Maffles : ordinaire	4 50
fine	6 60
Pour moulure	20 »

Pavage.

En briques de Deûlemont, compris jointoiements à la cendrée sur une couche d'argile posée de champ, fourniture et pose en mortier de 2e espèce	2 20
de 4e espèce	2 25
En grès, non compris forme, les joints garnis de sable de Saint-Omer, fourniture et pose, de 18 à 20 par m. carré	7 15
16 à 18	5 80
14 à 16	4 50
Forme au sable de 10 c.	» 65
de 15 c.	» 95

Granit, bordure de 30 de largeur sur 25 d'épaisseur, compris massif en béton de 10, pose au mortier de chaux hydraulique	» »
Dalles en granit de 8 c. d'épaisseur, avec pose et massif au béton de 10 c., en mortier de 3e espèce	» »
Bordures en grès piqués de 50 c. d'épaisseur, avec pose et massifs au béton de 10 c., en mortier de 3e espèce	» »
Dalles plates en grès, y compris taille et sagon	14 »

Charpente.

En chêne.

	le m. cub.
En grume pour pilotage	160 »
Non assemblée; posée sans montage.	
Sciée jusqu'à 16 d'équarrissage et 5,50 de longueur	135 50
Sciée de 16 à 25 d'équarrissage et 5,50 de longueur	166 50
Sciée de 25 à 32 et 8,50 et au-dessus	214 50
Non assemblée; posée avec montage.	
De 3 à 10 de hauteur en plus-value	2 »
Plus-value pour corroyage	7 »
Assemblée en plus-value	7 30
En sapin rouge du Nord.	
Non assemblée; posée sans montage.	
Pour bateaux, madriers et au-dessus	67 »
Idem, jusqu'à 30 c. d'équarrissage et de toute longueur	74 »
— pour poutres de Riga de 12 à 13 m.	99 »
— de Memel jusqu'à 20 m.	109 »
En orme.	
Sciée jusqu'à 16 d'équarrissage et 5,50 de longueur	71 50
— de 16 à 30 d'équarrissage et 5,50 de longueur	73 50
— de 30 à 40 d'équarrissage et 5,50 de longueur	80 »
— —	2 »
Posée avec montage.	
De 3 à 10 m. de hauteur	88 »
Plus-value pour corroyage	5 »
Assemblée en plus-value	7 »

Couverture. — Plomberie et zinc.

Ardoise.	
Bloc-Phalem prise sur volige neuve	4 50
69 au mètre superficiel	» »
Grand Barrat, 57 au mètre superficiel en plus-value	18 »
Anglaise, 52 *idem*	» 65
Tuiles.	
Neuves plates sur lattes neuves, 70 au m. sup.	3 35
Creuses sur latteaux neufs, 19 *idem*	2 45
Plus-value pour tuiles d'Orchies	» 35
— pour tuiles vernissées	» 70
Plomb.	
Pour table ou tuyaux fournis et mis en place sans soudure	» 78
— — avec soudure	1 »
Zinc.	
Monté et posé seulement	» 3
Pour couverture, compris lattes, soudures, façon de bourrelet, couvre-joints en zinc, etc.	le m. sup.
N° 12	5 30
N° 13	5 90
N° 14	6 60
N° 15	7 40
N° 16	8 35

Menuiserie.

Planches à l'anglaise, par frise, de 10 c. à 11, rainées, assemblées, compris pose de lambourdes de 8 c., et replanage en chêne de 27 c. 7 55
— de 34 c. 9 30
En sapin de 27 c. 5 10
— de 34 c. 6 30

Parquet à point de Hongrie, par frises de 10 c. à 11 sur 1,95 de longueur, coupées en 3, compris fourniture de clous, pose de lambourdes :

le m. sup.

En chêne de 27 c. d'épaisseur 11 90
— de 34 c 14 40

Lambourdes pour parquets de 0,08×0,08 en chêne .... » »
— — en sapin .... » »

Portes et lambris à petit cadre, corroyés et dressés aux deux parements, ravalés de moulures, chêne. Bâtis de 34 c., panneaux de 20 c. 1 parement arasé 12 90
2 parements 13 15

Bâtis de 41 c., panneaux de 27 c. .... » »
1 parement arasé 15 60
2 parements 15 95

Portes et planchers en planches entières en bois

	Chêne.	Orme.	Sapin.
des épaisseurs de 25 c., rainé, collé	5 77	3 37	3 89
— de 34 c., —	8 41	4 26	2 99
— de 40 c., —	» »	5 60	4 34
— de 52 c., —	11 25	5 41	5 41
— de 57 c., —	17 16	» »	8 52

Croisées en chêne ouvrant à deux ventaux à noix et gueule de loup, avec jet d'eau à pièce d'appui ; grands carreaux.
Châssis de 34 c., donnant de 54 c. 9 87
— de 41 — de 41 .... 10 80
— de 41 — de 54 .... 11 48
— de 54×0,08 .... 15 50

Lambris d'assemblage à petit cadre en chêne, à un parement ayant de 3 à 4 panneaux par mètre superficiel ....
Bâtis de 34 c., panneau de 20 c., un parement arasé 14 30
Bâtis de 41 c., panneau de 27 c., — à glace .... 17 »

Plus-value de chêne poli de choix, ciré pour les portes à lambris, à glaces arrosées, à petits cadres 1/4, de 3 à 4 panneaux par mètre superficiel 2 10

Bâtis ou huisseries, corroyés, assemblés, à tenons et mortaises, à 4 panneaux en chêne, de :
34 c. d'épaisseur sur 10 de largeur 2 10
41 — — 1 30
24 — — 1 65
8 — — 1 95
11 — — 1 90

Escalier droit à limons pleins, les contre-marches embrévées et taillées dans le limon ; longueur d'emmarchement, 60 c., limon de 20 à 25, épaisseur, 8 ; marches, 31 sur 4 d'épaisseur ; contre-marches, 14 sur 25, en chêne 10 20
— — en orme 8 30
— — en sapin 6 30

Serrurerie.

le kil.

Gros fers ordinaires coupés de longueur seulement .... » 45
Pour châssis Tyram, arpons, compris clous et pose .... » 55
Fers forgés pour étriers et embrassures, compris clous, entailles et pose pour entretien de ferrures de planchers .... » 63
Fers pour ferrures de planchers .... » 85
Fonte pour gargouilles posées sur un rang de briques, de 44 c. de longueur, pesant 28 kil. le mètre .... » 45
Fonte pour tuyaux de descente .... » 38

Peinture.

le m. sup.

Enduit ordinaire en mastic .... » 30
Peinture à l'huile, 3 couches, pour travaux ordinaires, compris rebouchage .... » 65
Peinture à l'huile, 3 couches, pour travaux soignés, compris rebouchage et ponçage .... » 85
Plus-value pour couleurs fines, par couche, en vert-de-gris. » 30
Deux couches .... » 10
Trois couches .... » 14
Détrempe, travaux ordinaires, une couche .... » 8
Deux — .... » 12
Trois — .... » 16
Décors sur fond à l'huile, trois couches et vernis gras, compris ponçage ; bois ordinaire 2 25

Marbre.

Vernis gras ou à l'esprit-de-vin ordinaire sur ton clair, une couche .... » 32
Sur bois foncé, une couche .... » 21
Vernis superfin pour décors, une couche .... » 30

Vitrerie.

Panneaux en plomb, 2 verres .... 9 »

Pavage.

Le mètre superficiel de pavage en pavés de premier échantillon, de ....
Compris fourniture de sable pour forme .... » »

Nota. Les lacunes qu'on trouvera dans cette série de prix existent dans l'original que nous avons eu et dont nous n'avons pu donner qu'une copie exacte.

A. Leblan.

Dans le prochain numéro, nous donnerons la notice de l'hôtel du Bourgtheroulde, dont nous donnons aujourd'hui la vue perspective.

NOUVEAU SYSTÈME DE DÉCORATIONS DANS LES APPARTEMENTS

DES PLAFONDS, DES ENCADREMENTS, ETC., AVEC DES DESSINS EN PEINTURE ÉMAILLÉE SUR VERRE, ET AUTRES GENRES D'ORNEMENTATIONS (1).

Le directeur-gérant : A. Grim.

Paris. — Typ. de Mᵐᵉ Vᵉ Bouchard-Huzard? — Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46.



RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

PUBLICATION périodique formant par année 6 volumes avec texte

FONDÉ ET RÉDIGÉ

Par une Société d'Architectes attachés aux Travaux Publics et à la Grande Voirie.

POUR LA FRANCE
Un an...... 25 fr.
Six mois.... 15
Chaque vol., 5 fr.

15 MAI 1855.

SOMMAIRE DU XXVIXe VOLUME.

PARIS MODERNE.

(SUITE.)

La voie la plus remarquable, après la rue de Rivoli, est sans contredit celle du boulevard de Strasbourg. Ici, les architectes ont fait quelques efforts pour donner aux constructions un caractère qui ne manque pas d'originalité et qui plaît. Là, comme ailleurs, les principes de l'art architectural sont méconnus; mais nous leur savons gré d'avoir su tirer de cette moderne école quelques bonnes idées. Du reste, ces constructions s'harmonisent assez avec le splendide embarcadère du chemin de fer de Strasbourg.

Aujourd'hui l'on peut juger de son aspect grandiose, digne de la capitale de la France.

Ce boulevard est destiné à se prolonger jusqu'à la Seine et de ce fleuve plus loin encore.

L'église Saint-Laurent se trouve sur cette voie, ce qui permettra de dégager cet édifice, qui n'a rien de remarquable. Le fronton du portail est de mauvais goût et la tour insignifiante. Son intérieur n'est remarquable que par ses voûtes aux culs-de-lampe formant clefs des quinzième et seizième siècles. Somme toute, cet édifice ne se recommande nullement aux artistes. Sans entrer dans la description des rues adjacentes à ces grandes artères, qui se modifient d'une manière heureuse, nous dirons qu'il existe encore beaucoup à faire avant de rendre à la vie une population immense, qui croupit dans la fange, faute d'air et d'assainissement. Dernièrement nous passions dans le quartier Saint-Merri; celui-là fixa notre attention par ses affreuses ruelles, dont la rue Beaubourg est la digne mère; nous avons gémi sur le sort des malheureuses familles qui habitent cet insalubre quartier. Puisse notre faible voix être entendue du Conseil municipal, afin de sortir au plus vite ces pauvres ouvriers de la triste situation où ils sont plongés! Ne pourrait-on pas signifier sévèrement aux propriétaires l'ordre de nettoyer, non-seulement la façade de leurs maisons, mais encore de faire les réparations urgentes de l'intérieur? Aujourd'hui nous allons parcourir différents quartiers qui se recommandent à l'attention de l'autorité, et lui signaler de nouveau les édifices religieux dignes de sa sollicitude. A. Leblan.

Avant 1789, alors que la population de Paris ne dépassait pas le chiffre de 660,000 habitants, on comptait dans cette ville 270 églises et chapelles où les cérémonies du culte avaient lieu en présence d'un grand concours de fidèles. Sans doute, la plus importante partie de ces édifices religieux ap-

partenaient à des couvents ou à des colléges; mais tous, à certaines heures, devenaient publics et s'ouvraient pour le pauvre aussi bien que pour le riche.

Paris, aujourd'hui, compte, d'après le dernier recensement, 1,053,260 habitants, et n'a que 46 églises, dont voici les noms et la situation.

Ier arrondissement. — 1° La Madeleine. — 2° Saint-Louis d'Antin. — 3° Saint-Pierre de Chaillot. — 4° Saint-Philippe du Roule. — 5° Saint-Augustin.

IIe arrondissement. — 6° Saint-Roch. — 7° Notre-Dame de Lorette. — 8° Saint-André. — 9° La Trinité.

IIIe arrondissement. — 10° Saint-Eustache. — 11° Notre-Dame des Victoires. — 12° Saint-Vincent de Paule. — 13° Saint-Eugène (en construction).

IVe arrondissement. — 14° Saint-Germain l'Auxerrois.

Ve arrondissement. — 15° Saint-Laurent. — 16° Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. — 17° Saint-Joseph.

VIe arrondissement. — 18° Saint-Nicolas des Champs. — 19° Saint-Leu. — 20° Sainte-Élizabeth.

VIIe arrondissement. — 21° Saint-Merri. — 22° Les Blancs-Manteaux. — 23° Saint-Jean-Saint-François.

VIIIe arrondissement.—24° Sainte-Marguerite.—25° Saint-Antoine. — 26° Saint-Ambroise. — 27° Saint-Denis du Saint-Sacrement.

IXe arrondissement. — 28° Notre-Dame (cathédrale). — 29° Saint-Gervais. — 30° Saint-Louis en l'Ile. — 31° Saint-Paul-Saint-Louis.

Xe arrondissement. — 32° Saint-Thomas d'Aquin. — 33° Saint-Louis des Invalides. — 34° Saint-Germain des Prés. — 35° Notre-Dame de l'Abbaye-aux-Bois. — 36° Les Missions-Étrangères. — 37° Sainte-Valère. — 38° Saint-Pierre du Gros-Caillou. — 39° Sainte-Clotilde (en construction).

XIe arrondissement. — 40° Saint-Sulpice. — 41° Saint-Séverin.

XIIe arrondissement. — 42° Saint-Étienne du Mont. — 43° Saint-Médard. — 44° Saint-Nicolas du Chardonnet. — 45° Saint-Jacques du Haut-Pas. — 46° Sainte-Geneviève (ancien Panthéon).

Ainsi, pour une population qui dépasse un million d'habitants, Paris compte seulement 46 églises, encore n'en trouve-t-on réellement que 43 livrées au culte. Il y a donc nécessité d'augmenter le nombre de nos édifices religieux ; mais tout en applaudissant à la construction de nouvelles églises dans les quartiers riches qui en ont véritablement besoin, nous pensons que l'Administration municipale devrait, avant tout, mettre un terme à la situation déplorable dans laquelle se trouvent presque tous les édifices religieux situés dans les quartiers pauvres de Paris.

En employant à dessein le mot *déplorable*, nos lecteurs verront que nous n'exagérons pas le mal auquel la haute sagesse du chef de l'État saura mettre un terme.

Nous citerons comme exemples, l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, située rue Saint-Victor ; nous déplorons depuis bien longtemps l'état d'abandon vraiment fâcheux dans lequel on laisse depuis bien des années cet édifice privé d'un portail toujours promis, jamais accordé. Nous ajoutons qu'il existe, entre l'église Saint-Nicolas du Chardonnet et la voie publique, une espèce *d'enfoncement* de terrain vague, servant littéralement de dépôt d'immondices dès que le jour commence à baisser. Nos braves et dignes aïeux, lorsqu'ils avaient à se plaindre de pareilles profanations, bien rares autrefois, disaient en forme d'invocation : *Si le roi le savait !...* Certes, si quelques-uns de nos lecteurs, parmi ceux qui approchent Sa Majesté l'Empereur, daignaient servir d'écho à ces justes plaintes, l'abus serait détruit, fauché, plus rien !

Nous qui voulons remplir notre mission dans toute la sincérité du devoir, il nous est impossible de ne pas faire un rapprochement qui n'est point à l'avantage de nos édiles. Au lieu de construire, en bordure d'une rue de 12 mètres, une église sur l'emplacement des *Menus-Plaisirs* pour le faubourg Poissonnière, alors que les habitants trouvent, à quelques pas au midi, l'église de Bonne-Nouvelle ; au nord, Saint-Vincent de Paule et Notre-Dame de Lorette, n'eût-il pas été plus juste, plus rationnel, de donner d'abord satisfaction aux vœux bien plus légitimes du XIIe arrondissement?

Ce qu'il demande, lui, ce n'est pas le superflu, mais le strict nécessaire. Il demande qu'on achève un portail commencé depuis bientôt un siècle ; il demande qu'on détruise cet ignoble enfoncement qui existe devant l'église, afin que le dernier passant aviné n'insulte plus la maison de Dieu !...

L'église Saint-Nicolas du Chardonnet mérite, sous beaucoup de rapports, l'attention du Conseil municipal. Son intérieur offre à l'artiste de beaux sujets comme tombeaux, parmi lesquels on peut noter : le monument funéraire de la mère de Lebrun, celui de ce grand peintre, enfin le monument funèbre de Jérôme Bignon.

Traversons la Seine au pont de la Tournelle, puis au pont Marie, et dirigeons-nous, par le IXe arrondissement, vers son voisin le VIIIe, dans le quartier Popincourt.

Ce quartier et celui du Temple, encore en marais vers 1790, sont maintenant couverts de fabriques, d'ateliers, d'usines, renfermant tout un peuple d'ouvriers. Cet emplacement est une ruche parisienne! Examinons maintenant la situation de l'église qui se trouve au milieu du quartier Popincourt. *Saint-Ambroise* occupe à peine une superficie de 880 mètres ; cette superficie n'est pas le nécessaire. — Aussi, lorsqu'un enterrement arrive le dimanche, il faut déposer le corps dans la chapelle de la Vierge, où sont réunies les jeunes filles qui suivent le catéchisme. Ce tableau de la mort, pour des enfants qui commencent la vie, impressionne vivement quelques-unes de ces frêles natures, et souvent il a fallu emporter hors de l'église plusieurs de ces jeunes filles.

Lors des grandes fêtes, beaucoup de nos artisans ne peuvent, faute de place, pénétrer dans l'église.

Agrandissez Saint-Ambroise, messieurs les Conseillers, et

vous ferez une bonne action, utile à la classe ouvrière et agréable à Dieu. Multipliez les églises, principalement dans les quartiers pauvres. Notre belle et sainte religion est si compatissante à ceux qui travaillent et qui souffrent! L'ouvrier qui entrera dans l'église le dimanche, la bonne ménagère qui viendra prier avec ses enfants, amasseront de la résignation, du courage pour toute une semaine de labeur et de privations. Mettez souvent le prêtre au milieu des artisans : sa douce parole effacera bien des haines, dissipera bien des jalousies qui fermentent parfois dans le cœur du pauvre.

Mais il nous faut retourner dans le XIIe arrondissement, où nous avons encore à signaler d'autres abus. Dans le quartier le plus populeux de Paris, où se trouvent en plus grand nombre les maisons étroites, serrées et malsaines, dans le quartier Saint-Marcel, dans la rue Mouffetard, c'est tout dire, on voit une église dont l'origine remonte au douzième siècle. Son nom lui vient de l'ancien village de Saint-Mard ou de Saint-Médard. En consultant les plans qui représentent Paris aux seizième et dix-septième siècles, on voit que les abords si tristes, si dangereux de cette église Saint-Médard n'ont point changé. Cet édifice, précieux à plus d'un titre, est étouffé par de misérables constructions qui l'enserrent de toutes parts, et cependant la Ville possède dans ses archives des contrats domaniaux qui renferment des clauses dont l'exécution eût procuré à Saint-Médard l'air et l'espace qui lui manquent. En ajoutant à ces réserves une centaine de mille francs, on payerait largement l'expropriation de deux ou trois cahutes qui donneraient aux abords de cet édifice un périmètre parfaitement régulier. Dans l'état actuel, la circulation est littéralement interdite lorsqu'un convoi, ayant une suite un peu nombreuse, entre dans Saint-Médard ou sort de l'église. Les mariages avec voitures devant le portail sont presque impossibles, la rue se trouvant barricadée à tel point, qu'il faut faire un détour pour n'être pas arrêté pendant une heure devant cet obstacle dangereux ; enfin cette partie de la rue Mouffetard devant l'église est exactement, en 1854, alors qu'il roule dans Paris plus de dix mille voitures de toute espèce, ce qu'elle était sous Henri IV, en 1602, au moment où l'on ne comptait dans Paris que trois carrosses : celui du roi, le coche de la reine, et la voiture de Bassompierre!

Il nous reste un dernier fait à enregistrer, et qui, lui aussi, a sa triste signification :

Devant la délicieuse église de *Saint-Étienne du Mont*, on voit une petite place étroite, humide, honteuse, que l'administration municipale dénomme *place du Carré-Sainte-Geneviève*, bien que sa figure soit plutôt celle d'un triangle.

Cette voie publique, que les habitants ont la bonhomie d'appeler naturellement *place Saint-Étienne-du-Mont*, parce qu'elle se trouve en face de cet édifice religieux, est dans une situation vraiment déplorable, et qui accuse hautement une négligence que le premier magistrat de Paris ne doit pas tolérer plus longtemps.

Sur cette triste place, qui fait mal à voir, se trouvent d'ignobles masures tombant en ruines, puis un terrain en forme de monticule servant de dépôt d'immondices. Les fidèles qui se rendent, soit à Sainte-Geneviève, soit à Saint-Étienne du Mont, ne cessent d'avoir devant les yeux le spectacle honteux et dégoûtant d'hommes et de femmes stationnant en cet endroit, transformé en latrines publiques.

Le Conseil municipal, dans une délibération prise il y a dix-huit mois environ, avait arrêté la démolition de ces masures, qui devaient tomber par respect pour ces deux édifices religieux qu'ils insultent. Des affiches ont été placardées, une enquête a eu lieu, puis tout est resté là, — plus rien!

Cette triste situation de plusieurs de nos édifices, situation qui offense la population pieuse de nos quartiers pauvres, doit cesser avec un préfet de la Seine qui entend remplir sa mission dans toute la sincérité du devoir.

Malgré le zèle et l'activité qu'il déploie, le premier magistrat de Paris, nous le comprenons, ne peut réaliser en même temps toutes les améliorations que sa droiture ambitionne ; mais ces abus qui outragent notre belle et sainte religion sont de ceux qu'on doit franchir les premiers, et comme disait messire Robert-Auguste de Pommereu, prévôt des marchands de la noble ville de Paris : RESPECT AUX MONUMENTS RELIGIEUX, C'EST RESPECT A DIEU, C'EST RESPECT AU SOUVERAIN QUI TIENT DE LUI TOUTE SA PUISSANCE! ...

Travaux d'utilité publique.

UN PALAIS ARCHIÉPISCOPAL.

La plupart des villes épiscopales de la France possèdent des demeures dignes de leurs pontifes ; Paris, la capitale, attend depuis des siècles un palais pour son archevêque.

Il est à remarquer que la vénérable et solennelle cathédrale de Notre-Dame est la plus pauvre, la plus misérable et la plus dénuée de toutes les églises de Paris et de France. L'on a peine à comprendre l'état d'abandon dans lequel cette cathédrale a été laissée. Nous comprenons les restaurations que l'on fait subir à l'extérieur de cette vieille reine de nos cathédrales, comme le disait M. Victor Hugo ; mais il serait temps de songer à son intérieur triste et malheureux. Nous croyons fermement que les travaux du dehors, ainsi que ceux du dedans, eussent pu marcher ensemble, et si, à la place d'avoir construit une sacristie, trop petite et irrégulière, l'on avait employé l'argent à la construction d'un palais archiépiscopal dont la construction est de toute nécessité, cela aurait beaucoup mieux valu.

Il faut le reconnaître, sans vouloir en rien déprécier les autres capitales de l'Europe, dont chacune présente un attrait à la curiosité des touristes, aucune n'en offre autant que Paris aux étrangers les plus avides et les plus connaisseurs en fait d'arts, de science et d'architecture. Tous viennent à l'envi

détailler cette cité, aujourd'hui surtout presque nouvelle, et si admirablement métamorphosée en peu d'années. Quel est leur étonnement à l'aspect de ce Louvre terminé, de cette rue de Rivoli, si large, si majestueuse dans son étendue, qui a détruit et remplacé tant de rues tortueuses, noires, obscures, humides, infectes, qu'on traversait le jour avec dégoût et la nuit avec terreur !

Nous ne sommes plus au temps où deux ou trois cents ans amenaient seulement une enceinte nouvelle, où les maisons ne se hasardaient qu'avec timidité à franchir les limites consignées sur un poteau, et semblaient craindre de s'écarter du centre, comme un matelot qui n'ose aborder une terre inconnue! Aujourd'hui, il semble que le sol s'entr'ouvre, et qu'à un coup de baguette apparaissent des quartiers nouveaux et splendidement construits !

Pourtant, il faut le dire avec franchise, il serait douloureux que ce quelque chose de noble et de grandiose que possèdent toutes les capitales des empires religieux manquât à la capitale de l'empire très-chrétien, nous voulons parler *du palais de l'Archevêché*, cette lacune dans le grand ensemble de Paris, et que réclament si impérieusement le complément de l'art et la dignité de la religion.

Un archevêché est donc de nécessité morale et absolue dans ce pays religieux par excellence, et dont les souverains sont les fils aînés de l'Église ! Le plus divin de ses ministères, celui qui gouverne les âmes, celui qui les sauve, serait le seul à ne pas posséder une demeure, un sanctuaire digne de lui, et où resplendît, matériellement même, la majesté de Dieu qu'il représente ici-bas!

La bourse, les arts ont leur temple. Les ministères ont ou vont avoir tous leur palais, et la religion, cette première dignité d'un empire, verrait son chef sans asile, logé dans une sorte de maison bourgeoise, que les nombreux visiteurs de toutes les nations ne peuvent trouver qu'après l'avoir demandée de porte en porte dans un quartier lointain, comme un commerçant retiré dont il faut demander l'adresse. Ici, au cœur de la capitale où est la métropole, lorsqu'en sortant de l'église on s'informe où est son archevêque, il faut partir pour une extrémité de Paris, où on le découvre dans un logis sans caractère, sans majesté, et qui ne dit rien au cœur ni à l'esprit.

Cet état de choses, si peu digne de la France, doit préoccuper nos administrateurs; nous croyons que le Conseil municipal prendra en considération très-sérieuse cette grave question de faire entrer dans son programme, concernant la régénération complète de la Cité, la construction d'un palais à l'archevêque de Paris.

L'emplacement, depuis longtemps acheté et payé par la Ville, recevrait les fondations du palais archiépiscopal, et Paris n'aurait plus à craindre les épigrammes des étrangers qui, en admirant Notre-Dame, s'écrient en sortant : Voilà un beau corps, mais où est l'âme ?

Cette âme va se rendre visible dans le nimbe qui lui appartient, et, comme le grand prêtre de Jérusalem, le pontife catholique entendra de son oratoire les chants du sanctuaire, et les prières des saints monteront aux cieux avec les siennes.

Maintenant, laissons de côté l'impérieux besoin du sentiment religieux; si nous entrons dans les détails de l'ensemble, quel est l'effet, en quelque sorte magique, qui doit en résulter ? C'est l'accord parfait, la sinthèse produite par la correspondance des monuments qui semblent avoir été réunis comme par une intuition providentielle des architectes des siècles passés.

En admettant qu'on ne rase pas complétement cette partie de la Cité, la rue de Constantine continuée présente une voie superbe et majestueuse qui conduit en droite ligne à l'archevêché, de façon que les deux portes ou grilles de l'archevêché ou du palais de Justice se regardent et se correspondent plus régulièrement que celles du Louvre et des Tuileries. Cette large rue est coupée vis-à-vis l'archevêché par la rue de l'Archevêché même qui met aussi de son côté face à face la façade méridionale de l'Hôtel de ville et le portail septentrional de Notre-Dame, éclairée par un soleil que ce quartier n'a jamais connu. Ces deux chefs-d'œuvre de l'architecture gagnent à ce rapprochement une solennité que leur isolement leur enlève, et qui en double l'effet par sa concordance. Cette régularité d'aspect permettra à l'observateur d'en comparer les beautés d'un ordre tout différent, mais dont la diversité même rehausse l'harmonie.

Ainsi coupé, ce quadrangle de rues grandioses représente une croix colossale dont chaque extrémité a sa signification et son langage.

Au pied de la croix, et comme en formant le socle, le palais de Justice s'étend ainsi que les larges degrés de son piédestal. En face de ce palais terrible aux coupables, mais propice aux innocents, s'élève le palais d'une autre justice, redoutable aux criminels aussi, mais indulgente et pleine de pardons pour eux quand ils ont le repentir. Au pied de la croix est le juge que rien n'émeut et ne doit attendrir, car il ne peut lire dans les âmes. Mais remontez cet arbre de salut où se posa le corps du Sauveur des hommes, et arrêtez-vous au chevet de cette croix. C'est là que le Christ a incliné sa tête en priant pour les pécheurs ; c'est de là que sa bouche a prononcé ce tendre vœu : Pardonnez-leur, Seigneur ! Eh bien ! c'est là qu'apparaît le sanctuaire d'où partent l'indulgence et le pardon. Deux grands ministères, l'un divin et l'autre terrestre, quoique éclairé aussi des lumières divines, se regardent comme les deux sublimes arbitres du combat de la vie; mais, là-bas, au sommet de la croix, est le plus doux et le plus infaillible, qui tient entre ses mains les clefs du ciel, pour l'ouvrir à la mort au delà de laquelle la justice humaine ne peut rien, mais après laquelle la religion accompagne encore l'âme qu'elle présente à Dieu, pure, si elle était innocente, purifiée, si elle fut coupable.

Nous craindrions d'altérer la puissance de cette pensée en voulant lui prêter l'appui de nos paroles, qui seraient toujours au-dessous d'elle.

Ainsi donc, Paris possédera le coup d'œil le plus significatif

et le plus admirable, celui que ne peut montrer aucune capitale du monde, et que toutes lui envieront sans pouvoir l'imiter. Car quelles immenses dépenses faudrait-il à tout autre pays pour obtenir ce résultat ? Tandis qu'ici il semble que le génie de l'architecture française ait deviné et pressenti cet ensemble, puisqu'elle a déjà si bien disposé les trois premiers monuments, que le quatrième y semble mystérieusement attiré par une voix secrète, et cela, au moment juste où l'archevêché n'existant plus, sa place l'attend comme un rendez-vous donné à l'avance.

LES ABORDS DU LOUVRE.
L'ENTRÉE DU JARDIN DES TUILERIES.

Les travaux de construction et d'ornementation concernant la réunion du Louvre au palais des Tuileries se poursuivent avec la plus grande activité. Le grand pavillon sur la rue de Rivoli, réunissant les nouvelles constructions à l'ancien palais du Louvre, et les chantiers de l'ancienne place de l'Oratoire pouvant être immédiatement rendus à leur destination, on enlève tous les matériaux qui occupaient la portion du jardin qui doit entourer le palais du Louvre, au midi, sur le quai, à l'est, sur la place de la Colonnade, et, au nord, sur la rue de Rivoli.

On a dû penser dès à présent, et surtout à cause de la saison, à l'ensemble des parterres. Le sol a été abaissé dans certaines parties, relevé dans d'autres, particulièrement sur la face principale, afin de le rapprocher, autant que possible, de la rue de Rivoli, plus élevée que le quai.

On s'occupe de la pose des grilles qui doivent enceindre ces quatre jardins, en donnant à chaque division une parfaite régularité. On a pensé qu'il n'était pas nécessaire de réserver une petite enceinte au-devant de la colonnade, et que les trois entrées du Louvre, celle-ci, qui est la principale, aussi bien que celles du quai et de la rue de Rivoli, devaient être uniformes.

La grille placée au-devant de la colonnade était ajustée et ordonnée avec beaucoup de goût et d'une heureuse exécution ; mais elle avait l'inconvénient de n'être pas à sa place et de contrarier l'harmonie et la majesté de ce grand édifice, un des plus somptueux du siècle de Louis XIV.

On a pensé également que l'aspect de l'entrée de ce beau monument ne devait pas être gêné. En conséquence, on a donné à cette grille une autre destination que nous approuvons, et qui nous paraît parfaitement convenable.

Elle sera rétablie à l'entrée du jardin des Tuileries, par la place de la Concorde, entre les statues équestres de *Mercure* et de la *Renommée*.

Cette belle entrée appelait depuis longtemps une fermeture plus convenable, plus digne que ne l'était la grille précédente. La nouvelle grille, très-élégante, ouverte à trois portes, remplira parfaitement le but de sa nouvelle destination.

Elle aura pour complément les beaux arbres du jardin qui entourent le grand bassin, et pour perspective la vue de la grande avenue et du palais des Tuileries vers les parterres.

Elle sera en même temps un très-heureux accompagnement à la belle décoration que la terrasse des Tuileries vient de recevoir ; elle complétera l'ordonnance actuelle de la place de la Concorde, qui semble avoir doublé de grandeur depuis la suppression de ces malencontreux fossés et l'élargissement de toutes les voies qui l'environnent.

Aussi, loin de blâmer le déplacement de cette grille d'entrée du Louvre, nous y applaudissons de grand cœur et nous trouvons en même temps parfaitement convenable cette simplicité, cette uniformité des trois entrées du palais du Louvre. La colonnade est d'une beauté si splendide, qu'elle n'a besoin d'aucun ornement étranger ; ces entrées s'annoncent d'elles-mêmes et ne souffrent pas d'enceinte qui les précède. Il suffit que les parterres soient fermés.

En élevant le sol des jardins, en abaissant ainsi le mur d'appui qui supporte les grilles, on les a rapprochés de l'œil du spectateur ; c'est une heureuse amélioration. Ces gracieux parterres formeront un beau cadre, qui, dès le printemps de l'année de 1855, entourera ce magnifique palais.

HOTEL DE BOURG-THEROULDE, A ROUEN,

PLACE DE LA PUCELLE, A L'ANGLE DE LA RUE PANNERET.

Après les églises de Notre-Dame et de Saint-Ouen, la ville de Rouen n'a point de monument qui ait excité plus puissamment la curiosité des archéologues français ou anglais. Cette construction, commencée par Guillaume le Roux, seigneur du Bourg-Théroulde, qui vivait en 1486, fut terminée dans la première moitié du seizième siècle, par Guillaume le Roux, son fils, abbé d'Aumale et du Val-Richer, qui fut employé par François Ier à la négociation du concordat.

La façade de l'hôtel du Bourg-Théroulde donne sur l'ancien marché aux veaux, aujourd'hui place de la Pucelle. C'est là, à l'endroit où s'élève cette risible statue, représentant, sous prétexte de la vierge de Vaucouleurs, quelque chose d'assez semblable à une nymphe de fontaine mythologique, c'est là que les Anglais brûlèrent Jeanne d'Arc.

Merveilleux prestige d'une tradition sainte, d'un souvenir chaste et pieux, tout ce peuple ignorant et grossier, qui promène dans ces parages boueux son travail incessant et ses distractions avinées, respecte d'instinct ce nom des temps passés, dont il soupçonne seulement l'histoire, et vous parle avec orgueil de sa pucelle. Et pourtant, c'est un pauvre titre que celui de Rouen sur Jeanne d'Arc ! La place de la Pucelle ne faisait qu'une autrefois avec la place du Vieux-Marché, la plus ancienne de Rouen, sur laquelle s'élevaient autrefois l'é-

chafaud et le pilori, et dont le nom n'est que trop bien justifié par l'air de vétusté des constructions qui l'entourent.

La partie de l'hôtel de Bourg-Théroulde qui règne sur la place est la plus ancienne; elle n'avait conservé de curieux qu'une jolie tourelle en encorbellement, suspendue, pour ainsi dire, à l'encoignure méridionale de la façade, à l'entrée de la rue du Panneret. Cette tourelle a disparu par suite de négligence. Ainsi périssent, à chaque instant, quelques fragments de notre architecture nationale!...

Quoi qu'il en soit, l'hôtel du Bourg-Théroulde restera longtemps encore un admirable sujet d'études pour l'artiste aussi bien que pour l'antiquaire.

Les bas-reliefs dont il est enrichi représentent l'entrevue du *camp du Drap d'or*, entre Henri VIII et François Ier; ils ont à la fois l'importance d'un monument historique et la valeur d'une œuvre d'art, exquise dans son ensemble comme dans ses détails.

En voici la description :

Premier bas-relief. La ville et le château de Guines, d'où le roi d'Angleterre et toute sa suite sont sortis, excepté quelques-uns des derniers, qui sortent encore. Des seigneurs et des dames sont placés aux fenêtres de la galerie du château. Au pied de la muraille sont deux pièces de canon montées sur des roues : le temps les a détruites. La troupe anglaise est composée de cavaliers et de piétons; quelques-uns des cavaliers ont de grands plumets à leurs chapeaux; les piétons ont tous le chapeau entouré de plumes étendues, représentant assez bien la roue d'un paon.

Second. Troupe de cavaliers, à la tête desquels est l'archevêque d'York, ce fameux cardinal de Wolsey, légat du pape; il s'avance à cheval entre deux seigneurs. Devant le légat est un ecclésiastique à cheval, portant une croix, et précédé de deux massiers.

Troisième. L'entrevue proprement dite. Les deux rois se saluent et tiennent leurs chapeaux élevés de la main droite. La housse du cheval de François Ier est parsemée de fleurs de lis; celle de Henri VIII est chargée alternativement de léopards et de rosettes; la tête des chevaux est ornée de grandes plumes. Les deux rois ont chacun à leur côté un valet de pied, avec sa toque entourée de plumes, mais rejetée derrière la tête. Le dernier cavalier à droite est un de ceux du roi de France; il montre son dos, où l'on voit une salamandre couronnée.

Quatrième. Suite du cortége de François Ier. Un ecclésiastique à cheval et portant la croix double, précède le cardinal de Boisi, légat du pape. Ce dernier s'avance à cheval, entre deux seigneurs décorés du collier de l'ordre de Saint-Michel, comme plusieurs autres seigneurs qui suivent, entre lesquels on remarque les cardinaux de Bourbon, d'Albret et de Lorraine.

Cinquième. Le reste du cortége de François Ier. La ville où le château d'Ardres, d'où il sortait, est représenté au bout. Sur les murs et à trois fenêtres d'une galerie, sont plusieurs personnes qui regardent. Au pied du château étaient, comme à Guines, deux pièces de canon qui ont disparu.

La dégradation de ces bas-reliefs devient chaque jour plus sensible.

Au-dessus des arcades de cette galerie est une autre série de sculptures que l'on suppose être des compositions religieuses.

Sans parler des bas-reliefs, plus ou moins endommagés, qui décorent la façade du logis principal, au fond de la cour, nous nous arrêterons à ceux de l'élégante tourelle hexagone que l'on voit à gauche. Ces bas-reliefs sont au nombre de six, trois sur chaque face de la tourelle, placés à l'appui et autour des petites fenêtres des trois étages, au-dessus du rez-de-chaussée.

Premier bas-relief. En commençant par en bas, sur le pan vers l'est, et en face du spectateur : scènes d'été. Sur le devant et dans le fond, des faucheurs; sur le plan intermédiaire coule une rivière dans laquelle nagent et plongent des baigneurs.

Le ciel est occupé par des oiseaux de haut vol, parmi lesquels on voit un faucon s'abattant sur un héron, et un autour liant une perdrix dans ses serres. Des donjons gothiques s'élèvent dans le lointain.

Second bas-relief, en montant. Scènes pastorales fort galantes. Un berger et une bergère sont agenouillés l'un devant l'autre. Le berger porte une main sur le corset de la bergère, qui paraît vouloir le repousser. De l'autre main, il veut ravir une des jarretières de la jeune fille. Sur le second plan, un autre pasteur fait une déclaration d'amour à une villageoise assise. Sur le ressaut qui est au-dessus du bas-relief, on lit :

BERGER A BERGÊRE PROPTEMĒT SE INGERE.

Troisième, au-dessus. Jeu de main chaude. Une bergère assise cache de la main droite les yeux d'un berger qu'elle tient renversé sur ses genoux, et dans la main duquel d'autres bergers se disposent à frapper. Dans le fond, deux pasteurs, dont l'un joue de la cornemuse. On lit sur le ressaut inférieur :

PASSE TEMPS LEGERS : NOUS VALENT ARGENT :
S'ILZ NE SONT D'ARGENT : ILZ SONT DE BERGERS.

Quatrième, sur le pan du côté du nord, en haut. Bergers prenant un repas champêtre. Autres bergers répandus dans le paysage.

Cinquième, en descendant. Tonte de moutons. Un berger fait danser son chien au son de la flûte. Dans le fond, un autre berger qui excite son chien à la poursuite d'un loup emportant un agneau. On lit, mais difficilement, au-dessous :

NOUS SOMES DES FINS : ASPIRĀS A FINS.

Sixième. Des pêcheurs dans une barque s'occupent de pêcher au filet. D'autres pêcheurs à la ligne se voient sur le

rivage. Dans l'enfoncement du paysage est une ville, vers laquelle se dirige une villageoise portant un panier sur sa tête. Au-dessus d'elle plane une espèce d'aigle marin, tenant un poisson dans ses serres. Sur la gauche est un cheval sellé et bridé dont le cavalier est emporté dans les airs par un griffon. Un voyageur, les bras étendus, regarde cette scène avec épouvante.

L'intérieur de la tourelle renferme, au premier étage, un petit cabinet dont les boiseries et le plafond terminé en culs-de-lampe enrichis de dorures et de peintures, méritent de fixer l'attention par la beauté des détails.

REVUE DES TRAVAUX DE PARIS.

Les restaurations de différents monuments s'avancent, et quelques-uns d'entre eux sont terminés.

La cathédrale de Paris est un de ceux qui attirent l'attention des hommes de l'art par son importance architecturale. Les restaurations que M. Violet-Leduc fait subir à l'antique métropole des Parisiens, quoique étant sérieuses, ne laissent cependant pas que d'être critiquées; en effet, pourquoi avoir enlevé l'élégante galerie de la Vierge au grand portail, pour la remplacer par une autre galerie en plein cintre, et qui s'accorde mieux, nous devons le dire, avec l'architecture du commencement du treizième siècle de la façade? Il eût été urgent également de faire disparaître les chapelles latérales, ainsi que celles du chœur, qui sont du quatorzième siècle, par conséquent postérieures au reste de l'édifice; ceci serait encore bien peu, si nous n'avions à déplorer la perte des fenêtres supérieures du transept sud, ainsi qu'une travée de la nef du même côté, pour être remplacées par une rosace de n'importe quelle époque, et une fenêtre sans moulures ni meneau qui nous paraît considérablement suspecte.

Nous l'avouons avec peine, les restaurateurs modernes ne sont nullement à la hauteur des grands artistes du moyen âge : ils eussent respecté l'œuvre du premier architecte; ils auraient apporté au vénérable monument les progrès du temps, sans rien changer à la pensée primitive; car, pour nous, les treizième, quatorzième et quinzième siècles ne font qu'une seule et même architecture, ne forment qu'une seule et même pensée; et, du reste, tous ces styles font que les monuments intéressent et deviennent curieux sous le double point de vue de l'histoire et de l'architecture. Qui prouve à M. Violet-Leduc que la galerie qui a remplacé celle du quatorzième siècle, et dont lui-même est l'auteur, possédait au treizième une statue de la Vierge avec deux anges en adoration, et que sur cette galerie, dans l'axe des tours, il y avait Adam et Ève? Pour moi, je n'y vois que conjecture et incertitude.

L'église de Sainte-Clotilde, place Belle-Chasse, se termine lentement; le portail occidental est encore enveloppé d'échafaudages, qui cachent aux regards du public connaisseur une multitude d'imperfections; on voit qu'il n'a rien manqué à l'architecte, si ce n'est le génie.

La restauration de Saint-Eustache et des chapelles est sur le point d'être terminée. Les peintures de ces dernières méritent de fixer l'attention par leurs variétés et leurs compositions; toutefois, nous ajouterons que les peintures n'ont pas toujours le caractère religieux qu'il conviendrait de leur donner. Cet édifice, un des plus somptueux du seizième siècle, réclame un portail digne de sa noble architecture.

L'église paroissiale de Saint-Roch a été l'objet de travaux d'embellissement assez importants dans ces dernières années. Les chapelles de cet édifice religieux ont été décorées de marbres précieux et de tableaux, dont quelques-uns sont des œuvres d'art assez remarquables.

La distribution intérieure de cette église offre des singularités qu'on ne rencontre dans aucun autre monument du même genre à Paris. Elle est composée d'une nef et de trois chapelles qui se suivent dans l'alignement du portail, et se prolongent ainsi en ligne droite jusqu'à l'extrémité de l'édifice. Les bas côtés de la nef, également prolongés derrière la première chapelle, dédiée à la Vierge, tournent ensuite autour de la seconde, qui est celle de la Communion. La troisième, qu'on appelle la chapelle du Calvaire, a perdu son caractère primitif par une stupide transformation.

Il résulte de cette disposition et de la forme du maître autel, construit à la romaine et placé au rond-point du chœur, que, du portail de l'église, l'œil, traversant la nef et l'arcade au bas de laquelle est posé cet autel, plonge dans la profondeur immense de cette enfilade de chapelles, qui, toutes les trois, sont éclairées par une lumière différente et dégradée à dessein, ce qui produit un effet presque théâtral, et qui paraît peu convenable dans un édifice sacré.

Le grand portail, dont la première pierre fut posée le 1er mars 1736, a eu beaucoup de réputation autrefois, et semble avoir servi de modèle à la plupart de ceux qui ont été élevés depuis.

C'est une décoration composée de deux ordres, dorique et corinthien, d'une exécution assez mesquine. Ce portail a 28 mètres de largeur sur 26 d'élévation, depuis le sol du perron jusqu'au sommet du fronton. Une heureuse disposition de terrain a permis d'y placer un assez grand nombre de marches, ce qui contribue à donner de la majesté à ce portail. L'église de Saint-Roch est aujourd'hui l'un des édifices religieux les plus ornés de la capitale.

L'église de Saint-Séverin vient de s'enrichir de nouvelles peintures qui sont assez heureuses. Cette église mérite d'être visitée par les artistes. A. LEBLAN.

L'ÉGLISE DE GASSICOURT
(SEINE-ET-OISE.)

En sortant de Mantes par la place Rosny, vous êtes dans le faubourg de Saint-Pierre, où s'élevait autrefois l'église paroissiale de ce nom; arrivé jusqu'à l'extrémité du faubourg,

vous quittez la grande route de Rouen et vous prenez à droite un chemin rural qui vous conduit à Gassicourt, à deux kilomètres seulement au nord-ouest de Mantes.

Gassicourt, que les chartes nomment *Gati*, *Gaciccuria* et *Gassecourt*, était, dans l'origine, un monastère de chanoines réguliers, fondé sous l'invocation de saint Eloi; mais, au treizième siècle, ces religieux cédèrent la place à des bénédictins de Cluny. A cette même époque, la paroisse de ce lieu était peu considérable, elle comptait seulement onze paroissiens et n'avait que dix livres de revenu, mais sa mense prieurale était fort riche. Au dix-septième siècle, M. de Bédacier, évêque d'Auguste, se démit en faveur de Bossuet du prieuré de Gassicourt, qui valait alors six mille livres. Bossuet conserva toute sa vie ce bénéfice. Vers 1740, on détruisit tous les bâtiments claustraux, et il ne resta plus que le titre de doyen, qui était à la nomination du roi; la cure de la paroisse était à la collation de ce doyen.

Une grosse tour quadrangulaire, terminée par un toit en batière, et percée sur chacune de ses faces de trois fenêtres à plein cintre, s'élève au point d'intersection de la nef du chœur et des transepts. Le style général de l'architecture fait présumer que cette église a été construite vers la fin du onzième siècle, et, au plus tard, au commencement du douzième. La porte d'entrée s'ouvre à l'ouest sur un grand arc plein cintre à tores arrondis retombant sur des colonnes fort endommagées. A l'intérieur, le plan de l'église offre une croix latine. La nef est flanquée de deux collatéraux qui ne dépassent point la croisée; elle est composée de cinq larges travées dans lesquelles s'ouvrent de grands arcs plein cintre reposant sur de fortes colonnes à chapiteaux d'une rude simplicité; cette nef est éclairée, à l'ouest, par un oculus circulaire, accompagné de deux fenêtres à plein cintre; au midi et au nord, par cinq fenêtres de la même forme; cinq fenêtres éclairent également le collatéral nord; celles du midi ont été bouchées. Le treizième siècle a remplacé par des ogives à meneaux les fenêtres du sanctuaire et du transept, qu'il a décorées de ses plus éclatants vitraux. Ces verrières peuvent soutenir la comparaison avec celles de la Sainte-Chapelle de Paris.

La chapelle méridionale, consacrée à la Vierge, est entièrement décorée de peintures murales, représentant *le Jugement dernier*. A la droite du Christ, assis sur un trône élevé, sont les élus; à sa gauche les damnés. Du côté des élus on lit sur un cartouche : *Venite, benedicti Patris mei, possidetis regnum...;* du côté des damnés : *Ite, maledicti, in ignem æternum.* Dans l'arc doubleau, sont peints six anges : le premier tient une flûte, le second un violon, le troisième une harpe, le quatrième une guitare, le cinquième un orgue, et le sixième un hautbois. En face du *Jugement dernier* est représentée *la Transfiguration*. Ces différentes peintures semblent dater de la fin du quinzième siècle. Cette chapelle, ainsi que la correspondante, sont de chaque côté fermées par une grille en bois délicatement sculptée, dont les barreaux, variés à l'infini, offrent des bâtons noueux et des torsades, des faisceaux de feuillages, de fleurs, de fruits, noués par des bandelettes, et tous les ornements que la plus gracieuse imagination peut inventer.

Trente-deux stalles de boiseries, d'un délicieux travail du quinzième siècle, occupent le bas du chœur : seize à droite et seize à gauche, sur toute la longueur des deux travées et faisant retour sur la porte d'entrée. Ces stalles et ces grilles sont, après les vitraux, ce que l'église de Gassicourt offre de plus précieux. Elles ont la plus grande analogie avec les stalles de Corbeil : leurs dossiers, leurs accoudoirs, leurs miséricordes sont sculptés de merveilleuses figures d'hommes, d'animaux, de fruits, de fleurs et de feuillages; leurs panneaux offrent de grandes figures de rois, de reines et de saints debout sous des arcs en ogives. Pour laisser juger de la variété des détails, nous donnerons ici une description sommaire des sujets sculptés aux miséricordes.

Elles représentent au côté droit, en regardant l'entrée :

1° Un chien. — 2° Des rats rongeant un globe surmonté d'une croix.—3° Deux femmes nues et debout, entre lesquelles un homme est assis, les yeux bandés et tenant à la main une espèce de bâton. — 4° Un coq. — 5° Un villageois et une villageoise, qui tient un verre à la main. — 6° Un page tenant une fleur. — 7° Une feuille. — 8° Un homme et une femme qui lui frappe sur l'épaule.—9° Une femme tenant un oiseau sur le poing.—10° Deux hommes à cheval luttant l'un contre l'autre, armés d'une sorte de maillet à deux tampons.

Deuxième rang. — 11° Deux escargots. — 12° Un âne chargé. — 13° Une feuille. — 14° Le diable assis au pied d'une croix. — 15° Une feuille. — 16° Un faucheur.

Au côté gauche :

17° Un homme tenant un voleur pour le hisser au gibet au moyen d'une échelle. — 18° Un homme paraît menacer de son sabre un prisonnier enfermé. — 19° Un homme portant des raisins dans une hotte. — 20° Un dromadaire. — 21° Une feuille de vigne et des raisins. — 22° Un monstre quadrupède à figure humaine. — 23° Un homme assis vêtu d'une longue robe. — 24° Un vigneron tenant un verre. — 25° Un homme sonnant. — 26° Un homme coiffé d'un grand bonnet pointu et vêtu d'une longue robe, tenant un cartouche.

Deuxième rang. — 27° Un homme remplissant un tonneau à l'aide d'un entonnoir. — 28° La miséricorde à été arrachée. — 29° Un vieillard, en habit de moine, assis devant un globe crucifère. — 30° Une feuille. — 31° Un faucheur. — 32° Une feuille.

Par un merveilleux hasard, ces boiseries précieuses sont vierges encore de toute espèce de peinture.

Cette église, justement célèbre, est souvent visitée par les curieux, et surtout par les antiquaires.

Nous avons cru devoir donner la fontaine de Jean-Goujon, rue du Regard, à Paris, qui est précieuse par son bas-relief représentant Léda avec son cygne. On a eu l'heureuse idée de se servir du bec de l'oiseau pour le jet d'eau.

Le directeur-gérant : A. Grim.

Paris. — Typ. de Mme Ve Bouchard-Huzard (?), rue Saint-Louis, 46.



RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

PUBLICATION périodique formant par année 6 volumes avec texte

FONDÉ ET RÉDIGÉ

Par une Société d'Architectes attachés aux Travaux Publics et à la Grande Voirie.

POUR LA FRANCE : Un an....... 25 fr. Six mois.... 13 Chaque vol., 5 fr.

15 JUILLET 1855.

SOMMAIRE DU XXXe VOLUME.

LE PALAIS DUCAL DE VENISE.

Le moyen âge se révèle avec tout son orgueil dans la construction du palais ducal de Venise : c'est tout à la fois un château fort, une luxueuse habitation et une prison. Par sa masse imposante, par sa destination, ce séjour menace tout un peuple : il recèle les inquisiteurs d'État, les plombs sous lesquels expirent asphyxiées les victimes du despotisme, et les puits, ou prisons souterraines, où d'autres victimes succombent dans une atmosphère de glace.

Le nom de Venise se perd dans la nuit des temps : on sait seulement que quand, en 452, Attila envahit l'Italie, la partie du littoral de l'Adriatique où était située Padoue portait le nom de *Terra Venetorum* (Terre des Venettes). Quant au palais dont nous parlons aujourd'hui, on n'est pas fixé sur l'époque de sa fondation ; mais nous avons plus à nous occuper de ce qu'il est comme bâtiment, que de préciser son origine ; nous dirons donc que ce palais a des murs excessivement élevés et surmontés de créneaux. Les murs sont bizarrement ornés de compartiments en mosaïque. De gros piliers très-courts servent de base à l'édifice ; le sommet est couronné de figures allégoriques. La porte principale donne entrée dans une vaste cour peuplée de statues de marbre, qui forment l'assemblage le plus bizarre : ainsi l'on y trouve Adam et Ève, en compagnie de Cicéron et de Marc Aurèle.

Ce palais était jadis la demeure du doge, le lieu de réunion du conseil ; tous les bureaux de l'administration y trouvaient place. Bien différents de nous, les Vénitiens plaçaient les bureaux les moins importants, les personnages les moins élevés en dignité dans les étages inférieurs. Les autres s'élevaient par degrés, dans l'ordre des dignités et du pouvoir, jusqu'au dernier étage, où siégeait le triumvirat des inquisiteurs d'État, inaccessibles dans leur retraite à toutes autres personnes qu'aux exécuteurs de leurs décrets ; ils ne voyaient pas même leurs plus proches parents durant les quatre mois que chacun d'eux était en fonction. La fameuse gueule de lion, à la porte des inquisiteurs, n'existe plus, mais on en distingue encore l'ouverture dans la muraille. Dépouillée de sa terreur, elle a tout au plus l'air d'une de ces boîtes aux lettres destinées à la petite poste, et dans lesquelles nos grisettes jettent furtivement, chaque matin, un certain nombre de tendres et mensongères missives.

Il y avait dans l'ancienne Venise plusieurs autres gueules de lion, disséminées par la ville.

Les salles du palais ducal sont ornées de peintures de Bassan, de Palma, du Tintoret, du Titien, de Paul Véronèse, etc. Des réduits, préparés dans les combles du palais, recevaient les criminels d'État : c'était ce que l'on appelait les plombs, parce qu'ils se trouvaient immédiatement sous les feuilles de plomb qui formaient la toiture. Dans ces réduits, dont quelques-uns ne recevaient pas la moindre lumière, et ne permettaient même pas à un homme de stature ordinaire de s'y tenir debout, les chaleurs de l'été devenaient meurtrières.

D'autres prisons appelées *pozzi* (les puits), séparées du palais par un pont, celui des Soupirs, étaient d'horribles cachots souterrains.

EMBELLISSEMENTS DE PARIS.

LA RIVE GAUCHE.

Henri IV disait à son *compère,* François Myron, en parlant des embellissements de Paris : *Je veux que la rive gauche soit la vraie sœur jumelle de la rive droite.* Pourquoi le désir exprimé par le Béarnais ne s'est-il pas encore accompli ? — Parce que la rive gauche n'offre ni l'animation, ni les agréments que l'on rencontre sur la rive opposée ; c'est que cette moitié de la capitale offre un aspect plus triste, moins mondain que les quartiers opposés ; c'est qu'on y rencontre plus de gens tout de noir vêtus ; c'est qu'il y a des séminaires et des maisons religieuses dans ce beau quartier, et que ces établissements jurent avec l'époque, et qu'ils devraient être expulsés de la capitale ; c'est qu'aussi les trois arrondissements de la rive gauche ne sont pas reliés par une voie spacieuse, pittoresque et agréable à parcourir, tel que sont les boulevards de la rive droite. Tout cela a donné à penser à nombre d'architectes et d'hommes de goût ; bien des projets ont été proposés à ce sujet. Et dernièrement encore, l'un de nos artistes les plus connus, M. Ch. Duval, a proposé et a vu approuver par MM. les délégués des trois arrondissements en question, un plan qui a pour base principale l'établissement d'un boulevard parallèle à celui du Nord. Ce plan, qui ne manque ni de hardiesse, ni d'originalité, mérite d'être développé. Le boulevard de M. Duval prendrait son point de départ à la Bastille, pour aboutir, à travers les Xe, XIe et XIIe arrondissements, à la Madeleine. Ce boulevard remonterait à travers le faubourg Saint-Honoré jusqu'à l'avenue Gabrielle, laissant à sa droite le palais de l'Élysée, qu'il isolerait entièrement, puis il passerait les Champs-Elysées, suivrait la façade du palais de l'Industrie, et franchirait la Seine sur un pont d'égale largeur, semé de plantations, entre le pont de la Concorde et celui des Invalides. La Seine franchie, le boulevard longerait les constructions du ministère des affaires étrangères, passerait devant les rues de l'Université, Saint-Dominique et de Grenelle-Saint-Germain, auxquelles il donnerait une magnifique issue, et continuerait en ligne jusqu'à la hauteur des Invalides. De là il couperait ou traverserait, en obliquant à gauche, les rues de Varennes, Barbet de Jouy, Vanneau, de Babylone, du Bac, de Sèvres, du Cherche-Midi, de Vaugirard, de Fleurus, et irait se confondre avec la rue de l'Ouest, jusqu'à l'angle de la rue Vavin. Là il traverserait, entre deux grilles, la pépinière du Luxembourg dont il longerait le jardin, ayant pour perspective, à droite l'Observatoire, et à gauche le palais du Sénat ; il couperait la rue d'Enfer, la rue Saint-Jacques, la rue d'Ulm, à peu de distance du Panthéon, la rue des Postes près le collége Rollin, et après avoir remonté les rues Neuve-Sainte-Geneviève, Mouffetard et Lacépède, il déboucherait rue Saint-Victor, sur la place de l'hôpital de la Pitié. Il suivrait en ligne droite la rue Cuvier, longeant, sans l'entamer, tout le jardin des Plantes, qui se trouverait situé par conséquent entre deux boulevards ; le boulevard irait de nouveau franchir la Seine sur un pont pareil au premier, entre la passerelle Constantine et le pont d'Austerlitz, puis, après avoir traversé les terrains improductifs de l'île Louviers, il gagnerait enfin en ligne droite la place de la Bastille.

On ne peut s'empêcher de trouver quelque chose de gigantesque dans ce plan. Le nouveau boulevard se borderait d'élégantes maisons et de boutiques ; grâce à lui la rive gauche prendrait un aspect totalement différent, et Paris serait la seule ville au monde qui possédât une semblable promenade.

MAISON DE LA RUE DE RIVOLI.

Cette maison, d'une étendue considérable et d'un aspect presque monumental, est située rue de Rivoli, et forme l'encoignure de deux rues, celle Saint-Martin, et celle Nicolas-Flamel, dont le nom rappelle les tentatives scientifiques, les folles rêveries et les utiles découvertes des alchimistes du moyen âge. Nous ne sommes plus au temps des utopies, les dormeurs éveillés ont fait leur temps ; l'époque est réaliste, et c'est une belle et bonne réalité qu'une maison construite comme celle dont nous nous occupons. Comme toutes les maisons, pour ne pas dire les édifices à destination spéciale, cette belle construction, destinée à un vaste établissement de nouveautés en soieries, tissus, confections, etc., est percée de jours nombreux. On accusait, avec raison, autrefois, les anciens marchands de gros des rues des Bourdonnais, Bertin-Poirée, et enfin tous ceux du quartier du Chevalier-du-Guet et de celui des Deux-Boules, d'empêcher un jour douteux de pénétrer dans les humides rez-de-chaussée qu'ils décoraient du titre pompeux de magasins, de vendre chat en poche, de choisir des logements humides pour donner ce qu'on nommait *de la main,* une apparence de force aux toiles et à la bonneterie de coton ; on récriminait contre l'obscurité cal-

culée de leurs affreux séjours; les mêmes reproches ne seront plus adressés au commerce contemporain: de vastes devantures ornées des glaces les plus pures, des fenêtres d'une dimension spéciale, laissent un libre accès à la lumière chez tous nos marchands, et la maison dont nous donnons le tracé offre, à ce sujet, un modèle à suivre. C'est, dira-t-on, de la loyauté. — Y a-t-il un négoce possible sans la loyauté? Nous avons remarqué avec peine qu'une si belle construction n'avait pas une cour spacieuse, si nécessaire à l'hygiène et même à l'élégance d'une pareille propriété. C'est là, en général, l'une des choses que l'on néglige beaucoup trop dans les constructions modernes; aussi assure-t-on que des mesures sont sur le point d'être prises pour rappeler aux constructeurs l'importance des cours et des vastes courants d'air dans leurs prochaines créations.

UN DIPLOME D'ARCHITECTE.

Une brochure relative à cette grave question vient d'être répandue dans le monde, et nous sommes heureux de partager l'avis de l'auteur : oui, l'architecture est tout à la fois un art et une science, et l'homme qui, au milieu de notre société, exerce cette double spécialité, ne doit pas être assimilé au peintre, au musicien, au poëte, qui n'ont besoin, pour provoquer la confiance et briguer les suffrages de leurs contemporains, que de faire preuve de génie et de savoir-faire. L'architecte est dans une position toute différente : des intérêts matériels et sérieux lui sont confiés, et si, pour exercer, le médecin a besoin d'un diplôme pour que nous remettions entre ses mains notre existence et les soins de notre santé, l'architecte à qui nous nous en remettons pour l'emploi de notre avoir, pour la transformation de nos capitaux en un immeuble, doit avoir entre les mains un titre qui nous réponde de son aptitude et de son talent, non-seulement comme dessinateur, car ceci n'est que l'accessoire, mais comme créateur de plans, comme constructeur, sachant tirer parti des localités et faire un sage emploi de coûteux matériaux.

Nous dirons donc, avec l'auteur de la brochure, qu'un diplôme est indispensable, non-seulement à MM. les architectes employés par l'État, mais pour tous indifféremment, en n'accordant, bien entendu, ce diplôme qu'à des hommes éprouvés, et non à tous ceux qui, simples toiseurs, appareilleurs, maçons ou menuisiers, osent profaner ce beau titre d'architecte et se donner pour tels dans le monde.

« Depuis dix ans, dit la brochure, la *Société centrale des Architectes* discute sur la création de ces diplômes; bien des avis sont émis, des propositions bien opposées entre elles ont été faites, sans qu'on ait pu s'entendre sur le fond de la question. Les uns demandent que le diplôme soit obligatoire pour tous les architectes; les autres qu'il ne puisse être exigé que de ceux qui sont employés par l'État. Ceux-ci prétendent qu'il faut distinguer entre l'architecte dessinateur et l'architecte constructeur, et que, par conséquent, il y aurait lieu de créer deux diplômes; ceux-là vont plus loin, et demandent un diplôme particulier pour les *inspecteurs*, un autre pour les *sous-inspecteurs*, un autre encore pour les *conducteurs*, etc.

» Et d'abord, ajoute l'auteur de la brochure, nous dirons que si la création d'un diplôme d'architecte est, comme nous le croyons, une question d'intérêt général, nous ne comprenons pas qu'on restreignît la mesure aux seuls architectes de l'État. Le gouvernement a sur tous les fonctionnaires publics mille moyens de contrôle qui manquent aux particuliers; il a, pour s'éclairer préalablement sur le choix des personnes, des conseils, des commissions composées d'hommes expérimentés, compétents; il a enfin les antécédents mêmes du candidat qui lui est présenté, c'est-à-dire l'espèce de noviciat que celui-ci a dû faire dans les emplois secondaires de l'administration avant de pouvoir être nommé chef d'un service quelconque. Donc, créer un diplôme pour les seuls architectes des travaux publics, c'est-à-dire pour une faible minorité, ce serait créer une sorte de monopole au détriment du plus grand nombre, et sans profit pour les intérêts généraux de l'art et de la profession d'architecte. Le diplôme, si diplôme il y a jamais, devra être obligatoire pour tous, car les particuliers, comme les administrations publiques, ont besoin de trouver chez tous ceux qui prennent la qualité d'architecte les garanties que rien n'assure aujourd'hui.

» Il faut repousser, ajoute avec raison l'auteur, il faut repousser également et de toute ses forces, toute proposition qui tendrait à établir une distinction entre ce qu'on a si improprement appelé l'architecte *purement artiste* et l'*architecte constructeur*. Dans la véritable et technique acception du mot, il ne peut y avoir qu'une sorte d'architectes : ce sont ceux qui réunissent à la fois, à un degré plus ou moins élevé, les connaissances théoriques et pratiques. Les simples dessinateurs, de même que ceux qui ne savent que construire, ne sont pas des architectes. L'étude de ce bel art et toutes les connaissances qu'il exige ne peuvent se réduire, pour les uns à de stériles images, et pour les autres à l'habileté plus ou moins grande d'un appareilleur ou d'un maçon. On pourrait sans doute dédoubler le diplôme; on ne peut pas dédoubler l'architecte. Nous savons bien qu'il existe aujourd'hui, dans le personnel nombreux, trop nombreux même, de la profession de constructeur, une foule de *spécialités* qui sont des variétés plus ou moins intéressantes du genre architecte; mais comme cela ne tient qu'à la dégénération où nous sommes malheureusement tombés, il faut, au lieu de sanctionner les effets de notre propre abâtardissement, travailler au contraire à en détruire les causes, c'est-à-dire tâcher de reconstituer, au moyen d'une instruction plus solide et d'une bonne organisation, le type complet et primitif dont les exemples, si nombreux au moyen âge et à l'époque de la renaissance, sont devenus trop rares aujourd'hui. »

Après s'être livré à d'autres considérations non moins fortes, non moins concluantes, l'auteur arrive dans son opus-

cule à examiner la nature et l'étendue des connaissances dont il faudrait faire preuve pour obtenir le diplôme d'architecte, et voici ce qu'il dit à ce sujet en terminant :

« Si l'enseignement officiel de l'architecture était organisé d'une façon plus complète et surtout plus pratique, ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de greffer le diplôme d'architecte sur notre École des beaux-arts; mais, par malheur, il n'y a pas à y songer. L'École est comme le corps des architectes; elle est fort malade, et son état exige aussi de prompts secours. En effet, l'insuffisance de l'enseignement académique n'est plus aujourd'hui un secret pour personne. Tandis que l'École polytechnique fait des ingénieurs, et l'École de médecine des médecins, la section d'architecture de l'Ecole des beaux-arts se contente de préparer des élèves, et cela ne suffit pas : la preuve, c'est qu'on n'est pas architecte quand on a terminé ses études académiques. On n'est pas architecte, et, malheureusement, ce n'est pas seulement l'expérience qui manque aux jeunes architectes, comme aux jeunes ingénieurs et aux jeunes médecins, c'est l'instruction !... En veut-on la preuve? On va la trouver dans l'énumération suivante des connaissances essentielles qui ne sont pas enseignées à l'Ecole des beaux-arts, et qu'une commission formée dans le sein de la *Société centrale des Architectes* a proposé d'ajouter au programme de l'enseignement académique :

» 1° Le dessin et le modelage de la figure et de l'ornement;

» 2° Les éléments de statique et de mécanique appliquée;

» 3° Les éléments de physique et de chimie appliqués à l'art de bâtir;

» 4° La construction pratique comprenant : 1° la connaissance des sols; 2° celle des matériaux, ainsi que les extractions et préparations diverses; 3° les diverses branches de l'art de bâtir;

» 5° L'administration, la jurisprudence et la comptabilité des constructions;

» 6° L'histoire de l'architecture depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, et tout particulièrement celle de nos monuments nationaux;

» 7° L'application pratique des études théoriques, c'est-à-dire l'obligation imposée aux élèves de suivre l'exécution des travaux de construction des édifices publics, etc.

» On le voit, dit en terminant l'auteur, ce qui reste en dehors de ce programme supplémentaire des études nécessaires à l'instruction d'un architecte, constitue un bagage trop léger pour qu'on puisse s'en contenter dans le cas où il s'agirait d'instituer un diplôme. Mais nous croyons qu'en combinant le programme si restreint des études académiques avec celui de la *Société centrale des Architectes*, lequel en est le complément obligé et certainement inévitable, il serait facile de formuler les conditions de savoir à imposer pour l'obtention d'un diplôme. »

Enfin, l'auteur ajoute comme conclusion :

« Le principe étant admis, il resterait à arrêter un point, jusqu'ici très-controversé, de la question : à savoir, si le diplôme serait obligatoire pour exercer la profession d'architecte. *Notre avis est pour l'affirmative;* mais nous devons nous hâter d'ajouter qu'à cet égard nous ne sommes pas d'accord avec ceux de nos confrères qui pensent que tout cela pourrait se faire du jour au lendemain. Nous croyons au contraire qu'une réforme de la nature de celle-ci exigerait beaucoup de ménagements et encore plus de patience. Oui, le diplôme devrait arriver un jour à être obligatoire, mais il faudrait d'abord qu'il ne fût que facultatif. On conçoit bien que cette grande mesure, que cette loi, si l'on veut, ne pourrait avoir d'effet rétroactif. Les positions sérieusement acquises devraient être respectées, et elles le seraient, n'en doutons pas, par l'administration supérieure, gardienne vigilante des intérêts de tous et de chacun. »

On voit par cet aperçu que l'auteur est un chaud partisan du diplôme, sauf de sages dispositions. Il termine son travail par un aperçu dont, suivant lui, on pourrait procéder pour la remise du diplôme. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'esprit de sagesse et d'équité qui a dicté tout l'écrit qui nous occupe, se retrouve dans cette dernière partie d'un travail qui aura sans doute une influence prononcée sur une institution dont l'avenir profitera.

E. DE C.

VITRERIE.

TRINGLES FINCKEN.

Nos constructeurs s'applaudissent toujours de faire emploi, pour la vitrerie des combles, des châssis, des lanternes d'escaliers, des serres et de toutes les toitures vitrées, de petits bois appelés *tringles Fincken*, en zinc. L'emploi de ces *tringles* a, comme on le sait, pour but de garantir des gouttes d'eau de la buée qui se produit à la face intérieure des verres, dans les parties vitrées horizontales; elles empêchent aussi les mauvais effets de la capillarité de la suie, ou noir produit par la fumée et la poussière extérieure; enfin, elles empêchent la déperdition de chaleur, consolident la vitrerie, et lui donnent un aspect plus gracieux. Cet ingénieux procédé peut s'appliquer aux vieilles vitreries.

Ces *tringles* ont reçu la plus flatteuse approbation, tant de la part de l'Autorité que de celle de la *Société centrale* de MM. les architectes.

A l'exposition de 1849, elles ont obtenu une mention honorable.

Les vitraux du nouveau Louvre, de l'hôtel des commissaires priseurs, de l'église Saint-Philippe du Roule, du palais de l'Industrie sont munis de ces tringles.

SALLE DES CARIATIDES AU LOUVRE.

Cette salle terminait, dans le principe, la partie du Louvre existant il y a plusieurs siècles, car il est probable que le mur

de cette salle, côté des Tuileries, est une des constructions de Philippe-Auguste.

Le Louvre peut être considéré en quelque sorte comme un univers artistique, dont chacune des galeries ou même des salles offre un type différent, exceptionnel, et le spécimen de l'un des genres créés par l'art ou enfantés par la fantaisie; c'est dans cette dernière catégorie qu'il faut placer les cariatides, ou *caryatides*, qui décorent la salle dont nous nous occupons aujourd'hui.

Le dieu *Terme* semble avoir été le point de départ de ces figures plus ou moins bizarres, mais dont les pieds se perdent dans des gaînes, et auxquelles les bras manquent presque toujours. Il y a au Louvre deux sortes de cariatides; mais leur emploi y est assez rare; on en voit deux au haut du pavillon de l'Horloge; elles sont du sculpteur Sarrasin; quatre autres sont beaucoup plus belles, et sont de Jean Goujon. Ce sont elles qui soutiennent la tribune de la grande salle du rez-de-chaussée, au pied de l'escalier de Henri II.

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE TROYES.

Le milieu du quinzième siècle vit achever la flèche gothique qui couronnait majestueusement l'édifice de Saint-Pierre de Troyes, et qui fut incendiée par le feu du ciel dans la nuit du 7 au 8 octobre de l'année 1700. Pendant les années 1506 et 1507 furent jetés les fondements des tours et du grand portail, qui fut bâti sous la conduite de Martin Cambiche, l'un des derniers et des plus célèbres architectes dans le genre ogival, qui avait également concouru à la construction de la flèche et du portail de la cathédrale de Beauvais. La tour, dans le genre renaissance, et le parvis ne furent achevés qu'au commencement du dix-septième siècle.

Le vaisseau intérieur de l'église de Troyes est l'un des plus beaux et des plus imposants qui soient en France. Il est éclairé par cent quatre-vingt-deux verrières, dont la plupart ont été peintes par les artistes verriers les plus célèbres. C'est, après la cathédrale de Chartres, l'église de France qui a le plus intégralement conservé ses vitraux. Malheureusement, ceux des trois roses et du transept, que l'on admirait principalement, sont en grande partie détruits aujourd'hui. Les dimensions de la cathédrale de Troyes sont de longueur, hors d'œuvre de 120 mètres, et dans œuvre de 117. Sa largeur intérieure est de 48 mètres, et c'est la plus large de toutes les églises gothiques de France. La largeur de la nef et celle du transept sont de 11^{m},33, la hauteur sous clef de voûte de 30 mètres; enfin la hauteur de la tour, depuis le pavé jusqu'au sommet de la lanterne, est de 69 mètres.

Pendant la période qui s'écoula entre 1793 et l'époque du rétablissement du culte catholico-romain, l'église de Saint-Pierre fut à peu près respectée, et rien ne pouvait faire concevoir d'appréhensions sur la solidité et la durée de l'édifice. Ce ne fut donc point sans étonnement qu'on s'aperçut, il y a quinze ans environ, d'un écartement très-visible qui s'était manifesté entre les gros piliers du côté méridional du transept. Dans le mois de décembre 1840, à la suite de fortes gelées pendant lesquelles le thermomètre se maintint toujours au-dessous de 15 degrés centigrades, les voûtes de cette partie de l'édifice s'écroulèrent avec fracas. Une restauration partielle ne put que pallier pour un temps un mal plus grand encore. Enfin, des travaux entrepris sur une grande échelle font concevoir l'espérance que l'on pourra conserver pour longtemps encore un des plus beaux monuments d'architecture ogivale que la France possède aujourd'hui.

LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.

Sans avoir l'ampleur des proportions de Notre-Dame de Saint-Ouen de Rouen, la cathédrale de Bayeux, illustre à plusieurs titres, doit être placée à un rang distingué parmi les monuments qui font honneur à l'ancienne province de Normandie. Les commencements de cette église épiscopale sont enveloppés d'obscurité. La cathédrale primitive aurait été bâtie par saint Exupère, premier évêque de cette ville. Cet édifice, successivement augmenté par ses pontifes, fut ravagé et incendié plusieurs fois. Le corps de la cathédrale actuelle date du onzième siècle, mais on retrouve dans les caractères architectoniques eux-mêmes une conformation matérielle de toutes les reconstructions exécutées à différentes époques. Ainsi, le massif des tours, terminé par deux flèches pyramidales, doit être rapporté à l'année 1017. Toute la construction supérieure date de 1106. Enfin, en 1159, de grands travaux furent exécutés, et se prolongèrent jusque dans le courant du treizième siècle.

La nef principale de Bayeux est remarquable par sa grandeur, son élévation, et par le style de son architecture. Les arcades romano-byzantines qui la composent sont fort belles, et l'abside est un véritable chef-d'œuvre de goût et de richesse. Elle fut achevée en 1221 par Robert des Ablèches. Le portail doit être attribué à l'architecture du quatorzième siècle, et le transept à la fin de ce même quatorzième siècle, ou peut-être au commencement du seizième. La coupole, commencée en 1497, sous l'épiscopat de Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem, fut détruite en 1676. Elle ne fut rebâtie en pierres qu'en 1714 et 1715, sous l'épiscopat de François de Nesmond. Une crypte fort curieuse s'étend sous le sanctuaire et sous une partie du chœur. Elle est soutenue par huit colonnes robustes, à chapiteaux primitifs et grossièrement sculptés. On y reconnaît facilement le signe des constructions du commencement du douzième siècle, et c'est une des cryptes les plus étendues et les mieux conservées du moyen âge.

Les dimensions de l'église de Bayeux sont de 102 mètres en totalité pour la longueur, 20 mètres pour la largeur to-

tale, 37^{m},60 pour la largeur du transept; 23^{m},30 pour la hauteur, sous clef de voûte. L'élévation des flèches du portail est de 76 mètres, et celle de la tour de l'horloge de 74^{m},50. Cette tour de l'horloge était un des principaux ornements de la cathédrale de Bayeux; réparée à différentes époques, sa conservation devenait un péril, et elle a été irrévocablement condamnée. Cette tour aura le sort de la belle flèche de la basilique de Saint-Denis, reconstruite, puis démolie il y a quelques années, et dont les pierres numérotées gisent tristement au pied de l'édifice. Nous ignorons si la reconstruction de la tour de Bayeux est possible, et si elle entre dans les plans de l'architecte diocésain. »

LES CHAMPS-ÉLYSÉES D'AUTREFOIS

ET CEUX D'AUJOURD'HUI.

Presque toutes les villes ont un vaste emplacement, destiné jadis aux assemblées publiques, aux réunions civiques, plus tard aux tournois, et depuis aux modestes marchés, ou aux réjouissances publiques. Les Champs-Élysées, formant presque une annexe aux Tuileries, sont consacrés à la promenade; dans la semaine, la grande avenue est le partage des équipages, des cavaliers et des amazones, tandis que les quinconces et les contre-allées deviennent l'asile des bonnes d'enfants et des petits rentiers.

Durant le premier empire, la restauration et la branche cadette, les Champs-Elysées ont servi de vaste champ clos aux fêtes plus ou moins romaines, plus ou moins fastueuses, offertes par les autorités du jour en signe de banales réjouissances. Là s'élevaient des théâtres temporaires, où l'on jouait, sous divers titres, une pièce à peu près uniforme, dont le célèbre Debureau se trouvait l'acteur principal; là s'élevaient des mâts de cocagne; là aussi mugissaient des orchestres devant lesquels de robustes *cordons bleus* et d'intrépides *tourlourous* ne craignaient pas de risquer un téméraire *avant-deux* et un périlleux *cavalier seul;* la valse, si fort de mode du temps de nos guerres d'Allemagne, emboîtait aussi le pas avec la *mazourke* hongroise... Bref, les Champs-Elysées, comme tous les grands théâtres, ont servi à bien des pièces différentes les unes des autres et à des acteurs de plus d'un genre; maintenant les Champs-Elysées sont en partie envahis par l'Exposition et par son massif palais; quelques personnes eussent mieux aimé voir l'Exposition située hors Paris, dans une des grandes plaines avoisinantes. Il eût fallu faire une sorte de pèlerinage, de petit voyage pour s'y rendre; mais l'objet en valait bien la peine, et dix-huit à vingt mille familles eussent vécu pendant quelques mois autour du monument et à propos de l'Exposition.

Mais enfin, cette Exposition tant prônée a envahi les Champs-Elysées; cela a coûté la vie à quelques ormes séculaires; de paisibles cabarets ont été détruits : il faut bien que tout ait une fin, d'une manière ou d'une autre, dans ce pauvre monde. En attendant, voyons ce qu'étaient jadis les Champs-Elysées, qui, dans un temps peu éloigné, n'étaient même pas dans Paris, et ne se composaient que de terrains vagues, séparant le vieux Paris du village de Chaillot et des buttes de l'*Etoile*.

D'après l'origine du mot, les Champs-Elysées devraient être un lieu d'éternelles délices; les champs Élyséens des païens étaient fort ennuyeux, et le paradis des catholiques romains n'est guère plus réjouissant, d'après les récits qu'on s'amuse à nous en faire. Les Gaulois, nos pères, qui croyaient à un enfer, et par conséquent à un paradis (*Flath-Innis*), n'étaient guère mieux partagés, bien qu'ils admissent, d'après les druides, à l'instar de Mahomet, les plaisirs sensuels. Aussi, messieurs les druides soutenaient-ils qu'en quittant les corps terrestres, les âmes revêtaient des corps aériens, impressionnables comme les corps vulgaires, et susceptibles de peines et de plaisirs.

Le tracé de nos Champs-Elysées est dû au célèbre Le Nôtre, et l'illustre auteur du *Télémaque* n'est pas aussi étranger qu'on le croirait au nom donné à cette promenade; ce fut en effet au moment où son poëme, imité du grec et du latin, faisait fureur et nouveauté, que Louis XIV ordonna de planter les Champs-Elysées.

Depuis lors, ce séjour, situé à l'ouest de Paris, a bien changé d'aspect et de destination; on ne se douterait guère qu'en 1790 et 1791, au temps où tous les quartiers eurent des théâtres, il y eut deux salles de spectacle aux Champs-Elysées.

L'emplacement n'a pas changé; il est ce qu'il était il y a cent vingt ans.

Seulement, il y a cent vingt ans, les Champs-Elysées formaient un véritable quartier, couvert de maisonnettes et de jardins, dont les derniers vestiges viennent de disparaître pour faire place à l'Exposition.

Le Cours-la-Reine, qui longe les Champs-Elysées du côté du fleuve, a été établi antérieurement à ces derniers. L'étendue de ce cours est de 600 toises, à partir de la place de la Concorde jusqu'à la pompe à feu de Chaillot.

Ce fut Catherine de Médicis, de sinistre mémoire, qui fit planter le Cours-la-Reine, sur une longueur de 1,540 pas, entre la route de Versailles qui suit la Seine, et les terrains vagues dont Louis XV fit, en 1760, les Champs-Elysées, en y établissant, d'après les dessins de Le Nôtre, un vaste quinconce à travers lequel passe la grande route de Saint-Germain.

Ce cours, planté en 1628, fut replanté en 1723, et se composait de quatre rangs d'ormeaux, faisant trois allées, dont celle du milieu avait vingt pas de large. Il y avait autrefois, à chaque extrémité, un portail fermé par une grille en fer : celui du sud-ouest s'appelait *barrière de la Conférence*. La mode répudia petit à petit le Cours-la-Reine, et bientôt il ne fut plus fréquenté que par les piétons et les voyageurs, qui cherchaient l'ombre pour se rendre à la barrière de Passy. Ce fut en 1760, comme nous venons de le dire, que fut planté le *Grand-Cours*, ainsi appelé pour le distinguer du *Cours-la-Reine*. Situé hors de Paris, le premier *cours* se terminait à

une butte, dite de l'*Etoile*, qui fut ouverte pour tracer l'avenue de Neuilly, et dont les hauteurs latérales supportent encore les nouveaux quartiers Beaujon, où demeure Béranger, et le Château-des-Fleurs.

En 1765, le marquis Poisson de Marigny, frère de la Pompadour, étant alors directeur des bâtiments de la couronne, voulant agrandir le point de vue, depuis le château des Tuileries jusqu'au bois de Boulogne, fit abattre tous les arbres, aplanir la butte, niveler en entier le terrain, et replanter en quinconces les Champs-Elysées, à peu près dans l'état où nous les voyons aujourd'hui, sauf qu'ils furent renfermés dans l'enceinte des nouvelles barrières dont on venait d'envelopper la capitale. Leur longueur est de 400 toises jusqu'au rond-point de l'ancienne Etoile, où commence l'avenue qui conduit à la barrière de Neuilly, ou de l'*Etoile*. L'*allée des Veuves*, qui va joindre en bas de Chaillot le Cours-la-Reine, fait partie des Champs-Elysées; les uns ont, avons-nous dit, 400 toises de long, l'autre en a 320. Cette allée tire son nom d'un usage du temps, usage qui consistait à faire que les femmes en grand deuil allaient y respirer l'air l'après-midi, attendu qu'il n'était pas séant alors qu'une veuve, plus ou moins désolée, plus ou moins inconsolable, eût osé, dans ce temps de hautes mœurs et de sévères principes, afficher scandaleusement, comme cela a lieu quelquefois de nos jours, un luxe inconvenant, et le deuil le plus coquet, le plus provoquant, aux spectacles et dans les autres promenades publiques. La chronique scandaleuse du temps ne nous dit pas si, dans cette même *allée des Veuves*, ne venaient pas, de ci de là, quelques galants consolateurs; l'histoire est muette sur ce point, et le champ reste ouvert aux suppositions!...

C'est dans cette même allée, au nom tellement sentimental, que Mabille a ouvert son Eden... Est-ce uniquement pour obéir à la loi des contrastes? Toujours est-il que si l'on était sur le point de mourir à force de répandre des pleurs dans l'allée des Veuves, du temps de Louis XV, on est exposé à y mourir maintenant de rire, grâce aux frères Mabille et à leur élégant établissement.

En 1819, sous prétexte d'obtenir de nouvelles perspectives, principalement en face de l'esplanade des Invalides, l'architecte Lebrun fit arracher fort mal à propos une partie des arbres des Champs-Elysées. On reproche à cette promenade d'être trop symétriquement disposée, d'être trop alignée : cela est un peu vrai, mais il n'y a plus guère moyen de s'en apercevoir, grâce aux fontaines qui embellissent ce lieu, grâce aussi aux théâtres et aux cafés qui en rompent l'uniformité.

FAITS DIVERS.

Les maisons situées dans le vaste parallélogramme circonscrit entre la rue de l'Hôtel-de-Ville, le quai du même nom, les rues Lobau et Jacques-Debrosse, sont aujourd'hui démolies, et dans quelques jours le sol sera totalement nivelé. De nouvelles constructions seront établies sur cet emplacement, d'après les plans de l'administration qui auront pour principal objet le dégagement, du côté de l'est, de l'Hôtel de ville, ainsi que celui de la caserne Napoléon et de l'église Saint-Gervais. On parle toujours de bâtir une seconde caserne près de l'édifice municipal, dans laquelle seraient placés des détachements des deux armes du génie et de l'artillerie.

L'Hôtel des Monnaies est totalement restauré à l'heure qu'il est. Cet édifice, construit par Antoine, vient de recouvrer un air de jeunesse qui jure un peu avec ses formes Louis XV; mais enfin ses proportions architecturales méritent quelque attention et sont mises en relief par ce rajeunissement. Les portes qui s'ouvrent dans la grande façade, sur le quai, ont reçu des ornements de bronze et de cuivre; c'est d'un bon effet.

La porte Montmartre, dont on vient de mettre à nu quelques vestiges en creusant une tranchée pour la pose des conduites d'eau et de gaz, fut démolie en 1633. Elle était située dans la rue Montmartre, presque en face des coins méridionaux des rues Neuve-Saint-Eustache et des Fossés-Montmartre. La situation de cette porte indique celle des différentes enceintes de Paris du côté du nord. La première porte Montmartre, que l'on nommait également porte Saint-Eustache, faisait partie de l'enceinte de Philippe II; elle avait été construite vers l'an 1200, en face des maisons portant les numéros 15 et 82. Vers la fin du règne de Charles V, Paris s'étant considérablement agrandi, l'ancienne porte fut démolie. Le mur d'enceinte ou le rempart passa alors entre les rues des Fossés-Montmartre et l'impasse Saint-Claude, qui s'appelait rue du Rempart. La porte qui disparut sous le règne de Louis XIII fut remplacée par une troisième, qui était établie entre la fontaine et la rue des Jeûneurs, presque en face de la rue Saint-Marc. Elle a été également détruite en 1700, et dans le courant de 1812 on en découvrit les fondations entre les numéros 153 et 162.

Il est question de réparer les deux pavillons du palais de notre vieil Institut, ainsi que la façade centrale. On sait que des lettres patentes du 22 avril 1769, ainsi qu'une décision ministérielle du 12 février 1840, avaient prescrit la démolition des deux pavillons qui obstruent effectivement la voie publique. Cette disposition, qui aurait apporté des modifications à l'économie du bâtiment, n'a pas été exécutée, et on a pu élargir le quai Conti aux dépens de la berge du fleuve. Quelques réparations partielles ont été apportées au palais de l'Institut, il y a quelques années, à l'époque où des constructions nouvelles furent élevées pour en agrandir la bibliothèque.

La nouvelle aile de l'École militaire, qui est en construction du côté du Champ de Mars, sera bientôt terminée, et

complétera les travaux entrepris pour l'agrandissement de cet édifice. La construction en fut commencée en 1752, sous la direction de Gabriel, architecte du roi. Le principal corps de bâtiment, auquel se rattachent les additions nouvelles, est décoré d'un ordre de colonnes doriques, surmonté d'un ordre ionique. Au milieu s'élève avec majesté un avant-corps d'ordre corinthien, dont les colonnes embrassent les deux étages. Il est couronné par un fronton et un attique avec un dôme orné de sculptures. La façade du côté du Champ de Mars ne possédait qu'un avant-corps de colonnes corinthiennes, semblable au précédent. L'emplacement occupé par ce vaste édifice forme un parallélogramme de 420 mètres de longueur, sur 243 de largeur.

La Société centrale des architectes vient de nommer une Commission chargée d'examiner les produits de l'industrie universelle pour tout ce qui se rattache à l'art des constructions.

Une Commission semblable avait été nommée en 1852, lors de l'exposition de l'industrie française. Le résultat de ses travaux, publié dans les bulletins de la Société, forme un document plein de renseignements utiles.

La nouvelle Commission espère trouver, près des industriels, fabricants et inventeurs, l'accueil qui lui est nécessaire pour que ses recherches et ses études soient aussi fructueuses et aussi complètes que possible.

L'église de Saint-Louis de Poissy était depuis longtemps ruinée par le temps; il y a quelques années, le préfet de Seine-et-Oise et le conseil départemental réunirent leurs efforts pour la conservation de cet antique édifice. Les travaux ont été poursuivis jusqu'à ce jour, et quoiqu'ils n'aient pas été conduits avec une grande activité, on peut espérer que cette église historique sera conservée aux amis de nos vieux monuments nationaux Quelques historiens prétendent que cet édifice fut élevé par le roi Robert II, qui bâtit ou reconstruisit en effet beaucoup d'églises dans l'Ile de France. Son architecture cependant, qui est d'un caractère remarquable, ne paraît pas remonter plus haut que le douzième ou le treizième siècle.

On y conserve dans une chapelle de la nef, à gauche, les fonts sur lesquels Louis IX fut baptisé, ce qui lui avait fait donner le nom de Louis de Poissy, qu'il prenait, du reste, assez volontiers lui-même. Les vitres de la même chapelle représentent l'*accouchement* de la reine Blanche. Au milieu du chœur est une tombe de cuivre, sous laquelle furent enterrés Philippe et Jean de France, frères de Louis IX, comme l'indique l'inscription en vers latins qui y est gravée. Philippe IV, petit-fils de Louis IX, avait fait construire à Poissy un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, dans lequel huit princesses du sang royal avaient été religieuses. L'église, qui était très-vaste, très-richement ornée, ne fut terminée que par Philippe VI, en 1330. Elle n'existe plus.

Un projet gigantesque vient d'éclore dans l'esprit d'un industriel anglais, qui a attaché son nom à la construction du fameux Palais de Cristal et à une foule d'entreprises considérables.

Sir Joseph Paxton, dans un plan qui a été entièrement approuvé par le prince Albert, propose d'entourer Londres d'un chemin de ceinture de quarante lieues de tour, de manière à relier entre elles toutes les voies de fer de la capitale, et à faciliter le transport des colis d'un chemin à un autre. Cette voie nouvelle se déroulerait au sein d'une galerie en arcades vitrées, large de 72 pieds, haute de 180, garnie de boutiques et de maisons de location sur toute sa longueur. Cette galerie formerait trois ponts sur la Tamise, à Queen-street, dans le Strand, et à Westminster; elle passerait, ainsi que la voie de fer, au-dessus de Kensigton-Garden.

Parmi les nombreux avantages énumérés dans ce projet, dont les bases financières sont complétement arrêtées, on signale surtout la facilité qu'auraient, en louant des appartements dans cette galerie, toutes les personnes à poitrine faible, de passer l'hiver dans une atmosphère tiède, sans être obligées de s'expatrier en allant à Naples, à Malte, à Nice, à Madère.

On se préoccupe beaucoup des travaux d'achèvement de l'église de Sainte-Clotilde; les vitraux méritent une mention particulière comme objets d'art.

Parmi les artistes qui ont participé à leur exécution, un nom se distingue particulièrement, à raison de ses précédents travaux : c'est celui de M. Lusson, l'habile peintre-verrier de la Sainte-Chapelle de Paris. Tout le monde connaît cette magnifique restauration, qui nous a rendu avec tout son éclat et tout son prestige l'admirable chef-d'œuvre de Louis IX.

Les verrières que M. Lusson a faites pour Sainte-Clotilde sont dignes de la renommée qu'il s'est justement acquise. Elles occupent les bas côtés de la nef; elles représentent de grandes figures d'une composition sévère, et sont décorées d'une ornementation qui ne fait pas moins d'honneur à l'imagination qu'au goût de l'artiste.

M. Lusson montre par ce nouveau travail qu'il est de ces artistes convaincus qui ne s'arrêtent pas dans la voie du progrès, et, grâce à lui, nous n'avons plus rien à envier à ces admirables vitraux du quatorzième siècle, qui pendant si longtemps ont été regardés comme d'inimitables chefs-d'œuvre.

Nous savons, au surplus, que M. Lusson a exposé de nouvelles verrières au palais de l'Industrie.

Pour rendre à chacun ce qui lui appartient, n'oublions pas de placer à côté du nom de M. Lusson ceux de MM. Gallimard et Nourdy, auteurs des cartons qui ont servi à l'exécution des vitraux de Sainte-Clotilde.

Le directeur-gérant : A. Grim.

Paris.— Typ. de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46.



RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

PUBLICATION périodique formant par année 6 volumes avec texte

FONDÉ ET RÉDIGÉ

Par une Société d'Architectes attachés aux Travaux Publics et à la Grande Voirie.

POUR LA FRANCE. Un an...... 25 fr. Six mois.... 13 *Chaque vol., 5 fr.*

15 SEPTEMBRE 1855.

SOMMAIRE DU XXXIe VOLUME.

HOTEL DE VILLE DE COMPIÈGNE.

La ville de Compiègne compte parmi les plus célèbres de notre vieille France. On la dit bâtie par Charles le Chauve; elle possède un château royal bâti à la moderne, que le Charlemagne du dix-neuvième siècle aimait beaucoup, et qu'affectionnait la bonne Joséphine. Jeanne d'Arc, dont les hallucinations religieuses furent si habilement exploitées, y fut faite prisonnière par les Anglais en 1431. Des souvenirs historiques se rattachent aussi au monument dont on a fait *l'Hôtel de Ville* que nous reproduisons. Comme toutes les châtellenies du moyen âge, il tient du monastère et de la forteresse. On admire avec raison son beffroi, qui a de l'élégance et de la hardiesse; mais quel est le fonctionnaire frileux et malheureux qui a caché un tuyau de poêle derrière ces beautés!

NOUVEAU SYSTÈME DE PLANCHER EN FER

EXÉCUTÉ PAR M. L. THUASNE, ENTREPRENEUR DE SERRURERIE, A PARIS, RUE D'ASSAS.

Ce plancher se compose de solives à I, légèrement arquées dans leur longueur sur une flèche calculée à 0,005^m par mètre : elles sont placées à un mètre d'axe en axe et reliées par des entretoises en fer méplat placé sur champ et perpendiculairement aux solives; les entretoises reposent sur les nervures saillantes inférieures des solives, et sont maintenues dans cette position par des chaises en fonte ou en fer dans lesquelles elles s'assemblent à l'aide de goupilles. Sur ces entretoises sont placés des fantons en fer carré en une seule barre de même longueur que les solives, retenus aux entretoises par un lien de fil de fer.

Le chaînage se trouve formé dans les deux sens, par des tirants et ancres placés aux extrémités des solives et de deux en deux; puis, par les entretoises venant en scellement dans les murs.

La distance entre les portées règle la hauteur des solives et par suite l'épaisseur du plancher comprenant le plafond, les lambourdes et le parquet.

Le prix du mètre superficiel est établi d'après le poids de cette surface, calculée par le prix du kilogramme. Pour obtenir la surface, les mesures doivent être prises de l'extrémité

des fers, c'est-à dire qu'aux dimensions en œuvre il faut ajouter les scellements.

Il est facile de se rendre compte des différents avantages que présente ce système de plancher en examinant les tableaux de comparaison qui suivent.

Tableau de comparaison entre les planchers en fer et les planchers en bois.

PLANCHERS EN FER.

PORTÉES.	HAUTEUR des solives.	ÉPAISS^r du plancher.	POIDS par mètre superficiel de plancher.	PRIX du fer par mètre superficiel.	PRIX de la maçonnerie	PRIX TOTAL du plancher par mètre superficiel.
m. m.	m. c.	m. c.	k.	f. c.	f. c.	f. c.
3,00 à 3,50	0,10	0,18	16	8 »	1 50	9 50
3,50 4,00	0,12	0,20	18	9 »	»	10 50
4,00 5,00	0,14	0,22	20	10 »	»	11 50
5,00 6,00	0,16	0,24	22	11 »	»	12 50
6,00 7,00	0,18	0,26	26	13 »	»	14 50
7,00 8,00	0,22	0,30	30	15 »	»	16 50

PLANCHERS EN BOIS.

PORTÉES.	ÉPAISS^r du plancher.	CUBE par mètre superficiel.	PRIX du bois par mètre superficiel à 90 fr. le stere.	PRIX de la ferrure.	PRIX de la maçonnerie	PRIX TOTAL du plancher par mètre superficiel.
m. m.	m. c.	m. c.	f. c.	f. c	f. c.	f. c.
3,00 à 3,50	0,30	0,07	6 30	1 20	2 25	9 75
3,50 4,00	0,32	0,08	7 20	»	»	10 65
4,00 5,00	0,35	0,09	8 10	»	»	11 55
5,00 6,00	0,38	0,11	9 90	»	»	13 35
6,00 7,00	0,40	0,14	12 60	»	»	16 05
7,00 8,00	0,45	0,17	15 30	»	»	18 75

Dans le prochain numéro nous donnerons le dessin dont nous donnons la désignation ci-dessus.

DES BAINS ET LAVOIRS PUBLICS A LONDRES.

En 1844, à la suite d'une séance publique à l'hôtel de ville de Londres, on organisa une souscription dont le montant fut consacré à la construction d'un établissement modèle de bains et lavoirs. Un comité constitué quelque temps après prit soin d'achever en partie l'établissement modèle de Goulston-Square, et grâce à son activité, quarante bains étaient mis, en 1847, à la disposition des classes ouvrières. Le succès obtenu tout d'abord par cette excellente institution fut tel, que le parlement, par un décret spécial, autorisa les paroisses de Londres à prélever sur les fonds de réserve de leurs contributions les sommes nécessaires à la fondation de bains et lavoirs. Sept paroisses profitèrent de cet avantage, et pour donner une idée de l'empressement des classes ouvrières, il suffit de dire qu'à l'établissement modèle, aux bains de Saint-Martin et Georges street, les statistiques atteignirent le chiffre de 1,300,000 bains en trois ans, dont 550,000 en l'année 1850 seulement. Dans les lavoirs dont l'ouverture est récente, le nombre des hardes lavées, séchées et repassées n'a pas été au-dessous de 1,500,000. Il faut reconnaître néanmoins que, par une bizarrerie qu'expliquent trop facilement la fatalité des habitudes et l'abrutissement de la misère, c'est dans les quartiers les plus pauvres et les plus sales que les bains et lavoirs ont eu le moins de succès. Ainsi, malgré l'extrême modicité des tarifs qui permettait à tous, à moins d'un absolu dénûment, de jouir de la faveur commune, l'établissement de Whitechapel, ouvert pendant le choléra de 1849, ne compta, pendant les six mois écoulés du 1er juillet au 31 décembre, que 5,695 bains. En 1850, époque à laquelle le tarif fut fixé à 2 sous par heure pendant les deux premières heures et à 2 sous par chaque demi-heure en plus, la consommation ne fut que de 4,350 pendant les six premiers mois; mais à partir des six derniers, pendant lesquels elle atteignit le chiffre de 10,352, le progrès a été constant, et l'établissement de Whitechapel, qui était resté incomplet faute de fonds, prospéra à un degré tel, qu'il put enfin rassembler les 1,500 livres sterling nécessaires à l'achèvement de ses constructions.

Les lavoirs sont munis de séchoirs, de fers et de planches à repasser. Les planchers des salles de bains et lavoirs et les divisions entre les bains et cuves sont en ardoise. Les baignoires sont en zinc. Chaque salle de bains, de 36 pieds de surface, est pourvue de siéges, glaces, portemanteaux, et de tous les ustensiles nécessaires. La quantité d'eau filtrée pour chaque bain est de 200 à 250 litres. Le prix des bains chauds de première classe est de 60 centimes avec deux serviettes; celui des bains de deuxième classe, avec une serviette, est de 20 centimes.

La France a suivi, mais tardivement, l'exemple de l'Angleterre; une commission nommée sous la présidence a voté pour l'établissement de bains et lavoirs une somme considérable; la Belgique et surtout les États-Unis ont reconnu à leur tour l'excellence de cette institution, et les commissions nommées dans ces trois pays se sont fait soumettre les plans conçus par M. Baly, l'architecte anglais. En résumé, nous appelons sur toutes les entreprises de ce genre l'attention des capitalistes. Ils ne sauraient trouver pour leurs fonds un placement meilleur que celui qui concilie leurs intérêts avec les devoirs de la véritable charité.

Notre deuxième article traitera des bains et lavoirs en France.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST.

GARE DE PARIS.

COMBLE EN FER DE LA GARE DES VOYAGEURS

DU CHEMIN DE FER DE BORDEAUX,

EXÉCUTÉ SOUS LA DIRECTION DE MM. PÉPIN LEHALLEUR, INGÉNIEUR EN CHEF, ET DARU, ARCHITECTE, PAR M. ROUSSEL, CONSTRUCTEUR EN SERRURERIE, A PARIS.

Nous n'avons pas à revenir sur l'importance et les immenses avantages de ce comble. Le comble dont nous parlons est d'une longueur totale de 120 mètres sur une largeur de 30 mètres. Il se compose, outre les portiques des deux extré-

mités, de vingt-huit fermes en tout semblables à celle que nous donnons dans nos gravures.

Chaque *ferme* est formée de deux arbalétriers dont les extrémités inférieures sont reçues dans des sabots en fonte reposant sur les contreforts de l'édifice, sur lesquels ils sont solidement fixés au moyen d'ancres scellées dans l'épaisseur des murs et retenues sur la partie supérieure du sabot par un fort écrou ; une jambe de force, formant console, vient renforcer l'assemblage de la partie inférieure de l'arbalétrier avec le sabot et le contrefort, tout en soulageant d'une manière sensible la charge qui pèse sur cette partie de l'arbalétrier.

Les extrémités supérieures de deux arbalétriers formant *ferme* sont assemblées et réunies solidement ensemble au moyen de plaques d'assemblage, dont la coupe et l'élévation données en gravure offrent la meilleure explication que nous puissions en faire.

Chaque arbalétrier reçoit sept cours de panne, en dehors de la panne de faîtage, et trois colonnettes en fonte (non compris celle du faîtage) destinées à porter la *lanterne*, qui est exécutée entièrement avec les fers à vitrage et à faîtage.

Chaque arbalétrier est composé de

Quatre barres de fer I, de 0m. 160, de 4m.35 de longueur, assemblées sur chacune des têtes de bielles, pesant ensemble	384 00
Un sabot en fonte, dont plan, coupe et élévation sont rigoureusement dessinés, pesant	40 25
Une plaque posée sous le sabot, en fer, de 0m.200 sur 0m.012, pesant	16 00
Une ancre en fer ronde de 0m.036, pesant	8 00
Une *jambe* de force ou *console* reliant l'extrémité inférieure de l'arbalétrier avec le sabot et le contrefort, et dont coupe et élévation sont dessinées, pesant	58 80
Deux petites bielles en fonte pesant ensemble 35 kilog. 25 ; pour les deux	70 50
Six rangs de *cordes* ou *sous-tendeurs* dont les premiers rangs (1. 1.), allant du sabot et du faîtage aux plaques inférieures des petites bielles, sont, celle du sabot, en fer rond de 0m.036, et celle du faîtage, en fer rond de 0m.034 ; pesant ensemble	63 00
Les deux seconds rangs de cordes (2. 2.), allant des plaques inférieures d'assemblage des petites bielles à la plaque inférieure d'assemblage de la grande bielle, sont, celle du côté du sabot, en fer rond de 0m.036, et celle du côté du faîtage, en fer rond de 0m.034 ; pesant ensemble	77 00
Les deux troisièmes rangs de cordes (3. 3.), allant des plaques inférieures d'assemblage des petites bielles à la plaque supérieure de la grande bielle, sont en fer rond de 0m.018, et pesant 11 kilog. chaque corde ; pour les deux	22 00
Quatre platines découpées dans la tôle, de 0m.012 d'épaisseur, formant les assemblages inférieurs des petites bielles avec les cordes (1. 2. 3.) et la grande corde d'écartement (4.), pesant chacune 5 kilog. ; pour les quatre	20 00
Deux platines découpées dans la tôle, de 0m.012 d'épaisseur, formant l'assemblage de la partie inférieure de la grande bielle avec les cordes (2. 2.) et la grande corde d'écartement (4.), pesant chacune 9 kilog. 50 ; pour les deux	18 00
Six plaques d'assemblage des fers à I sur les têtes des bielles, en fer plat de 0m.135 sur 0m.012, pesant chacune 9 kilog. 50 ; pour les six	57 00
Six plaques de fourrures pour lesdits assemblages en fer de 0m.135 sur 0m.012, pesant chacune 8 kilog. 50 ; soit pour les six	51 00
Quatre plaques, formant les articulations des têtes des deux petites bielles en fonte avec l'arbalétrier, découpées dans la tôle de 0m.012 d'épaisseur, pesant chacune 3 kilog. 85 ; soit pour les quatre	15 40
Deux grandes plaques découpées dans la tôle, de 0m.012 d'épaisseur, formant les articulations de la grande bielle avec l'arbalétrier recevant l'extrémité des cordes (3. 3.), pesant chacune 12 kilog. 25 ; ensemble	24 50
Vingt-huit équerres en fer, de 0m.075 sur 0m.012, servant à relier les pannes avec les arbalétriers, et pesant chacune 3 kil. 65 ; ensemble	102 20
Deux cent trente-sept boulons d'assemblage de diverses grosseurs	84 00
Deux *brides d'assemblage* avec le faîtage et le sabot des cordes (1. 1.), pesant, compris un écrou de tension	41 50
Poids d'un arbalétrier	1,248 40
Deux arbalétriers pèsent donc ensemble	2,496 80
Auquel poids nous devons ajouter, pour avoir celui d'une ferme complète :	
Un rang de cordes d'écartement (4.) en fer rond de 0m.025, pesant	52 00
Un écrou double d'assemblage et de tirage desdites cordes, pesant	8 50
Un poinçon en fer rond, de 0m.016, partant du faîtage et allant à l'écrou double de la corde d'écartement pour en empêcher le flambage, pesant, y compris l'ornement en fonte	12 00
Deux plaques d'assemblage découpées dans la tôle, de 0m.012 d'épaisseur, pesant	16 00
Deux plaques de fourrure en fer, de 0m.135 sur 0m.012, pesant	11 00
Quatre équerres reliant les pannes du faîtage et douze boulons	19 00
	2,615 30

Vingt-huit fermes semblables	73,228 00
Vingt-neuf travées de pannes composées chacune de quinze pannes de 4m.15 de longueur, en fer à I de 0m.140, pesant chacune 88 kilog. 50	38,628 00
Vingt travées de lanterne composées de quatre cent quatorze chevrons en fer à vitrage de 7m.50 de longueur, pesant chacune 30 kilog. 10; ensemble	12,461 40
Une barre de faîtage	675 80
Deux barres fer à croix	3,698 20
Quatre cent vingt-sept balustres, compris l'ornement inférieur	13,175 00
Cinquante-quatre consoles	1,863 00
Six cent soixante-quatre supports de chevrons	664 00
Boulons à vis des balustres	133 00
Poids total du comble...	144,525 40

Deux *fermes* de ce comble ont été mises au levage et essayées dans les ateliers de M. Roussel, en présence d'une commission d'ingénieurs du chemin de fer de Paris à Bordeaux, et n'ont donné qu'une flexion minime (2 centimètres) sous une charge de 180 kilog. par mètre carré. C'est la meilleure et la plus concluante des preuves que nous puissions donner de sa grande solidité, partant de la savante combinaison et de la parfaite exécution qui ont présidé à l'érection de ce monument.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

PARTIE ARCHITECTURALE.

« Le style est l'homme, » a dit Buffon, et ce mot, d'une immense portée, peut s'appliquer à la plupart des créations de l'imagination ; car les beaux-arts, comme les écrits, ont aussi leur style, par lequel on peut juger non-seulement leurs auteurs, mais même leur origine, la patrie de chacun d'eux. Ne retrouvons-nous pas à l'Exposition des beaux-arts autant de genres, autant de styles qu'il y a de nations exposantes? Quel œil exercé se méprendrait au point de ne pas reconnaître à ses lignes, à ses angles réitérés, l'école anglaise? N'y a-t-il pas un peu de vieux sang scandinave dans les toiles venues du Danemark et de la Norwége? L'ancienne école flamande ne se révèle-t-elle pas par la chaleur de son coloris, par la rondeur de ses masses, par l'ingénuité pleine de malice de ses personnages? Que dire encore des chaudes peintures créées sur les bords du Guadalquivir, et sur celles si correctes, si poétiques qui ont vu le jour sur les rives de l'Arno, à l'ombre des Apennins? Quant aux œuvres françaises, œuvres variées à l'infini, elles résument tous les genres et révèlent les défauts comme les qualités de toutes les écoles!... Tout se trouve souvent réuni sur une même toile, et ces contrastes, ce mélange étrange, ce manque d'unité, prêtent à nos toiles nationales une sorte d'originalité, de bizarrerie, qui n'est pas totalement dépourvue de charme!... On peut dire, pour puiser un exemple, un comparatif dans nos écrivains, comme si l'on unissait du style de Bossuet au pathos intelligent de Balzac, du style nerveux de Molière aux solécismes de Scribe, les vers de Malherbe à ceux de Chénier; comme si l'on mariait l'admirable prose de Buffon aux fadeurs sucrées de Sainte-Beuve, les maximes de la Rochefoucauld aux utopies de M. Cousin.

Si nous soutenons qu'il en est ainsi pour la peinture et pour la sculpture, et qu'il y a *style*, c'est-à-dire *pensée traduite*, dans le marbre animé par le ciseau, comme sur la toile où se déroule la pensée du peintre, nous soutiendrons aussi qu'il en est de même pour l'architecture ; or, nous nous faisions une fête de lire à l'Exposition universelle la pensée architecturale de chaque peuple, et de comparer entre elles les créations venues de points si différents. Nous ignorons pour quel motif les architectes ont fait défaut dans un si noble tournoi ; de tous les peuples conviés à une si grande solennité, deux seuls ont répondu à l'appel : ce sont les Français et nos amis les Anglais.

Nous avons été à même d'apprécier nombre de fois les œuvres de l'architecture allemande, celles plus brillantes, plus rêveuses de l'architecture italienne, si empreinte de poésie et d'imagination ; et nous eussions été contents d'avoir à signaler quelques pages importantes de ces deux écoles si différentes, mais qui toutes deux possèdent d'immenses qualités!... Quelques essais de l'architecture arabe nous eussent peut-être retracé d'anciens souvenirs, ou servi à établir d'utiles comparaisons!... Mais non, nous le répétons, les Anglais seuls, pour ainsi dire, ont répondu à notre appel, et suivant l'impulsion de leur génie national, ils ne se sont occupés que de constructions d'utilité ; les monuments d'art semblent être pour eux une superfluité. La Prusse n'a daigné nous envoyer que deux feuilles volantes, l'Autriche que six dessins, dont un seul indigène : les autres viennent de ses possessions provisoires d'Italie. La Bavière nous offre une seule étude ; la confédération germanique ne nous offre rien du tout : on élève pourtant beaucoup d'édifices en Allemagne ; l'Espagne, toujours idolâtre, nous a fait quatorze envois de couvents et d'abbayes ; la Turquie a fait acte de présence à l'aide d'un seul croquis ; la Sardaigne en a fait autant ; la Suède a envoyé deux esquisses ; le contingent des Pays-Bas est de trois croquis; la Grande-Bretagne, qui a été généreuse dans son envoi, nous a gratifié d'une synagogue, de marchés fort bien disposés, et de lavoirs que nous ferions fort bien d'imiter, surtout pour les bains populaires qu'ils renferment, bains qu'il serait bon de vulgariser à Paris, et dont la classe secondaire de cette capitale tirerait un immense parti sous le rapport de l'hygiène. Le lavoir de Greenwich offre deux classes de bains : la première, où le bain coûte 12 sous, a des cabinets d'une surface de 36 pieds, et dans lesquels on n'étouffe pas comme dans les nôtres. Pour ce prix si minime,

on jouit d'un mobilier presque fashionable, et l'on a deux serviettes chaudes. La seconde classe est à 4 sous de France; même mobilier et une serviette chaude. Treize cent mille personnes se sont baignées à Greenwich en une année!... Et nous avons à Paris des travailleurs qui, de leur vie, n'ont pris un bain!

L'Italie, qui semble ne plus exister que sur la carte, n'a pas trouvé un seul croquis à nous envoyer; l'art semble mourir sur sa terre originaire; on dirait que ces magnifiques contrées ont été envahies de nouveau par les barbares!...

La Belgique, sur laquelle nous comptions, n'a pas encore eu le temps de voir ses veines gonflées par un sang généreux, par une séve créatrice; il lui faut encore un long et profitable repos pour reconquérir son rang parmi les nations inspirées; espérons en un meilleur avenir pour ce beau pays. Force nous est donc de ne nous occuper que de nos compatriotes et de nos voisins les Anglais.

Par une bizarrerie difficile à expliquer, dans un pays où toutes les religions sont autorisées, nos architectes français n'ont exposé que des plans, que des tracés d'églises, d'oratoires, d'autels, de portails, toutes choses destinées au culte catholico-romain; les architectes italiens du XIIIe siècle n'eussent pas mieux fait; à en juger par leurs productions, on croirait que la France n'est couverte que de catholiques romains, d'églises et de couvents; on ne rencontre pas, parmi tant de créations, un seul objet d'utilité, pas un marché, pas un théâtre mettant le public à l'abri d'un incendie spontané, pas une cité ouvrière, au moment où ce nouveau genre de construction devient si nécessaire, pas une école primaire, pas une usine!...

Les architectes anglais, persuadés que la vraie *maison de Dieu* est l'univers tout entier, ont laissé de côté toute idée de culte, toute réminiscence païenne, et n'ont songé qu'à la création de constructions utiles au public ou aux particuliers!...

Nous blâmerons la Belgique, qui est, quoi qu'on en dise, une véritable annexe de la France, d'avoir dédaigné notre exposition. On élève en Belgique, comme en Allemagne, beaucoup de monuments; elle n'aurait pas dérogé en nous en envoyant leurs esquisses; seulement, comme nos voisins septentrionaux font construire en ce moment nombre de prisons, nous les eussions dispensés de nous envoyer les croquis de ces odieux séjours. L'aspect des maisons d'arrêt, quelle que soit leur architecture, fait mal, blesse le cœur, et laisse planer dans l'esprit de pénibles soupçons sur ceux qui les font bâtir: le nom d'Aubriot est devenu inséparable de celui de la Bastille, et le geôlier est souvent confondu avec le bourreau.

Détournons les yeux de ces horribles images, et revenons à nos amis les Anglais, hommes positifs, sans doute, mais dont le positivisme peut tourner au profit de l'humanité, en lui procurant une plus grande dose de confortable.

Parmi les cent vingt-sept morceaux d'architecture que nous a envoyés la Grande-Bretagne, nous remarquons des bâtiments destinés au service de l'État; un plan, signé Thomas Allan, offre un projet d'embellissement pour les rives de la Tamise, entre le pont de Londres et celui de Blackfriars, avec une ligne de communication allant du fleuve à la chambre des lords et à la chambre des communes. Cela formerait une promenade utile et agréable, ouvrirait un nouveau passage aux voitures, diminuerait l'encombrement des rues de la Cité, fournirait un emplacement précieux où l'on élèverait des façades de maisons et de monuments, où l'on établirait des boutiques. Les communications actuelles n'en souffriraient nullement. Tous les égouts qui existent se déverseraient dans un grand canal venant aboutir au-dessous de Tower-Terrace.

Le but de M. Thomas Allan est d'engager ses compatriotes à suivre notre exemple, à encaisser enfin la Tamise entre des quais commodes et élégants, ce qui n'a pas encore lieu; par son second plan figuratif, et représentant les bords de la Tamise, non comme ils sont, mais comme lui, architecte, voudrait qu'ils fussent, M. Thomas Allan les indique bien plus élégants que ne sont ceux de la Seine: c'est là une affaire de caprice ou de détail; il ne faut voir dans son projet que le but auquel il a visé; la Tamise a des bords libres, comme la Seine à Bercy; il s'agirait de resserrer le fleuve anglais comme l'est la Seine à Paris; d'immenses avantages en résulteraient pour la ville de Londres: voilà le résultat demandé.

Nous citerons encore comme digne d'attention le plan créé par M. Runing; c'est un nouveau marché au poisson pour Billingsgate. Il a mêlé dans sa construction la brique et la pierre. Des galeries en plein cintre dessinent un quadrilatère élégant que la vue traverse de part en part. Un corps de logis saillant occupe chacun des angles; le rez-de-chaussée à jour continue les galeries, le premier étage seul est habitable. Au centre du portique, bâti près de la Tamise, se dresse un campanile, une sorte de beffroi, en saillie comme le pavillon; de ses quatre étages, le troisième seul est plein; les arcades vides du rez-de-chaussée s'unissent aux arcades du portique; celles du second étage laissent passer les promeneurs ou les gardiens qui suivent la terrasse ménagée au-dessus de chaque galerie; le troisième étage peut servir de logement; le quatrième, en forme de belvédère, contient la cloche qui annonce l'ouverture et la fermeture de l'édifice. Des marches descendent du soubassement jusqu'à la Tamise, et ce large escalier rappelle ceux de Paul Véronèse par ces degrés spacieux que lave le flot de la Tamise; on apporte tous les jours d'abondants approvisionnements.

Le nouveau marché construit à Exeter mérite l'attention.

Le collége de Saint-Aldan, que l'on bâtit à Birkenhead, dans le Cheshin, a un air de coquetterie et de gaieté qui mérite d'être remarqué: à quoi bon donner au séjour de l'étude l'air triste et sévère d'un cloître? Dans un collége, on n'enseigne que la vérité, laissant l'ombre au mensonge, à l'imposture, inondant de lumière le séjour de la science et du gai savoir!

L'architecte de ce collége, M. Wyat, a fait usage du style sarracinien, dit vulgairement gothique ; ce style est inspirateur et provoque les souvenirs historiques, dont il est si bon que les jeunes élèves meublent leur tête et leur cœur.

Une aquarelle envoyée par M. Salvin figure la salle à manger et les autres constructions nouvelles du collége de Caïus, à Cambridge ; c'est coquet, c'est agréable : voilà bien comme l'enfance devrait être logée, les premières impressions ne s'effaçant jamais.

Nous terminerons par de nouveaux regrets sur l'insouciance de nos architectes. On bâtit beaucoup en ce moment : pourquoi ne pas avoir envoyé à l'Exposition l'esquisse de ces constructions nouvelles, en ayant soin de suivre l'exemple des architectes anglais, lesquels ont soin de placer leur adresse au bas de leurs productions. On dira que le livret doit satisfaire tous les intérêts à ce sujet ; le livret est incomplet, inexact même, sous beaucoup de rapports, et ses rédacteurs se sont peu préoccupés des intérêts individuels des exposants.

E. de G.

FAITS DIVERS.

L'église du village de Rueil n'aurait pour nous qu'une importance très-secondaire, si elle ne recélait pas les restes mortels d'une femme à jamais regrettable, de la bonne Joséphine, qui fut plus qu'impératrice, mais une femme aimable et bonne, un ange d'esprit et de bon sens, l'être le plus charitable et le plus humain qui ait jamais existé, et à qui une grandeur éphémère n'a pas enlevé une seule qualité. Si Joséphine mérite d'occuper dans les fastes de l'histoire, dans le martyrologe des victimes de l'ambition d'autrui, une place si importante, elle doit conserver aussi une place dans tous les cœurs tendres et honnêtes.

Cette église, toute église de village qu'elle est, a été élevée dans des proportions assez vastes, et construite dans le style architectural qui commença à être mis en usage sous François Ier et Henri II. Les arceaux en plein cintre, le mélange des ordres ionique et dorique, ainsi que l'ornementation, rappellent la forme de la seconde partie de la renaissance. Ce monument fut bâti sur l'emplacement de l'église primitive, dont on conserva néanmoins quelques parties, telles que le clocher, de forme octogone, appuyé sur les quatre principaux piliers, et que l'on croit avoir été construit dans le courant du XVe siècle. La première pierre de cet édifice fut posée en 1584, par Antoine Ier, roi de Portugal, et par ses fils Emmanuel et Christophe, tous trois alors chassés de leur pays. On lisait autrefois sur le deuxième pilier de la nef à gauche, en entrant par le grand portail, le nom des fondateurs.

Cette église a 40 m. de longueur, et 19m.60 dans sa plus grande largeur. La nef est longue de 31m.70 et large de 7m.30 La voûte principale a 13m de haut; le chœur, trop étroit pour sa longueur, a 10m.10 depuis la grille jusqu'aux degrés du sanctuaire, et 4m.89 de largeur seulement. Les bas côtés ont 33m.90 de longueur sur 3m.85 de large, et 7m.30 de hauteur. L'édifice, percé de trente-quatre croisées régulièrement placées, est soutenu par onze piliers, et a huit entrées.

Le portail principal, bâti par Richelieu, qui habitait souvent le château de Rueil, château pourvu, comme on sait, de cachots et d'oubliettes, toutes choses transformées maintenant en excellentes caves ; le portail, disons-nous, a été élevé sur les plans de Lemercier, architecte de la Sorbonne. On y retrouve également le mélange des ordres ionique et dorique. Le portail du nord, qui porte la date de 1603, est d'une architecture assez fleurie, mais il porte des traces nombreuses de déprédation. — L'ornementation intérieure de l'édifice est assez simple ; on y trouvait autrefois des verrières d'un assez bon dessin, mais qui ont presque entièrement disparu.

On voit dans une des chapelles de cette église le tombeau de l'impératrice Joséphine. Ce monument, d'un goût fort mesquin, fut élevé en 1824 par les soins du prince Eugène et de la reine Hortense, qui, elle-même, a été inhumée en 1837 dans un caveau de l'église destiné à servir de sépulture à la famille Napoléon. Dans la chapelle contiguë à celle où se trouve le tombeau de Napoléon, on voit le monument funéraire de son oncle, le marquis Tascher de la Pagerie, ancien gouverneur de la Martinique. Avant la révolution, cette église renfermait également le tombeau de Zaga-Christ, venu en France sous le ministère du captieux Richelieu. Quelques personnes, à la cour, le croyaient roi d'Éthiopie, mais il fut considéré par le plus grand nombre comme un imposteur et un aventurier.

Depuis longtemps la restauration de cette église avait été reconnue nécessaire ; on s'en occupe, les travaux sont avancés.

L'alignement de la rue des Poulies, dont la rectification se rattache au percement de la rue de Rivoli, sera terminé cette année, au droit des numéros impairs. De belles constructions en pierres de taille s'achèvent en ce moment sur le parcours de cette voie publique, et bientôt, en retour de la rue Saint-Honoré. La rue des Poulies, l'une des plus étroites et des plus sales de ce quartier, en était une des plus anciennes. Un contrat de vente de l'an 1205 l'indique déjà sous le nom de la rue des Poulies. Sauval prétend qu'elle

doit son nom aux poulies de l'hôtel d'Alençon, et que ces poulies étaient un jeu qui fut en usage jusqu'au milieu du XIV[e] siècle. Jaillot croit que cette dénomination lui vient d'Edmond de Poulien, qui possédait dans cette rue une grande maison et un jardin qu'il vendit à Alphonse, comte de Poitiers et frère de Louis IX.

Il est toujours question de bâtir un théâtre rue de Rivoli. Le privilége des Délassements y serait exploité.

Le théâtre Beaumarchais doit être transformé en maison d'habitation.

Les bâtiments de la mairie du IV[e] arrondissement, qui font partie de l'ancien hôtel du Chevalier du Guet de Paris et compris dans le périmètre assigné au nouvel hôtel des Postes, sont en voie de démolition. Maintenant, les bureaux de cette mairie sont transférés au n° 6 de la rue Boucher, près celle de la Monnaie.

L'église succursale de Saint-Germain des Prés, le plus ancien édifice catholico-romain de Paris, a reçu naguère des réparations importantes. La tour quadrangulaire qui surmonte le portail, et qui est un ouvrage du VI[e] siècle, a été reprise presque entièrement dans ses parties extérieures. Le chœur a reçu une décoration de peinture murale dans le style byzantin, de même que le transept. La nef, dont les piliers présentent tous des chapiteaux de la composition la plus bizarre et la plus capricieuse, doit être peinte et décorée de la même manière sur les parties qui règnent dans les arceaux et à la naissance des fenêtres seront exécutées diverses compositions dans de vastes proportions.

La restauration des tours du Palais de Justice, situées sur le quai de l'Horloge, et que l'on croit avoir été bâties sous le règne de Philippe IV, entre, ainsi que celle de la tour de l'Horloge elle-même, réparée il y a quelques années, dans le plan général de reconstruction et d'agrandissement de ce vaste édifice. Les tours qui flanquaient l'enceinte murée du palais étaient autrefois en grand nombre. Celles qui ont survécu aux différentes modifications apportées au périmètre et à la structure de l'édifice, sont connues sous le nom de tours de l'Horloge, de César, du Trésor, et de tour Bombée.

La tour de l'Horloge doit son nom à une horloge qu'y fit placer Charles V, et qui était d'un mécanisme assez compliqué pour le temps ; elle était l'ouvrage d'un mécanicien allemand nommé de Vic. Elle fut remplacée sous le règne de Henri III, et la décoration en était la même que celle que l'on voit aujourd'hui. C'est la cloche de la tour de l'Horloge qui a donné le signal du massacre de la Saint-Barthélemy. La tour de César est à gauche en entrant dans la cour de la Conciergerie. On la nommait aussi tour de Montgommery, parce que Gabriel de Lorge, comte de Montgommery, le même qui blessa à mort, par accident, Henri II dans un tournoi, y fut enfermé en 1578, après avoir été défait en Normandie, pendant les guerres de religion. Elle fut le lieu de détention de Cartouche et de Damien pendant leurs procès; et en 1794, les cent trente-deux Nantais amenés à Paris y furent également enfermés. Sous la restauration, le célèbre munitionnaire des armées françaises y fut incarcéré pour dettes.

La tour Bombée doit son nom à une horrible dérision ; c'est là qu'autrefois avait lieu la torture ; ses murs épais ne laissaient passer au dehors aucune plainte, aucun gémissement, aucun cri. Elle est à l'angle nord-ouest du préau. Elle servit de cachot à Ravaillac, et alors le jour ne pénétrait pas dans cette affreuse prison. Louvel y a aussi été détenu pendant tout le temps qui a précédé sa comparution devant la Cour des pairs. Ces cachots, dont le sol est plus bas que le niveau des eaux de la Seine, n'étaient cependant pas les plus affreux de tous ceux que renfermait la geôle du Palais. Il y avait encore, au delà de la vaste pièce voûtée dite les *cuisines de Saint-Louis*, plusieurs étages de cellules et de cachots entièrement obscurs qui cessèrent d'être en usage à l'époque de la révolution. Sous la porte même de la Conciergerie, à 15 mètres au-dessous du sol, se trouvaient les fameuses *oubliettes* du Palais. Sur le bord de la rivière, on voyait encore, il y a deux ans, la grille par laquelle on emportait les corps des prisonniers, soit pour les noyer ou les inhumer. Ces oubliettes ont été transformées en un aqueduc par M. Pape, architecte, à l'époque de la restauration qu'il fit de l'étage souterrain du Palais, pendant les années 1817 et 1818.

La construction de la première section ou corps principal des halles centrales, qui a été quelque peu retardée par la difficulté qu'ont éprouvée les travaux d'étanchement, avance aujourd'hui avec rapidité. L'ensemble des constructions comprend dix pavillons ou corps de halles, divisés en deux sections, et séparés par un boulevard de 30 mètres de largeur. La première section a 20,000 mètres et la seconde 10,000 mètres de superficie.

Cette superficie est complétement pourvue de caves qui en doublent la surface. Ces caves sont destinées à servir de resserres et de magasins. Le dessous des caves doit être

occupé par des rues souterraines munies de trois cours de doubles rails pour trois voies de chemin de fer, devant se rallier avec les gares autour de Paris au moyen du chemin de fer de ceinture et d'une voie souterraine qui sera établie sous les boulevards du Centre et de Strasbourg. Au-dessus de ces caves, s'élèveront des pavillons qui seront composés de colonnes en fonte supportant des fermes en fer et une couverture en zinc. La ventilation, qui sera fort habilement ménagée, n'aura lieu qu'à 2 mètres 50 centimètres au-dessus du sol, afin que les marchands et les acheteurs soient préservés de trop forts courants d'air; les jours seront partout verticaux et munis de lames de cristal dépoli, de manière à laisser passer l'air et la lumière, sans toutefois que le soleil puisse pénétrer directement.

Les travaux, commencés dans les premiers jours de 1854, devaient être terminés pour le corps principal à la fin de 1855, et pour les autres pavillons avec la campagne de 1856. Les obstacles signalés plus haut auront pour résultat de retarder quelque peu la construction de la première section. Il y a lieu d'espérer cependant que, d'ici à trois ou quatre ans, le marché des Innocents pourra être supprimé. Sur une partie de cet emplacement, on construira un îlot de maisons; c'est dommage qu'on n'y établisse pas une cité ouvrière, si nécessaire dans ce quartier. Quant au surplus du terrain, il doit être affecté à la formation d'une belle place plantée d'arbres, et dont la fontaine de Jean Goujon, qui serait restaurée de nouveau, occupera le centre.

Le département de la Seine, déjà sillonné par de nombreuses lignes de chemins de fer, le sera l'année prochaine par une nouvelle voie ferrée d'une grande importance. Ce sera le chemin de fer de Strasbourg dans la vallée de la Marne, à 6 kilomètres de Paris. Cette ligne s'embranchera sur le chemin de Strasbourg; elle nécessitera des travaux d'art assez importants, et, entre autres, la construction d'un pont-viaduc par lequel le chemin de fer franchira la Marne et la profonde vallée au milieu de laquelle coule cette rivière. Cette construction, exécutée en granit et en pierre meulière, se composera de trente-quatre arches, dont quelques-unes n'auront pas moins de 50 mètres d'élévation au-dessus des eaux moyennes de la Marne.

Ce grand travail, commencé en 1854, ne sera terminé que l'année prochaine. Un autre petit chemin de fer, appelé à desservir quelques communes importantes, telles que Charonne, Bagnolet, Montreuil, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Vincennes et Saint-Maur, est également en construction. Les travaux en sont poussés avec activité. Ce chemin de fer aura à peu près le même développement que celui de Paris à Sceaux prolongé jusqu'à Orsay, et il aura de même l'avantage de traverser des centres de population où l'industrie et le commerce ont acquis beaucoup d'activité.

Le palais du Corps législatif, autrefois Palais-Bourbon, fut commencé en 1722, sur les dessins de Girardini, continué par Lassurance, et successivement augmenté par Barreau, Charpentier et Bélisart. Lorsque le conseil des Cinq-Cents quitta l'ancien local du Ménage, il vint habiter le Palais-Bourbon. La salle d'assemblée fut construite par MM. Lisors et Lecomte. Le péristyle qui y donne accès fut élevé par l'architecte Pezet, en 1807. Le prince de Condé rentra en possession de son palais en 1814, et son successeur vendit à l'Etat, en 1827, une partie des constructions qui en dépendaient, et qui sont situées sur le quai d'Orsay. L'année suivante on commença la reconstruction d'une partie des bâtiments, sur la solidité desquels on avait conçu quelques appréhensions. Presque tous les planchers des voûtes, et principalement la coupole de la salle des séances, ont été établis en fer. Les couvertures sont en cuivre. Ces travaux ont été exécutés d'après les plans de M. Dejoly. Dans ces dernières années, on a regratté et restauré la grande façade du côté de la rivière. On vient d'employer le même mode de rajeunissement pour la façade méridionale du palais, qui se profile sur la rue de Bourgogne. Cette partie est la plus ancienne, et fait partie des constructions primitives élevées par Girardini pour la duchesse de Bourbon.

La pose de la première pierre, à Vincennes, de l'asile pour les ouvriers convalescents, a eu lieu au mois d'août dernier, par M. le ministre de l'intérieur.

Cette philanthropique fondation, créée par un décret impérial de mars dernier, est établie sur les domaines de la liste civile, au Vésinet et à Vincennes.

On ne saurait qu'être pénétré d'une vive reconnaissance pour la paternelle pensée qui a donné lieu à la fondation d'un semblable asile.

On assure que plusieurs départements sont dans l'intention de suivre un si bon exemple, et d'établir des maisons analogues pour les ouvriers et les agriculteurs pauvres qu'une longue convalescence met souvent dans une gêne non moins cruelle que la maladie elle-même.

Le directeur-gérant : A. GRIM.

Paris. — Typ. de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46.



RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

FONDÉ ET RÉDIGÉ

Par une Société d'Architectes attachés aux Travaux Publics et à la Grande Voirie.

PUBLICATION périodique formant par année 6 volumes avec texte

POUR LA FRANCE : Un an...... 25 fr. Six mois.... 15 Chaque vol., 5 fr.

15 NOVEMBRE 1855.

SOMMAIRE DU XXXII° VOLUME.

A NOS LECTEURS.

La présente livraison termine la huitième année de notre publication. Avec l'année 1856 commencera, pour le *Moniteur des Architectes*, une phase nouvelle où il doublera sa valeur. Sous une direction artistique et habile, les planches, d'une exécution supérieure, seront combinées avec un soin tout particulier, et d'après un plan raisonné, à l'effet d'illustrer chacune des branches de l'architecture d'une manière plus complète et plus satisfaisante qu'il n'a pu être fait jusqu'à ce jour. D'un autre côté, confié désormais à des rédacteurs qui, tous, ont fait leurs preuves de mérite dans la spécialité qu'ils seront appelés à traiter, le texte, devenu plus sérieux, touchera successivement à toutes les questions d'histoire, de théorie et de pratique, qui peuvent intéresser la classe d'artistes auxquels s'adresse surtout notre journal. Au reste, la prochaine livraison contiendra un programme détaillé des améliorations que nous méditons, et que toutes nos dispositions sont prises pour obtenir. Nous avons cette confiance que nos lecteurs constateront vite que nos promesses ne sont point illusoires, et que, justifiant son titre, le *Moniteur des Architectes* occupe enfin, au milieu des autres recueils périodiques, cette place honorable qui lui est due et dont rien ne le fera déchoir.

Ne m'occupant que de la publication du *Moniteur des Architectes*, je pourrai disposer à l'avenir de tout le temps nécessaire pour réaliser les améliorations que j'annonce, et veiller à ce que le service du journal soit fait avec exactitude. MM. les abonnés anciens ou nouveaux qui enverront d'ici au 15 janvier 1856, au bureau du journal, boulevard du Temple, 78, un bon sur la poste de 25 francs, pour l'année 1856, recevront, à titre de prime, la belle et grande planche inédite des Tuileries,

avec son plan général et sa légende. Cette planche, qui n'a jamais été reproduite, est tirée sur grand-monde, et a 1^{m},30 de long; ne pouvant l'envoyer par la poste, nous prions nos souscripteurs de la faire prendre dans notre bureau, si mieux ils n'aiment que nous la leur expédiions par les messageries, roulée sur bâton, l'emballage à notre compte et les frais de messageries au leur.

Le propriétaire-gérant : A. Grim.

Nouveau domicile boulevard du Temple, 78.

A partir du mois de janvier prochain, le texte de chaque numéro du *Moniteur des Architectes* sera augmenté de HUIT COLONNES.

DE LA POLYCHROMIE ARCHITECTURALE

ET DES PRINCIPES QUI DOIVENT Y PRÉSIDER

La décoration polychrome était d'un usage général chez les Égyptiens et chez les Grecs; elle l'a été également chez les Arabes, et l'on sait qu'une foule de monuments de la période romane et de la période ogivale prouvent qu'elle était connue et habituellement pratiquée en Occident durant le moyen âge. C'est à partir de la fin de la renaissance qu'on l'a abandonnée, en se privant d'une des plus brillantes ressources de l'art architectural. De nos jours, au reste, l'importance de la polychromie monumentale commence à être de nouveau sérieusement appréciée, et de nombreuses tentatives ont été faites pour la remettre en honneur; mais dans cet art, comme dans les autres, pour obtenir de beaux résultats, il est certains principes qu'il faut nécessairement observer. Ce sont ces principes, familiers à un fort petit nombre d'artistes, qu'un architecte anglais, extrêmement distingué, M. Owen Jones, a essayé de formuler dans une brochure dont il a bien voulu nous adresser un exemplaire (1). M. Owen Jones, qui a successivement été chargé de la décoration peinte du palais de cristal de Hyde-Park et de celui de Sydenham, a fait une étude spéciale de la matière. Nous croyons donc rendre un service véritable en traduisant son travail. Nos lecteurs y trouveront peut-être quelques axiomes un peu absolus, mais ils y puiseront certainement des renseignements précieux et des principes d'une haute utilité en théorie et en pratique.

Proposition I.

Les couleurs s'emploient pour aider au développement des formes, et pour distinguer les diverses parties d'un objet entre elles.

Proposition II.

Les couleurs s'emploient également pour aider aux effets d'ombre et de lumière, et favorisent l'intelligence de la forme lorsqu'elles sont convenablement réparties.

Proposition III.

Le meilleur moyen d'obtenir les résultats indiqués dans les deux propositions précédentes, c'est de faire usage des couleurs primaires sur les petites surfaces, et en petites quantités, en leur opposant les couleurs secondaires et tertiaires sur les plus grandes surfaces.

Proposition IV.

Les couleurs primaires doivent s'employer sur la partie la plus élevée des objets, les couleurs secondaires et tertiaires sur la partie inférieure.

Proposition V.

Les couleurs primaires, d'intensité égale, s'harmonisent entre elles ou se neutralisent, lorsqu'elles sont dans la proportion de trois parties de jaune pour cinq de rouge, et huit de bleu, — ce qui donne un total de seize parties. Pour les couleurs secondaires, la proportion est huit parties d'orangé, treize de violet, et onze de vert; — total, trente-deux. Pour les couleurs tertiaires, la proportion est dix-neuf parties de nuance citrine (composée d'orangé et de vert) (1), vingt et une de roux (orange et violet), et vingt-quatre de nuance olive vert et violet); — total, soixante-quatre.

Il s'ensuit que chaque couleur secondaire, étant un composé de couleurs primaires, est neutralisée par la couleur primaire qui n'entre pas dans sa composition, lorsque celle-ci est employée dans la proportion ci-dessus indiquée : ainsi, huit parties d'orangé réclament huit parties de bleu; onze de vert, cinq de rouge; et treize de violet, trois de jaune.

La même loi s'applique aux couleurs tertiaires, qui sont des composés de deux couleurs secondaires : ainsi, à vingt-quatre parties de couleur olive, il en faut opposer huit d'orangé; à vingt et une de roux, onze de vert; à dix-neuf de nuance citrine, treize de violet.

Proposition VI.

Dans la proposition précédente il a été admis que les couleurs sont employées avec l'intensité que donne le prisme; mais on sait que chaque couleur présente une variété de nuances, suivant qu'elle est mêlée de blanc, de gris ou de noir.

Quand une couleur possédant toute son intensité, est opposée à une autre dont le ton est rabattu, pour rétablir l'harmonie, cette dernière doit être étendue sur une surface plus considérable qu'il n'est indiqué par la proposition précédemment formulée.

Proposition VII.

Etant mêlée avec d'autres tons, chaque couleur donne une suite de nuances, indépendamment de celles que produisent le blanc et le noir. Par exemple, le jaune devient l'orangé ou

(1) An attempt to define the principles which should regulate the employment of colour in the decorative arts. In-8°. Londres.

(1) C'est la couleur du citron ou de l'orange qui n'est point encore mûre.

le jaune de chrome; le rouge devient le cramoisi ou le rouge de Saturne, etc. Quand une couleur primaire, modifiée par une seconde couleur primaire, est mise en opposition avec une couleur secondaire, la couleur secondaire doit à son tour être modifiée par l'adjonction d'une certaine quantité de la troisième couleur primaire.

PROPOSITION VIII.

En faisant usage des couleurs primaires sur des surfaces couvertes de moulures, il faut placer le bleu sur les parties concaves, le jaune sur les parties convexes, et le rouge, qui occupe le rang intermédiaire, sur les *dessous*, ou parties qui plafonnent, en observant de séparer les diverses couleurs par du blanc appliqué sur les parties verticales.

Quand les proportions indiquées par la proposition V ne peuvent s'obtenir, on doit rechercher l'harmonie par un changement dans les couleurs elles-mêmes. Ainsi, si les surfaces à colorer devaient donner trop de jaune, il faudrait faire le rouge plus cramoisi et le bleu plus violet, en d'autres termes, il faudrait en retirer du jaune : de même si les surfaces devaient donner trop de bleu, il faudrait faire le jaune plus orangé et le rouge tirant davantage sur le jaune.

PROPOSITION IX.

Les diverses couleurs doivent se marier les unes aux autres de façon à ce que les objets colorés, vus de loin, ne présentent qu'une mosaïque harmonieuse.

PROPOSITION X.

Aucune composition n'est réellement parfaite, dans laquelle une des trois couleurs primaires fait défaut.

PROPOSITION XI.

Quand deux nuances différentes d'une même couleur sont juxtaposées, la nuance claire paraît plus claire qu'elle n'est réellement, et la nuance sombre, plus foncée.

PROPOSITION XII.

Deux couleurs, par cela même qu'elles sont juxtaposées, subissent une double modification : la première est celle qui vient d'être indiquée, la seconde se fait sentir dans les nuances mêmes des couleurs, dont chacune empruntera quelque chose à la couleur complémentaire de l'autre.

PROPOSITION XIII.

Une couleur apparaît plus foncée, étant placée sur un fond blanc, et plus claire, étant placée sur un fond noir

PROPOSITION XIV.

Les fonds sombres diminuent d'intensité, lorsqu'ils sont opposés à des nuances dont la couleur complémentaire est lumineuse.

PROPOSITION XV.

Quand des ornements d'une certaine couleur sont placés sur un fond d'une couleur qui contraste, ces ornements, pour se détacher, doivent avoir leur contour dessiné par un liseré de couleur plus claire : ainsi une fleur rouge, sur un fond vert, doit être bordée de rouge plus clair.

PROPOSITION XVI.

Les ornements colorés, placés sur un fond d'or, doivent, afin de s'en détacher, avoir leur contour dessiné par un liseré sombre.

PROPOSITION XVII.

Les ornements dorés, placés sur un fond de couleur quelconque, doivent avoir leur contour dessiné par un liseré noir.

PROPOSITION XVIII.

Les ornements de toute couleur, placés sur un fond quelconque de nuance différente, peuvent avoir leur contour dessiné par un liseré blanc, noir ou or.

PROPOSITION XIX.

Les ornements de toute couleur et les ornements d'or peuvent s'employer sur des fonds blancs ou noirs, sans liseré quelconque.

PROPOSITION XX.

Dans les tons plus ou moins foncés d'une seule et même couleur, une teinte claire peut s'employer sans liseré sur un fond sombre; mais lorsque, au contraire, un ornement sombre est placé sur un fond clair, un liseré encore plus foncé que l'ornement devient indispensable.

PROPOSITION XXI.

Les imitations peintes, telles que celles des bois ou des marbres, ne sont acceptables que lorsque l'emploi de la matière imitée eût été possible sans inconvénient.

PROPOSITION XXII.

On ne doit point faire usage, comme ornements, de fleurs ou autres objets dans leur état naturel, mais il faut leur donner une forme conventionnelle qui suffise pour en rappeler l'image, sans détruire l'unité de la décoration où ils figurent.

Examinons maintenant jusqu'à quel point ces diverses propositions peuvent être considérées comme des axiomes.

PROPOSITION I.

« Les couleurs s'emploient pour aider au développement des formes et pour distinguer les diverses parties d'un objet entre elles. » — Le coup d'œil le plus rapide jeté sur la nature établit la vérité de cette proposition. Nous voyons que partout la couleur vient à l'aide de la forme, en lui donnant de la netteté. Les fleurs, par exemple, se distinguent par leurs couleurs des feuilles et des tiges, et ces dernières se distinguent par le même moyen de la terre d'où elles s'échappent. Nous n'insistons pas. On comprend aisément combien la nature serait d'un aspect misérable, sans le charme que les couleurs y répandent.

Les anciens obéissaient toujours à cette loi de la distinction des objets par les couleurs; chez eux, des teintes diverses séparaient le chapiteau du fût, et le fût de la base.

PROPOSITION II.

« Les couleurs s'emploient pour aider aux effets d'ombre et de lumière, et favorisent l'intelligence de la forme, lorsqu'elles sont convenablement réparties. » En effet, n'étaient l'ombre et la lumière, il serait impossible de distinguer les formes des objets. Sans la lumière, un globe paraîtrait un cercle, et c'est, comme on sait, la lumière de la partie éclairée et l'ombre de la partie opposée, qui nous donnent l'idée de sa sphéricité.

Nous trouvons de même que, dans la nature, la couleur ajoute aux effets de lumière, en rendant plus aisément perceptibles les modifications de la forme. Il en doit être ainsi, car il servirait peu que la fleur se distinguât de la feuille par ses couleurs, si les formes de l'une et de l'autre ne se trouvaient pas en même temps déterminées par la lumière et l'ombre.

PROPOSITION III.

« Le meilleur moyen d'obtenir les résultats indiqués dans les propositions I et II, c'est de faire usage des couleurs primaires sur les petites surfaces et en petites quantités, en leur opposant des couleurs secondaires et tertiaires sur les plus grandes surfaces. » Cette proposition ne semble pas si facilement acceptable que les deux précédentes. Bien des gens objecteront que les couleurs primaires ne plaisent qu'aux sauvages, ou à ceux dont le goût n'a pas été cultivé; nous répondrons que les couleurs primaires ne sont jamais communes et discordantes, quand elles sont convenablement distribuées. Lorsque ces couleurs présentent des inconvénients, c'est seulement par la faute de la main inhabile qui les a disposées. Il faut les employer, comme l'a fait la nature, avec modération, sur de petites surfaces et en médiocre quantité, réservant pour les grandes surfaces les couleurs secondaires et tertiaires, qui suppléent ainsi par leur masse à leur peu d'éclat.

Dans les ouvrages égyptiens, grecs, arabes et moresques des meilleures époques, nous trouvons cette loi invariablement observée; au contraire, on remarque que lorsque l'art de chaque civilisation incline vers sa ruine, les couleurs secondaires et tertiaires commencent à dominer, amenant à leur suite la confusion et les tons sales.

En Égypte, durant le règne des rois indigènes, les couleurs primitives dominaient; au contraire, sous l'influence grecque, l'art languit et les œuvres qu'il produisit ne furent plus dues à l'inspiration poétique, mais aux préceptes transmis par une tradition affaiblie. Les couleurs secondaires prirent donc la place des couleurs de premier ordre, et les beautés d'harmonie qui avaient été la conséquence de l'usage de ces dernières disparurent.

L'acheminement vers une plus grande décadence est encore plus remarquable sous la domination des Romains, qui apprirent aux Égyptiens à élever des temples plus vastes et d'une construction plus soignée, en ayant recours à des procédés mécaniques plus savants; mais alors le feu sacré était éteint, et les efforts n'aboutirent qu'à créer des monuments décelant sans doute une exécution habile, mais dépourvus de charme.

Une décadence semblable est sensible dans l'architecture grecque. Dans les anciens temples, autant que nous pouvons en juger, les couleurs primaires dominaient, tandis que dans les villes grecques soumises aux Romains, les règles, observées jadis, furent abandonnées pour satisfaire aux goûts des nouveaux maîtres.

De même, quand les palais vraiment enchanteurs des Mores tombèrent entre les mains des rois chrétiens, qui méprisaient une civilisation qu'ils ne savaient pas apprécier, les vrais principes dont les hommes s'étaient pénétrés en observant les lois de la nature, furent dédaignés et oubliés, parce que, comme de nos jours, on n'était pas capable de les comprendre. Les bleus et les rouges furent couverts de vert et de violet, sans motif ni raison.

Étudiez l'histoire de l'architecture ogivale ou de la peinture sur verre; consultez les vignettes des manuscrits de toutes les époques, et vous verrez partout la même cause donner le même résultat.

PROPOSITION IV.

« Les couleurs primaires doivent s'employer sur la partie la plus élevée des objets : les couleurs secondaires et tertiaires sur la partie inférieure. » Ce principe, fondé également sur l'observation de la nature, a été généralement suivi aux meilleures époques de l'art; mais il ne l'a été nulle part mieux et plus universellement que dans les constructions des Mores, qui confinaient l'usage des couleurs primaires aux parties supérieures des édifices, et celui des couleurs de second et de troisième ordre aux parties inférieures. En Égypte l'on rencontre quelquefois le vert (couleur secondaire) employé au sommet des temples, mais cela vient de ce que les ornements, dans ce pays, avaient une signification symbolique, et étaient des copies d'objets naturels, plus serviles que dans d'autres contrées. Ainsi, une feuille de lotus étant représentée au haut d'un monument, il devenait nécessaire de la colorer en vert. La loi que nous venons d'énoncer n'en est pas moins exacte. A Pompéia encore, elle a été quelquefois observée : dans l'intérieur des maisons, depuis le toit jusqu'en bas, il y a une dégradation de tons qui commence par des tons clairs en haut, et finit par des tons sombres vers le sol; mais cela ne se voit pas assez communément pour qu'on soit fondé à penser que c'est le résultat d'un système : il y a aussi, en effet, de nombreuses teintes noires placées immédiatement au-dessous du plafond.

Le précepte dont nous parlons recevrait une excellente application dans l'intérieur de nos logements. Les plafonds et les corniches pourraient se décorer de couleurs primaires conservant l'intensité qu'elles présentent dans le spectre solaire, et appliquées seulement sur de petites surfaces; les

murs, au contraire, offrant un champ plus vaste, recevraient une teinte de couleur secondaire et rabattue; les plinthes seraient d'un ton plus foncé et moins franc; enfin les tapis devraient être encore plus sombres et formés de couleurs secondaires et tertiaires, éteintes et mélangées entre elles de façon à ne pas attirer le regard, à servir de contraste aux parties claires du haut de l'appartement, et à former des repoussoirs pour les meubles. ADOLPHE BERTY.

(La suite au prochain numéro.)

EXPOSITION UNIVERSELLE.

ARCHITECTURE. — FRANCE.

Il a été rendu compte dans notre dernier numéro des dessins d'architecture envoyés à notre Exposition universelle par les nations étrangères; nous allons maintenant dire quelques mots de ceux des architectes de notre pays, en nous en tenant à ceux qui ont pour objet des projets d'édifices ou des œuvres d'architecture contemporaine.

A ce point de vue, le travail le plus important de l'Exposition est sans contredit celui de M. Questel, concernant l'église de Saint-Paul, à Nîmes; treize dessins d'une remarquable exécution nous font connaître d'une manière détaillée la disposition, la décoration et l'ameublement de cet édifice, commencé en 1838, et dédié le 14 novembre 1849, et auquel ont concouru MM. Denuelle pour la peinture décorative, Flandrin pour celle des sujets, Maréchal de Metz et Guyon pour celle sur verre. Le style d'architecture que paraît avoir adopté M. Questel est le roman propre au midi de la France, style assez bâtard, qui participe bien plus du romain des derniers siècles que de cette remarquable architecture romane du nord de la France, qui, si elle n'est pas du goût de tout le monde, a du moins le mérite d'être plus originale que celle que nous venons de citer, et l'avantage de se prêter plus facilement aux dispositions liturgiques des églises catholiques. Les architectes du XII[e] siècle, en Provence et dans le Languedoc oriental, subissant l'influence qu'exerçait sur eux la vue de monuments romains encore debout et qu'ils rencontraient à chaque pas, trop timides pour oser rompre franchement avec les traditions antiques dont la majesté et l'autorité passée leur imposaient, manquèrent généralement d'originalité dans leurs œuvres. La solidarité existante entre les peuples et leurs monuments est si intime et si parfaite, qu'on ne saurait guère blâmer cette persistance des préceptes romains dans un pays éloigné du domaine royal, source de tout élan artistique en France, et qui alors ne se considérait pas comme français. Il ne saurait en être de même aujourd'hui. Peut-être M. Questel s'est-il laissé influencer par des idées semblables à celles qui guidèrent jadis ses devanciers méridionaux, et a-t-il craint de créer un monument qui fît disparate dans l'antique colonie romaine. Notre avis est qu'il eût été préférable de concevoir un édifice qui fût plus conforme à la liturgie catholique, à nos goûts, à nos mœurs, en un mot, un édifice qui fût véritablement français et du XIX[e] siècle. Les exemples de dérogation aux considérations auxquelles paraît s'être rangé l'architecte de Saint-Paul de Nîmes, ne manquent cependant pas dans le midi de la France et à Nîmes même.

L'architecture religieuse, cette architecture qui répond à un besoin moral si puissant qu'elle remonte à la constitution des premières sociétés humaines, celle où tous les peuples déployèrent à l'envi les ressources de leur génie, celle que le vulgaire regarde encore comme l'architecture par excellence, l'architecture religieuse, disons-nous, n'est représentée à l'Exposition, pour ce qui concerne les temps actuels, que par l'église précitée de M. Questel, et par un projet de cathédrale présenté par M. Garnaud. Si la première de ces compositions, pour avoir subi les épreuves du salon de 1852, n'est pas nouvelle pour nous, la seconde, bien qu'exposée pour la première fois, ne l'est pas davantage; son auteur, qui a déjà présenté au public plus d'un projet d'église, reste immuablement dans les mêmes errements, et le genre qu'il adopte dans ces sortes de compositions peut être considéré comme le sien propre. M. Garnaud, comme M. Questel, a fait fausse route; encore préférons-nous l'œuvre de ce dernier, comme ayant plus de style. L'architecture de cette cathédrale est froide, un peu tirée de çà et de là, trop italienne et trop jésuitique pour convenir à notre pays et à notre époque. Nous rendons pleine et entière justice aux excellentes intentions de M. Garnaud, aussi est-ce avec peine que nous le voyons persister à rester ainsi à côté de la question; nous n'ignorons pas d'ailleurs qu'il a fait des études consciencieuses et qu'il est sans contredit un de nos bons architectes, et l'un des plus honorables par le caractère. Artiste par excellence, il serait des plus éminents si son talent eût toujours été récompensé comme il le méritait: nous n'en voulons d'autre preuve que son projet d'Opéra, infiniment plus raisonnable que sa cathédrale.

Après les édifices religieux, nous examinerons les constructions civiles, puis celles d'utilité publique, et enfin les monuments commémoratifs.

Les deux compositions de M. Hénard, l'une relative à une maison de retraite pour six cents pensionnaires, l'autre ayant rapport à la colonisation de l'Algérie, se font remarquer par une exécution fort belle, d'une grande fraîcheur et d'une grande habileté de main; le dernier, surtout, est un des plus beaux ornements de notre Exposition et un de ceux qui peuvent le mieux faire apprécier la perfection qu'ont atteinte les architectes français dans le rendu de leurs conceptions. Mais quoique consciencieusement étudié, il nous paraît un peu trop empreint de somptuosité; tel qu'il est présenté, il serait, à coup sûr, peu exécutable dans sa lettre, sinon dans son esprit.

Les passerelles en fil de fer que M. Hérard propose de jeter à la rencontre du boulevard Saint-Denis avec celui de Sébastopol sont une bonne et excellente idée; mais elles auraient le défaut de couper désagréablement la vue et de rompre l'unité de ces belles voies de communication, sans concourir à leur embellissement.

Les études sur les maisons ouvrières, les bains et les lavoirs publics, présentées par M. Gourlier, et qui ont déjà figuré au salon de 1853, ont par conséquent subi en leur temps la critique du public, et la question dont elles traitent a déjà occupé plus d'une fois nos colonnes; nous nous abstiendrons donc d'y revenir. Les études spéciales auxquelles leur auteur s'est livré, tant en France qu'à l'étranger, ont été faites avec un zèle et une bonne intention qu'on ne saurait méconnaître; malheureusement, si le but est louable, le sujet est ingrat: M. Gourlier doit l'avoi déjà reconnu.

M. Perrot a envoyé à l'Exposition les plan, élévation et coupe de son projet pour le bâtiment des animaux féroces du jardin géologique de Regent's-Park à Londres. Indépendamment de quelques loges particulières, les animaux pourraient être réunis dans une immense cage en fer analogue à celle des singes de notre jardin d'Histoire naturelle. Si cette réunion des animaux présente de fâcheux résultats pour des singes, elle en présenterait de plus grands encore pour les lions, les tigres et les ours, qu'on verrait quelque jour s'entre-déchirer. Selon nous, une ménagerie d'animaux féroces ne doit pas ressembler à un parc d'animaux paisibles; la claustration, l'isolement nous paraissent être des conditions rigoureuses.

Trois fontaines, l'une pour Nantes, une autre pour Bordeaux, la troisième, celle de Top-Hane à Constantinople, figurent à l'Exposition. La première ne manque pas de mérite, seulement la grille qui l'entoure est fort laide à force d'originalité. La seconde nous paraît moins heureusement conçue; en revanche, elle est, comme la précédente, rendue d'une manière habile.

Si l'idée qui a présidé à la composition du monument à ériger en mémoire de la défense de Silistrie, par M. Mimey, est heureuse, si la conception en est bien entendue, l'emploi monumental du bronze très-judicieux, nous n'en dirons pas autant de la singulière composition de M. Hardy, qui justifie bien le nom qu'il porte en osant présenter au public une excentricité comme celle qu'il qualifie de monument à élever en mémoire de l'Exposition universelle. Quelque indulgent qu'on veuille être, on ne peut voir dans cette inconcevable conception que la traduction d'une hallucination; à moins que ce ne soit, comme le pense beaucoup de monde, une mystification inconvenante dont on ne saurait faire trop bonne justice. Le seul mérite qu'on puisse réellement trouver à cette composition, c'est la manière dont elle est rendue, et nous avons trop bonne opinion du jury qui a présidé aux admissions pour ne pas y voir la seule, l'unique cause de sa présence à notre Exposition.

D'après les appréciations que nous venons de formuler, notre critique en matière d'art pourra paraître un peu sévère; qu'on veuille bien du moins la croire impartiale; nous pensons que ce serait un mauvais service à rendre aux architectes que de leur adresser des louanges qu'ils ne mériteraient pas. Le *Moniteur des Architectes*, qui tient à remplir la mission que son titre lui impose, ne faillira jamais dans le chemin de la vérité: toute faiblesse de sa part serait plus nuisible qu'utile à l'art dont il est l'un des organes, ainsi qu'au succès et à l'estime dont il a déjà reçu plus d'un témoignage de la part du public éclairé auquel il s'adresse. TH. V.

FAITS DIVERS.

On sait qu'un nouveau bâtiment municipal, d'une superficie d'environ 1,500 mètres, doit être construit sur la place de l'Hôtel-de-Ville à l'angle et au côté nord de l'avenue Victoria, pour recevoir une partie des bureaux de l'administration, trop à l'étroit dans le local qu'elle occupe actuellement. L'adjudication des travaux de terrassement et de maçonnerie de ce nouvel édifice a eu lieu le 6 octobre dernier.

Les travaux à exécuter sont estimés 627,043 fr. 45 c., dont 22, 633 fr. 80 c. pour les terrassements et 598,409 fr. 65 c. pour la maçonnerie.

Le lot de terrassement a été adjugé à M. Planche, moyennant un rabais de 22 fr. 75 c. pour 0/0; six soumissions ont été présentées, et le moindre rabais offert était de 17 fr. 85 c. pour 0/0.

Le lot de maçonnerie a été adjugé à M. Poulain, moyennant un rabais de 11 fr. 65 c. pour 0/0; dix soumissions ont été présentées, et le moindre rabais offert était de 4 fr. 05 c. pour 0/0.

Les travaux, confiés à M. Baltard, sont poussés activement et les terrassements sont déjà assez avancés.

Les grands travaux exécutés pour le compte de la ville de Paris comprennent: 1° les travaux d'architecture (grosses réparations, travaux d'appropriation et d'amélioration, constructions neuves); 2° les travaux des ponts et chaussées; 3° les travaux hydrauliques; 4° la grande voirie. Les dépenses imputables sur le budget de 1855 pour ces différents travaux s'élèveront à la somme de 7 millions 810,000 fr.

Cette somme se décompose ainsi, selon la nature des dépenses: Frais d'agences, 120,000 fr.; église Sainte-Clotilde, 400,000 f.; édifices religieux divers, 400,000 f.; établissements scolaires, 300,000 fr.; l'Institut de l'impératrice, 300,000 fr.; cimetières, 100,000 fr.; barrières, entrepôts, abattoirs, 100,000 fr.; nouvelle préfecture de police, 500,000 fr.; caserne des Petits-Pères, 300,000 fr.

Assainissement et amélioration des boulevards intérieurs et extérieurs, 100,000 fr.; pavage d'emplacements livrés à la voie publique, 100,000 fr.; constructions de trottoirs et primes aux particuliers, 300,000 fr.; plantations, bandes et bordures sur la voie publique, 20,000 fr.; draguage dans le lit de la Seine par suite de la projection des neiges et glaces, 10,000 f.; grosses réparations et constructions d'égouts, 250,000 fr.; continuation de la distribution générale des eaux, 500,000 fr.; établissement d'urinoirs sur la voie publique, 10,000 fr.

Acquisition pour l'amélioration de la voie publique, 4 millions de francs. La dépense constatée au compte de 1853 pour ce chapitre du budget de la ville de Paris, avait été de 4 mil-

lions 925,230 fr. La balance du budget de 1855 a été ainsi établie: Recettes, 57,155,408 fr. 80 cent.; dépenses admises, 54,386,189 fr. 15 cent.; réserve en fonds disponibles, 2 millions 769,219 fr. 15 cent.

L'entretien du pavé de Paris nécessitera pendant le courant de l'année 1855 une dépense de 2,600,000 francs à la caisse municipale; celui des bancs et des plantations sur les voies publiques (service des ingénieurs) une somme de 45,000 f. Le relevé à neuf des trottoirs et des aires bitumées, ainsi que leur entretien, coûteront une somme de 540,000 fr. L'entretien des établissements hydrauliques, des ponts et passerelles à péage rachetés par la ville, et dont la dépense est à sa charge; celui des égouts et des travaux faits sur la Bièvre, une somme de 671,000 fr. Les indemnités pour retranchement de terrains ont coûté 500,000 fr. Les dépenses pour inscription des noms des rues, le renouvellement et la régularisation du numérotage des maisons, pour la conservation du plan de Paris et pour l'exécution des alignements, ainsi que pour la continuation du plan d'alignement général, s'élèveront à 86,000 fr., ce qui donne en totalité pour ces différents travaux d'entretien et de grande voirie une somme totale de 4,452,000 fr.

Les fouilles pratiquées pour l'établissement d'un égout, place du Châtelet, ont mis au jour diverses substructions que le public ne manque pas de considérer comme les restes d'oubliettes ou d'*in pace*, mais qui n'en sont certainement pas, car la tranchée qui les a fait découvrir n'entame pas l'emplacement du vieux Châtelet proprement dit, mais seulement celui des bâtiments qui y furent ajoutés en 1684, et qui entraînèrent la démolition de l'église Saint-Leufroy. Au reste, les fouilles ont révélé l'existence de fragments beaucoup plus curieux que ne pourraient l'être des cachots à moitié détruits: ce sont deux arches à plein cintre retombant sur une pile à avant-bec triangulaire, dont la construction est fort ancienne, comme il ressort évidemment de la disposition de l'appareil, de la nature du mortier et des traces de chaussée empierrée et presque gallo-romaine qu'on remarque au-dessus. De quel pont, au juste, ces arches ont-elles fait partie? La question a été résolue d'avance dans un mémoire de la *Revue archéologique*, publié il y a deux mois par M. Adolphe Berty; il y a été démontré effectivement que le grand pont de pierre de Paris, détruit en 1296, et qu'ont remplacé le pont aux Changeurs, jeté dans une autre direction, et le pont aux Meuniers, élevé sur ses ruines, n'était autre que le pont même de Charles le Chauve, et qu'il aboutissait d'une extrémité à la rue Saint-Barthélemy (de la Barillerie) et de l'autre à l'entrée du Châtelet. Le caractère archéologique des arches retrouvées et leur direction donnent la preuve mathématique de l'exactitude de cette double assertion, qui a d'ailleurs été appuyée par son auteur de nombreux documents recueillis dans les archives du chapitre Notre-Dame, de l'abbaye Saint-Magloire et du Parloir-aux-Bourgeois,

Les deux arches du pont de Charles le Chauve, à peu près le seul morceau de maçonnerie carlovingienne signalé à Paris, vont disparaître sous le mur nord-ouest de l'égout en voie d'exécution; l'une d'elles, près de s'écrouler, avait été consolidée au treizième ou au quatorzième siècle, époque où fut probablement bâti le quai en grand appareil, soudé à la pile à avant-bec et dans son affleurement, dont une portion a été également exhumée. (*Siècle.*)

D'après l'article 52 de la loi du 16 septembre 1807, les alignements pour l'ouverture des nouvelles rues dans les villes, pour l'élargissement des anciennes ou pour tout autre objet d'utilité publique, seront donnés par les maires, conformément au plan dont les projets auront été adressés aux préfets, transmis avec leur avis au ministre de l'intérieur et arrêté en conseil d'État. En cas de réclamations des tiers intéressés, il sera de même statué en conseil d'Etat sur le rapport du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions de cet article, à l'ordonnance royale du 23 août 1835, à la circulaire ministérielle du 23 août 1841, à la délibération du conseil municipal du 10 avril dernier, et à la lettre de M. le ministre de l'intérieur, M. le préfet de la Seine vient de prendre un arrêté en vertu duquel le plan d'alignement d'une rue de 12 mètres de largeur, ouverte sur des terrains appartenant à différents propriétaires, entre les rues Pigale et Fontaine-Saint-George, en prolongement de la rue de Douai, sera exposé pendant quinze jours dans une des salles de la mairie du deuxième arrondissement, afin que le public en puisse prendre connaissance. A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire délégué par l'administration recevra pendant trois jours, le 12, 13 et 14 novembre, les observations qui pourraient être faites par les intéressés relativement au projet dont il est question, et qui seront consignées par un registre ouvert à cet effet.

De nouvelles études ont fait reconnaître l'opportunité de démolir les constructions commencées en 1833 par Visconti, comme appendice aux bâtiments de l'ancien hôtel du Trésor, situé rue Neuve-des-Petits-Champs et rue Vivienne. Dans peu de temps, on aura débarrassé le terrain de ces matériaux, et à la place de ces magasins étriqués qui font face aux galeries Colbert et Vivienne, nous aurons une belle grille portant un petit pavillon qui va être élevé, et s'étendra jusqu'aux maisons particulières de la rue. Ainsi dégagée de ce côté, la Bibliothèque présentera un aspect imposant, et les étrangers pourront admirer extérieurement la belle galerie Mazarine, qui rappelle les constructions de la place Royale par son mélange de briques et de chaînons de pierre de taille.

Les travaux importants dont l'hôtel de la Banque de France était l'objet depuis deux ans viennent de se terminer par l'édification de la principale porte d'entrée de cet établissement. Cette porte, destinée à la fois aux piétons et aux voi-

tures, présente un beau caractère monumental, et elle offre cet avantage de ne point masquer le campanile où est placé l'horloge dans le fond de la cour.

Des colonnes engagées, avec pilastres doriques, en supportent le fronton triangulaire, et pourront recevoir des statues ou des motifs d'attribut qui compléteraient cet ensemble. De chaque côté de la porte, de grands espaces formant le fond de dépendances affectées à divers logements ont été ornés de deux bas-reliefs, dus au ciseau de M. Moreau. Ils représentent : l'un, la Loi et la Justice ; l'autre, le Commerce et l'Industrie, entourés des attributs de l'agriculture. La clef de la porte est formée, l'extérieur, par une tête de Mercure, et à l'intérieur, par une tête de Cérès. On a cherché à relier l'ensemble architectural de cette porte avec les pavillons latéraux, qui eux-mêmes servent d'intermédiaires entre les anciens bâtiments de l'hôtel de Toulouse, dont l'ornementation a été complétée, et les nouvelles constructions dont les motifs répétés viennent former façade sur la rue Croix-des-Petits-Champs. L'ensemble de ces travaux, exécutés par M. Gabriel Cretin, architecte de la Banque, couvre, tant sur les rues que dans les cours et jardins, une surface de 3,000 mètres, et la Banque y a consacré près de 2 millions, afin de satisfaire à l'augmentation considérable de son personnel, augmentation motivée par l'établissement de ses nombreuses succursales et par les nouveaux services des avances sur effets publics et des dépôts volontaires de titres.

Les constructions nouvelles de la Banque sur la rue Croix-des-Petits-Champs et sur celle de La Vrillière présentent aujourd'hui un aspect digne de ce grand établissement, qui occupe, avec ses dépendances, une superficie de 10,000 mètres carrés. Ajoutons que dans un des bâtiments de la Banque se trouve une richesse artistique peu connue du public : c'est une galerie, appelée la *Galerie dorée*, de 40 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, peinte à la fresque, ornée de sculptures sans nombre, et qui fut construite vers 1620, par François Mansard, pour le comte de Toulouse, grand amiral de France. Toutes les sculptures sur bois des panneaux et des bas-reliefs ont été exécutées par Vassé. Les fresques du plafond voûté sont de François Perrier, qui les peignit en 1645. Le bâtiment qui renferme cette magnifique galerie, que la Banque songe, dit-on, à faire restaurer, et qu'on ne peut trop souhaiter de voir conservée à l'art, se termine sur la rue Neuve-des-Bons-Enfants par un angle saillant supporté, à la hauteur du premier étage, par une trompe, qui est elle-même un chef-d'œuvre de taille de pierre accompli par Philippe Legrand.

BIBLIOGRAPHIE.

ROGER (E.). Essai d'une théorie mathématique des couleurs. In-4°. Grenoble.

ARCHIVES de la Commission des Monuments historiques, publiées sous les auspices du ministère d'Etat ; in-4°. Paris. Lemaître. Prospectus. La 1re série devant former 120 livraisons in-fol. et chaque livraison se composant de 2 planches et 4 pages de texte.

CATALOGUE des livres d'Architecture, de Peinture, Gravure, etc., provenant de la bibliothèque de M. Jourdeuil, décorateur des théâtres impériaux de Saint-Pétersbourg. In-8°. Paris. Labitte.

LEBLANC (Ch.). Manuel de l'amateur d'estampes ; ouvrage destiné faire suite au Manuel du libraire de Brunet. In-8°. Paris. Jannet.

JARVES (J.-J.). Art hints. Architecture, sculpture, and painting. Post 8°.

EDOUARD-GEORGES. Merveilles de la civilisation. Revue de l'Exposition universelle. II. Beaux-Arts français. Paris. Sartorius.

MERCEY (F.-B. de). Etudes sur les Beaux-Arts, depuis leur origine jusqu'à nos jours. 2 vol. in-8°. Paris. Arthus Bertrand.

GANNERON (Edmond). La cassette de saint Louis, donnée par Philippe le Bel à l'abbaye du Lis ; avec planches chromolithographiées. In-fol. Paris. Claye.

RIVALZ. Analyse des différents ouvrages de Peinture, Sculpture et Architecture, qui sont dans l'hôtel de ville de Toulouse. In-12. Toulouse, imp. Chauvin.

LÉVY (Edm.). Histoire de la Peinture sur verre, avec planches. In-4° ; paraissant par livraison. Bruxelles. J.-B. Tircher.

BRITTON (John). Antiquités architecturales de la Normandie : Plans, Elévations, Coupes et Vues perspectives de monuments de cette province. Texte traduit par Alp. Leroy. In-4°. Liége. Noblet.

LAFON DE CAMARSAC. Application de l'héliographie aux arts céramiques, aux émaux, aux vitraux, ou transformation des dessins photographiques en peinture vitrifiée. In-8°. Paris. Chevalier.

KING (T.-H.) Orfévrerie et ouvrages en métal du moyen âge, mesurés et dessinés d'après les anciens modèles. Grand in-fol. Bruxelles. E. Flatau.

DELSOL. Plan du bois de Boulogne. Paris. Andriveau-Goujon.

CHAMBERS. Improved dwellings for the humbler classes, roy. 8°.

ENGELHARD (J.-D.-W.-E.) Die vier perioden... Les quatre périodes de l'histoire de l'architecture en Italie. 1 vol. grand in-4°. Cassel.

ROSS (L.) Archaölogische Ausätze... Mémoires archéologiques, Tombeaux grecs, Fouilles à Athènes, etc. 1 vol. in-8°. Leipzig, Teubner.

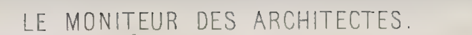
SAALSCHULZ (J.-L.). Archäologie der Hebräer... Archéologie des Hébreux. In-8°. Konigsberg, Borntrüger

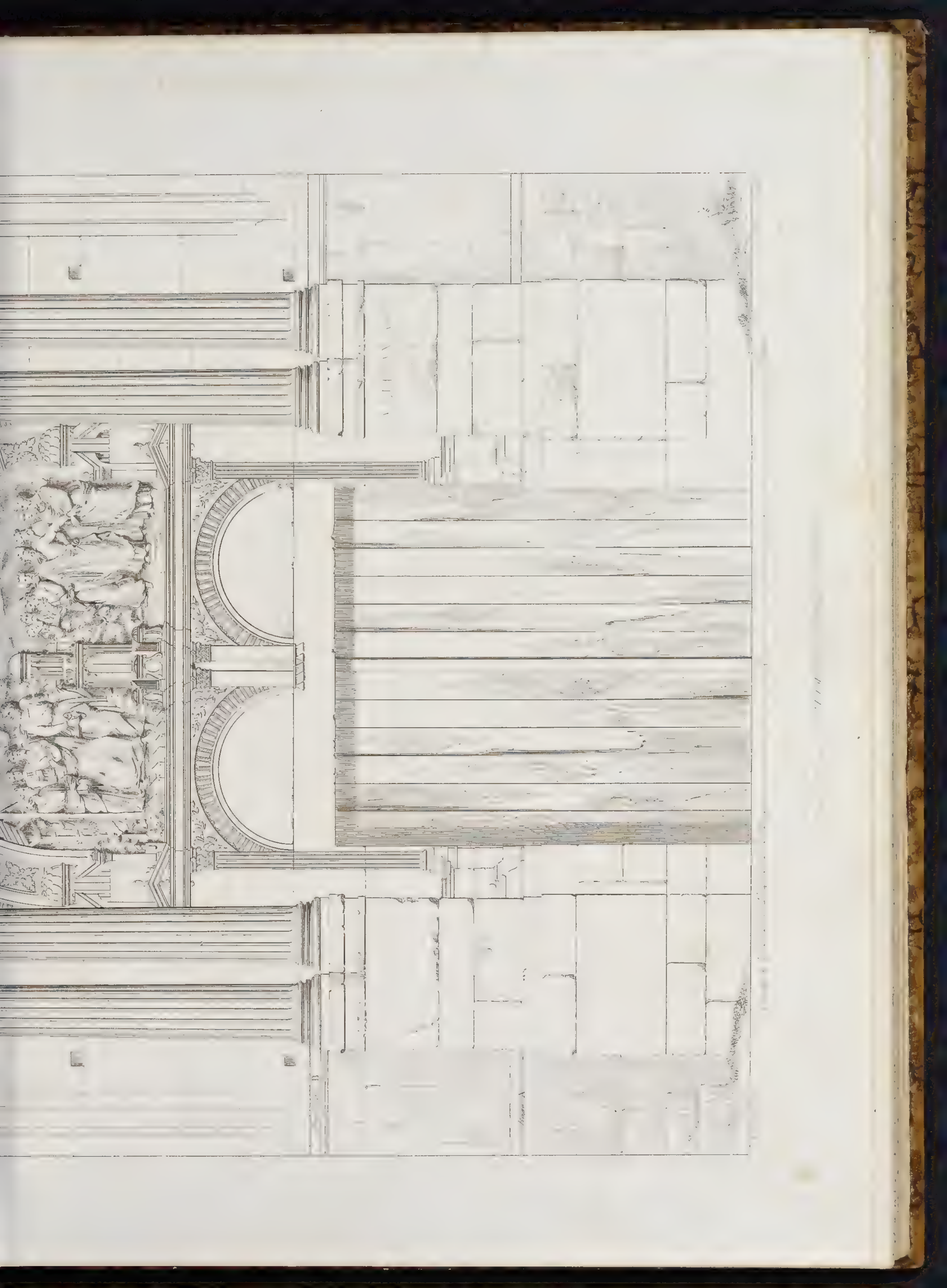
RIDDELL. Scientific stair builder. In-fol. (Etats-Unis).

SHUNK (W.-F). Practical treatise on railway curves. In-12 (Etats-Unis).

Le propriétaire-gérant : A. GRIM.

Paris.—Typ. de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46.

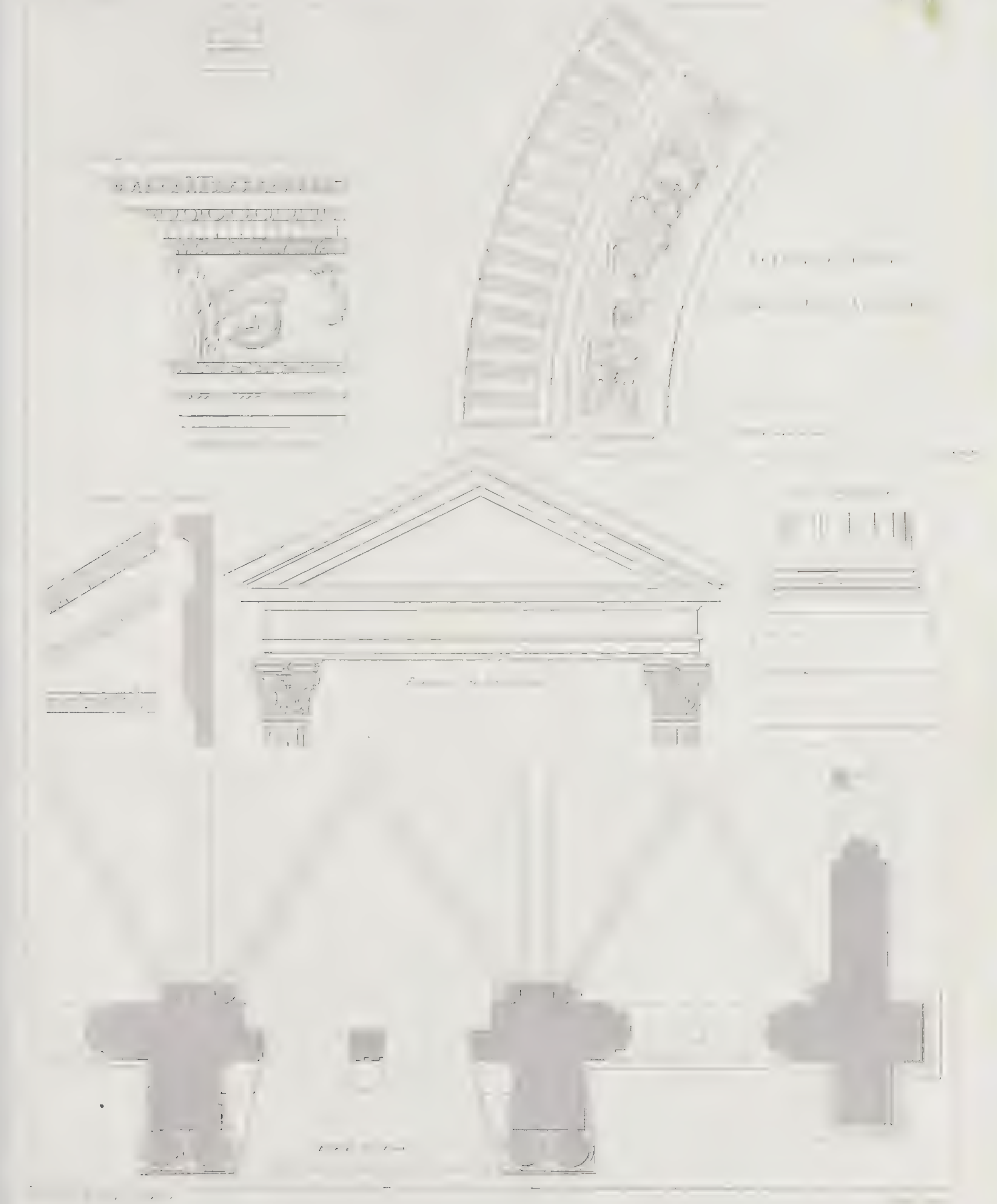




CERGY (Seine et Oise) COUPE SUR



A. GRIM

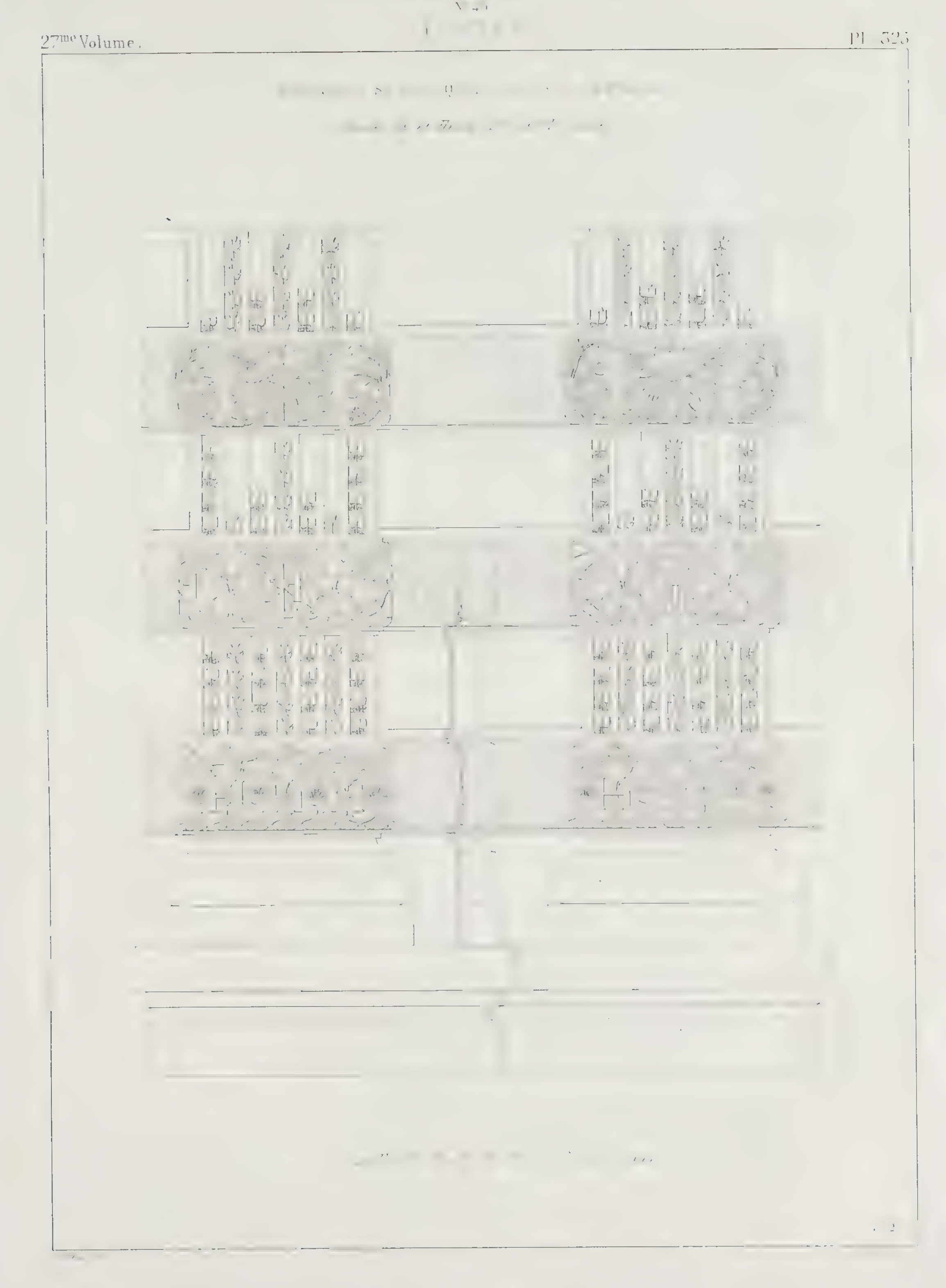




Volume — PL. 72











HÔTEL DU BOURGTHEROULDE

[illegible] Boulevard St Martin 19

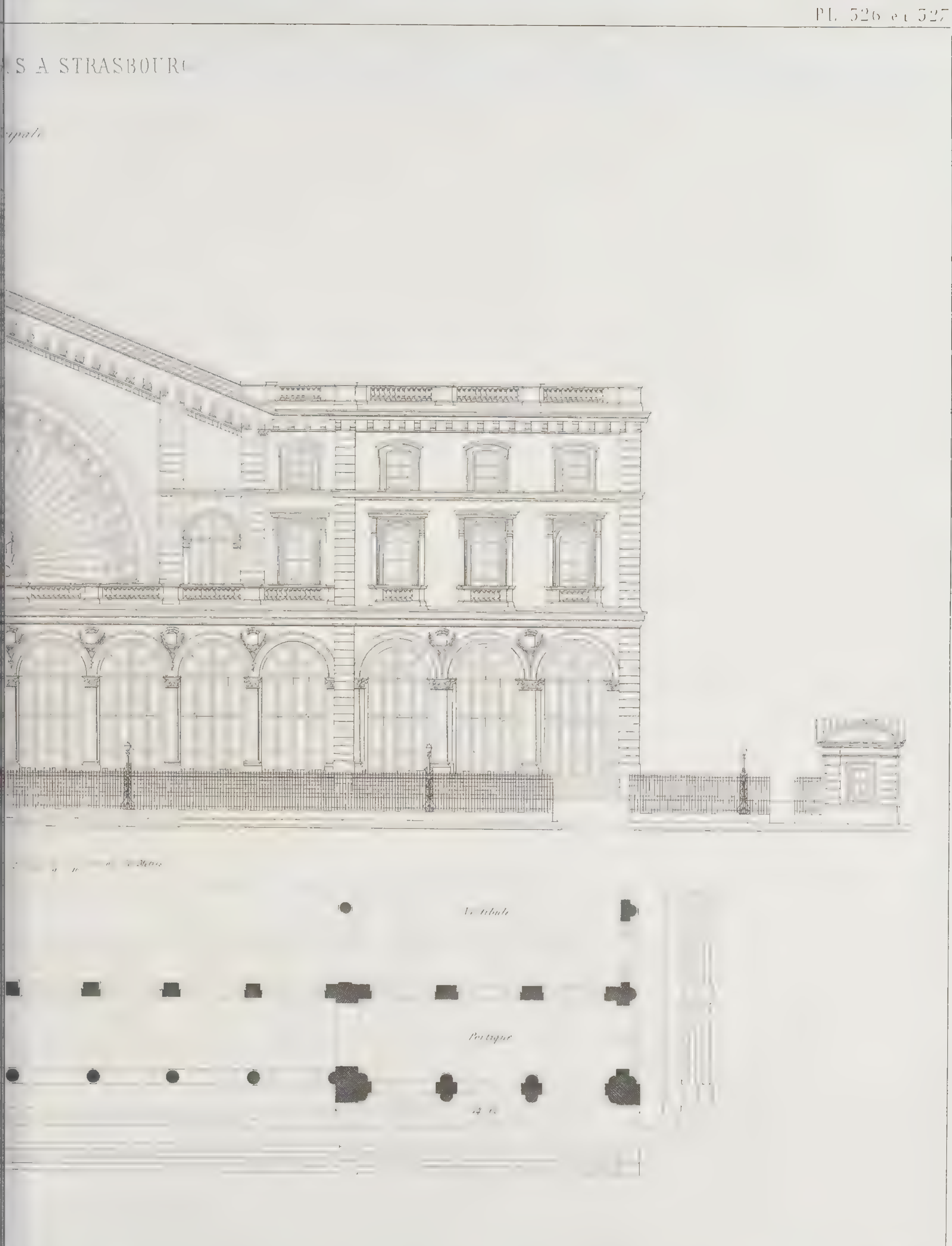
28e Volume

GARE DE PARIS

[illegible] ARCHITECTE

CHEMIN DE FER DE

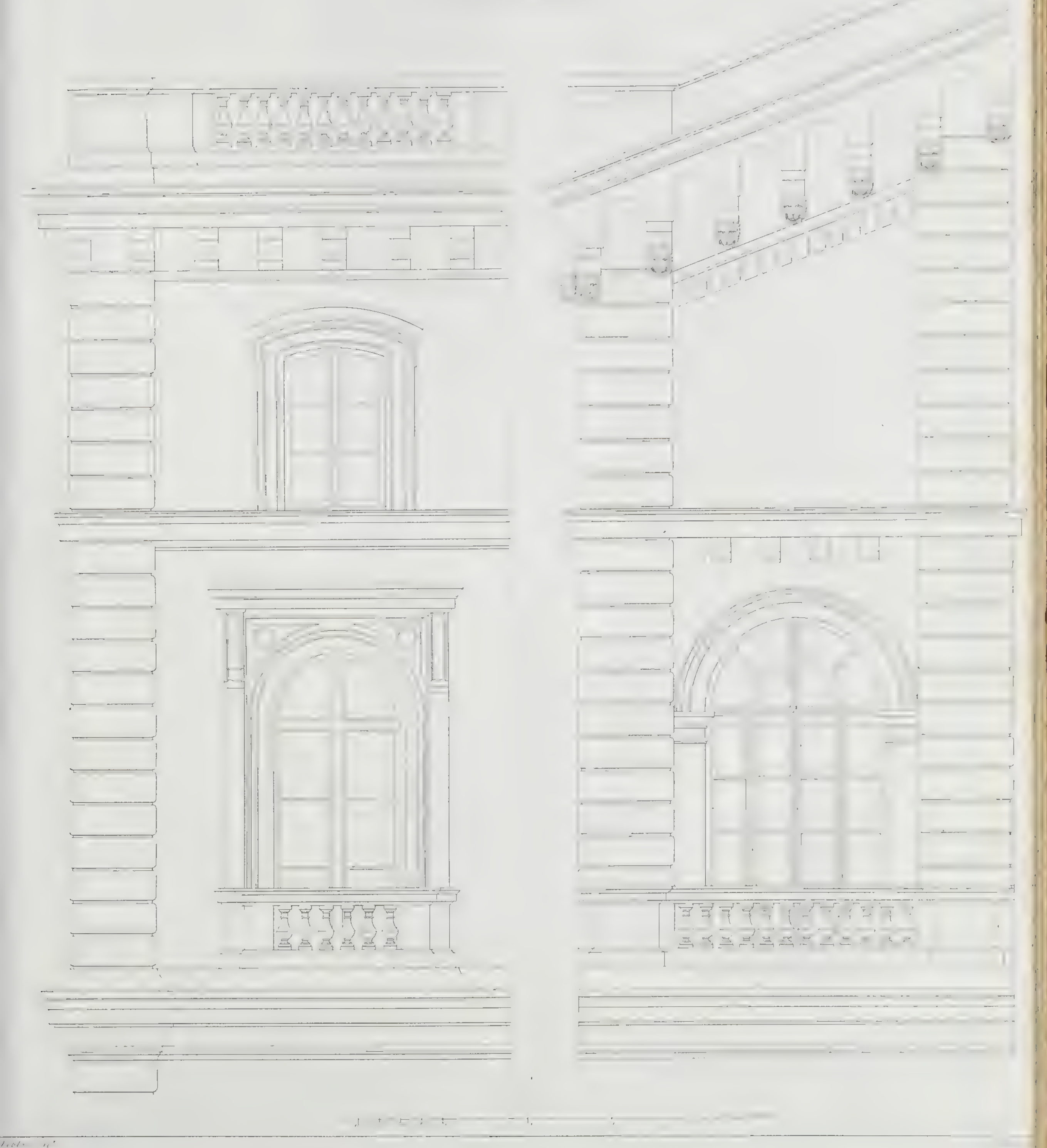



S A STRASBOURG
Vestibule
Portique

CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG

DÉTAILS DE LA FAÇADE

PAVILLON D'ANGLE



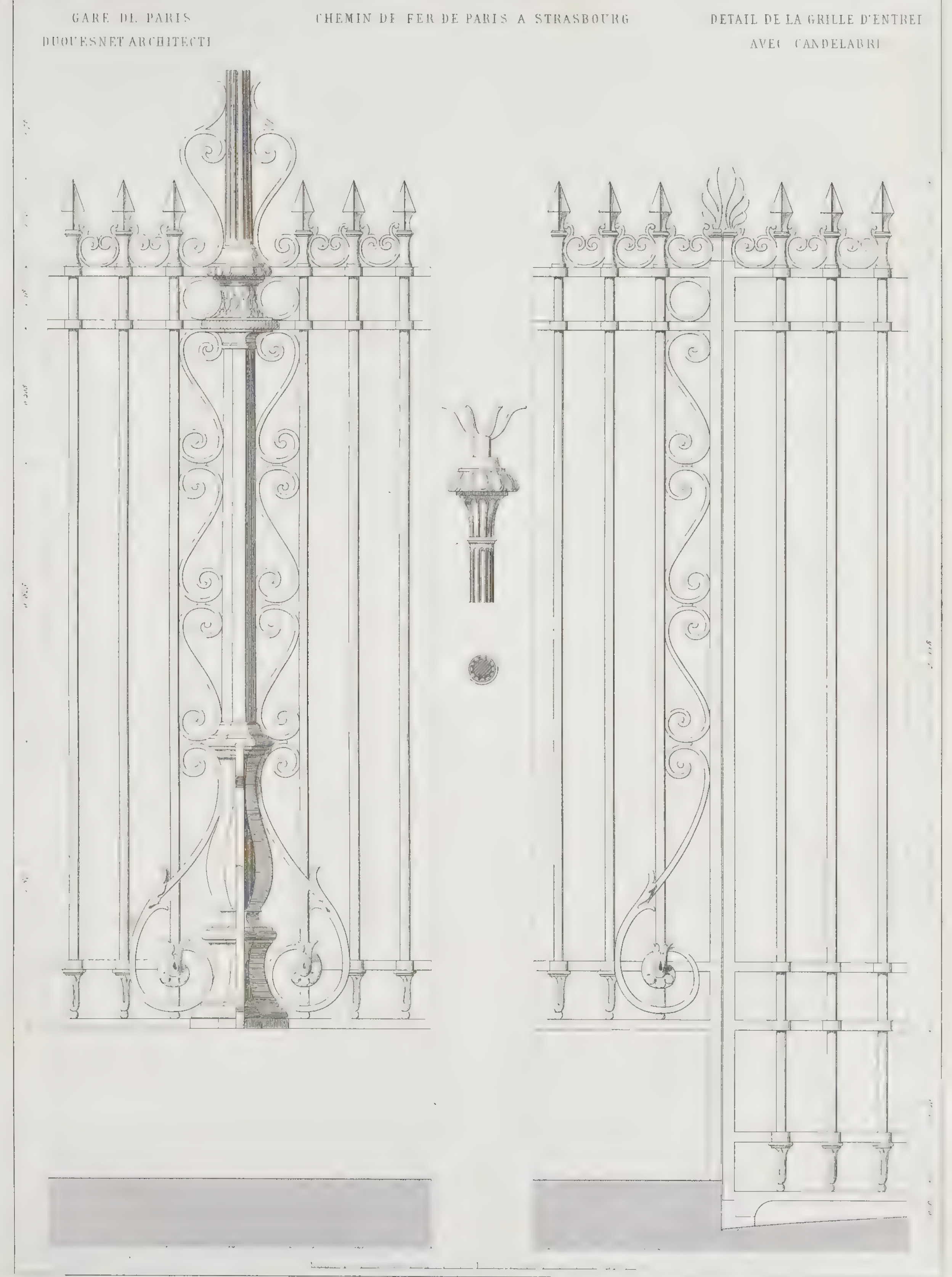
GARE DE PARIS

...ET ARCHI...

GARE DE PARIS
DUQUESNEY ARCHITECTE

CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG

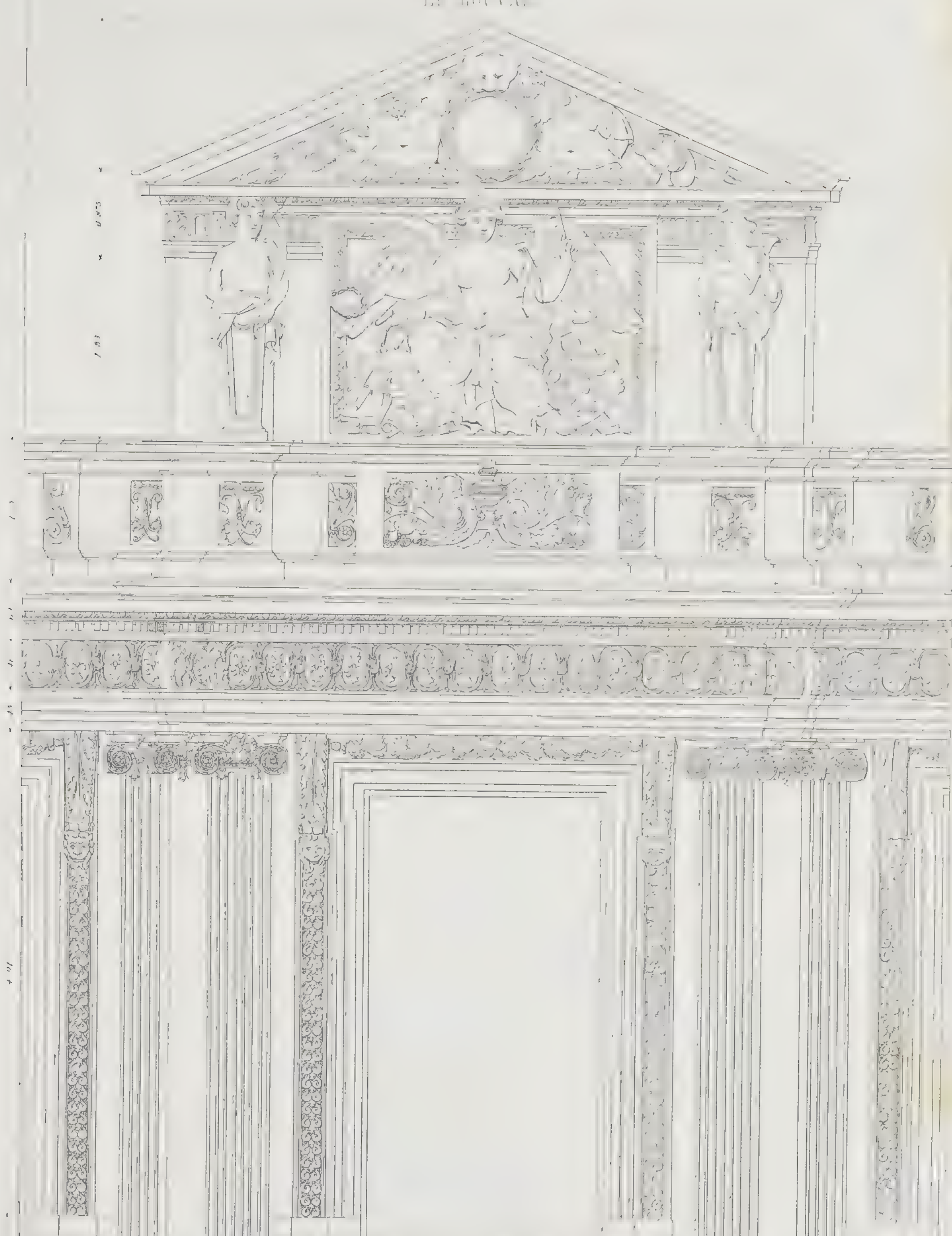
DETAIL DE LA GRILLE D'ENTRÉE
AVEC CANDELABRE





PLAN GÉNÉRAL

LE LOUVRE



Galerie d'Appollon LOUVRE (1er étage) motif du milieu

A. GRIM

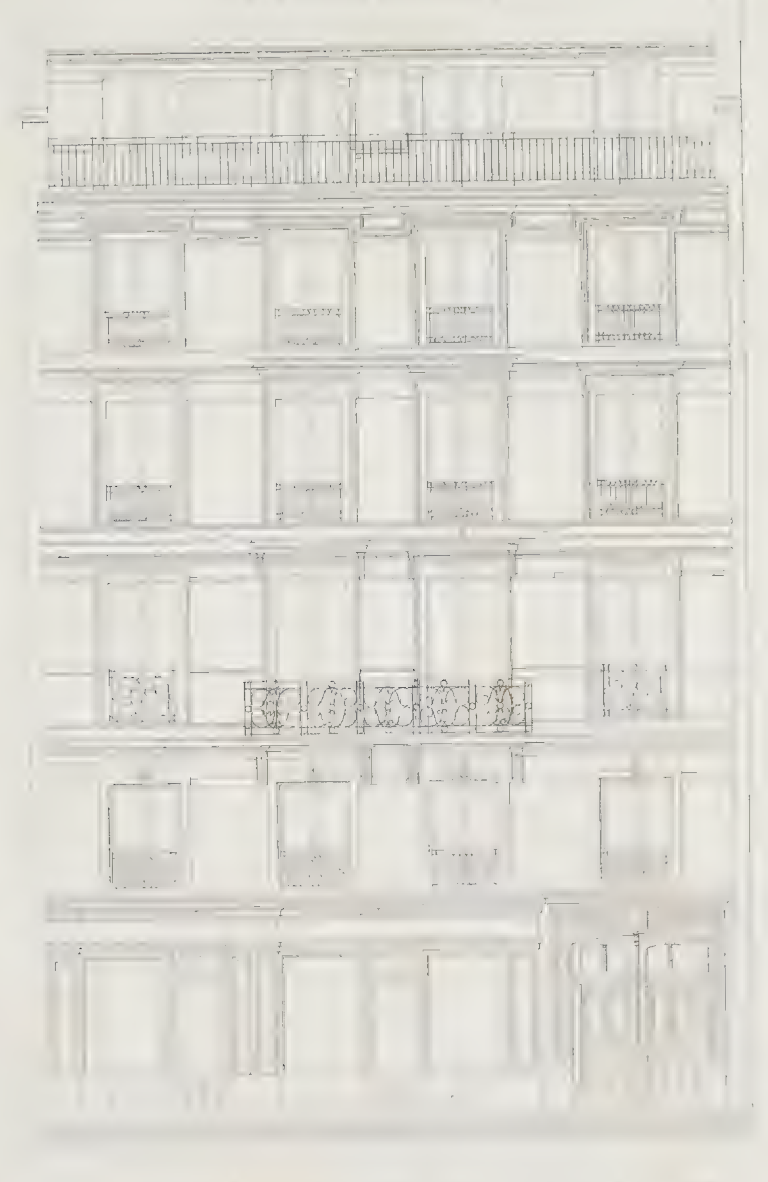


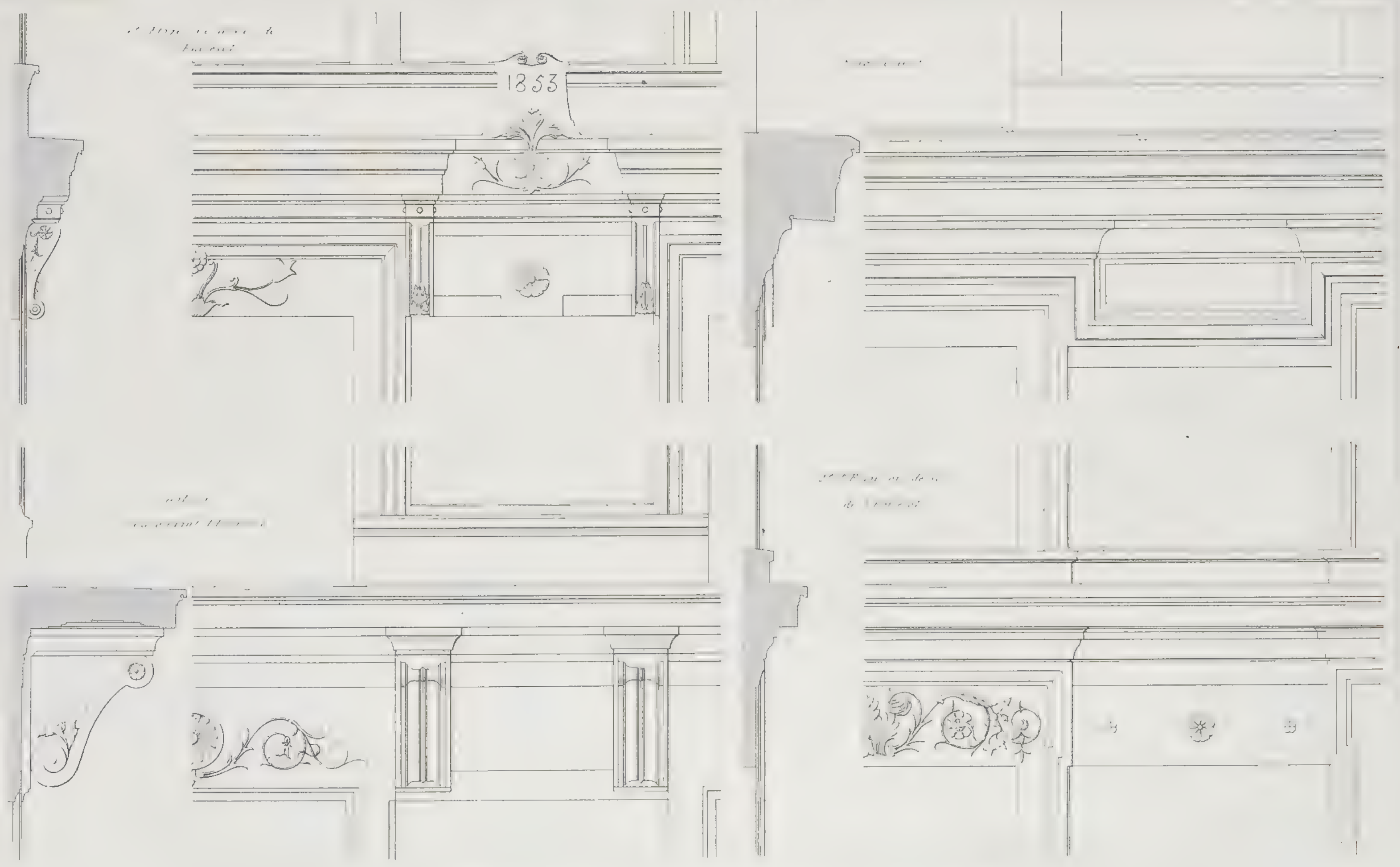

A. DEROY

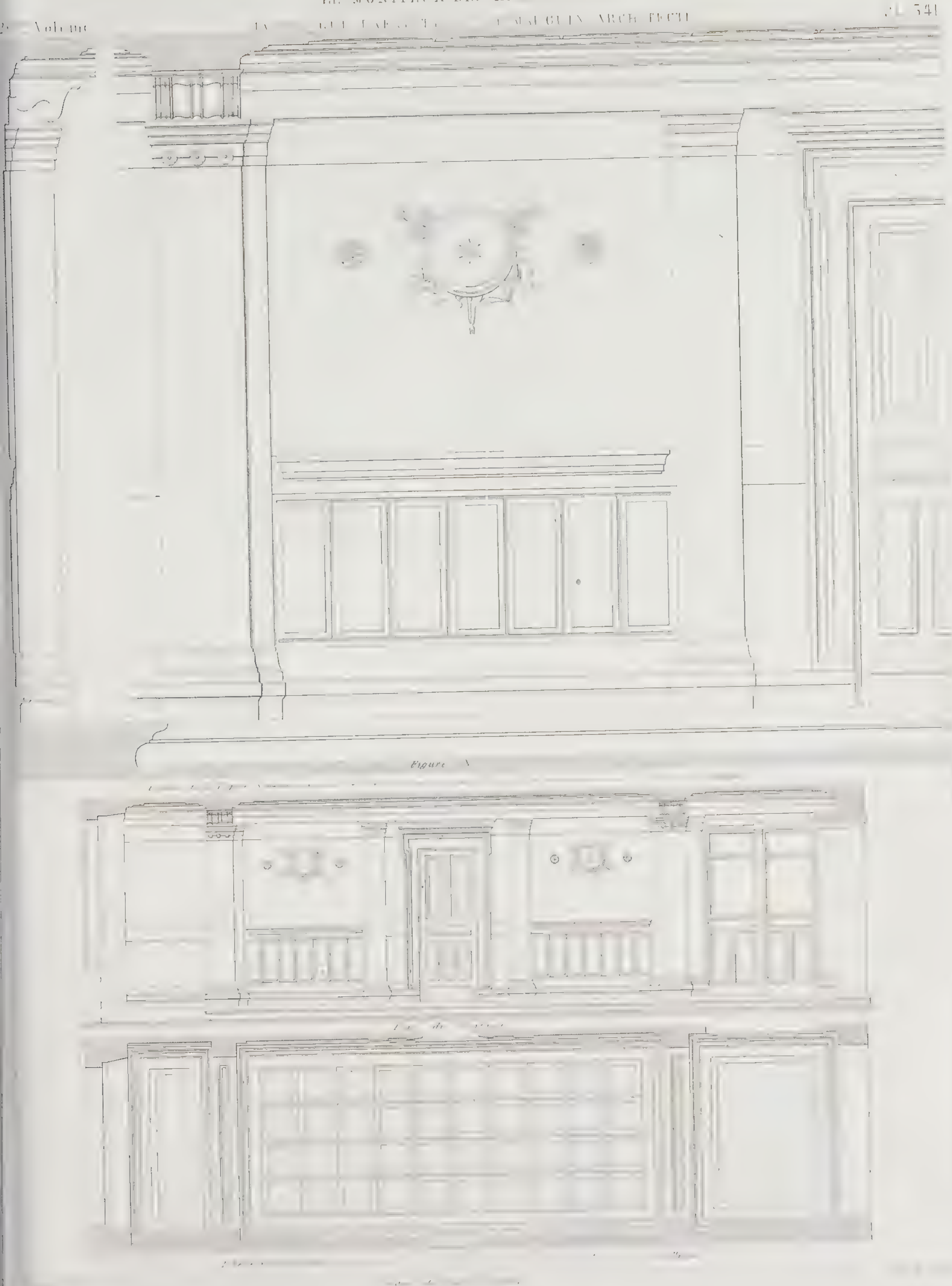


MAISON RUE LAFAYETTE

J^ce MALGUIN ARCHITECTE




1853



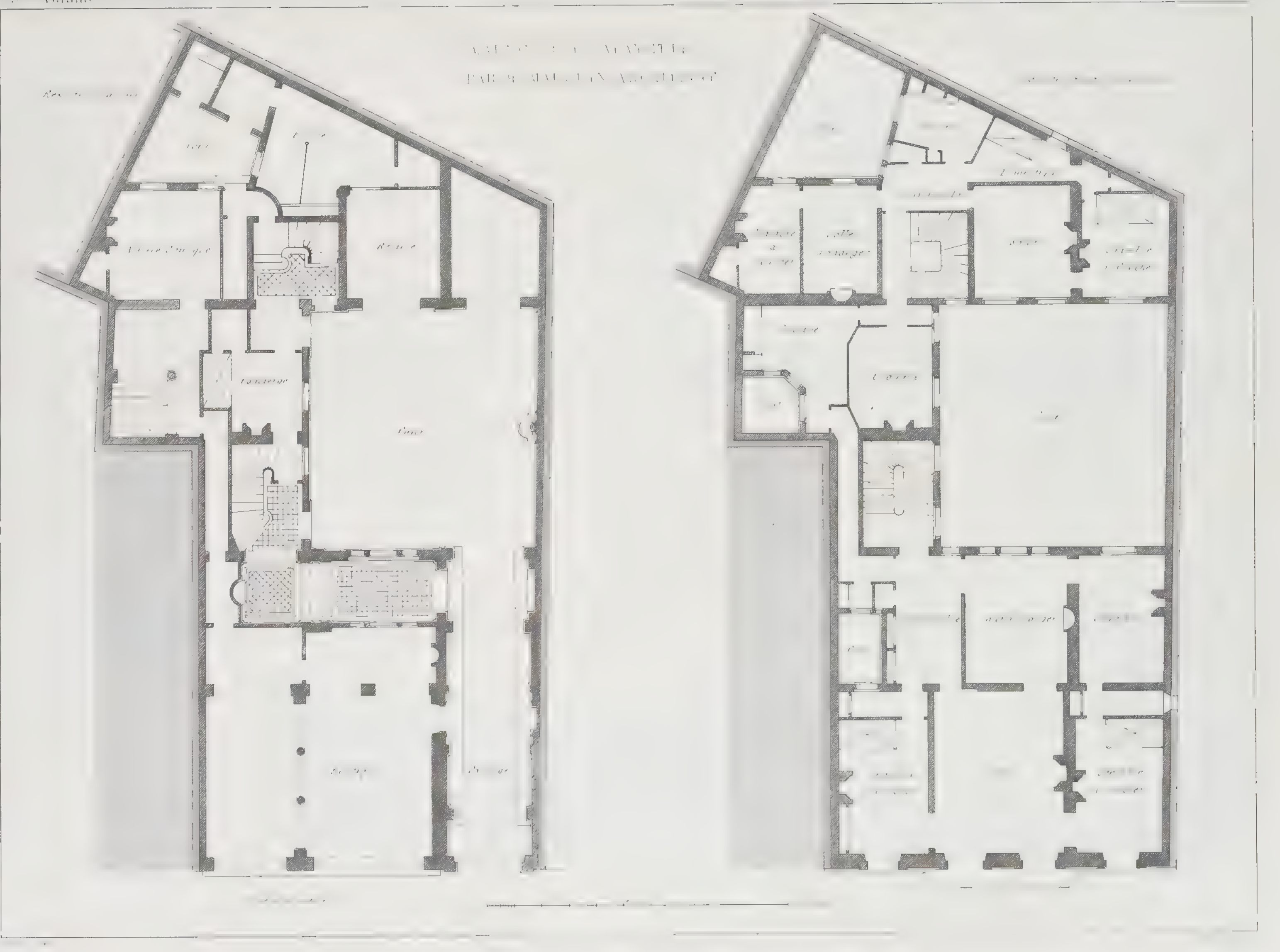


A. GRIM

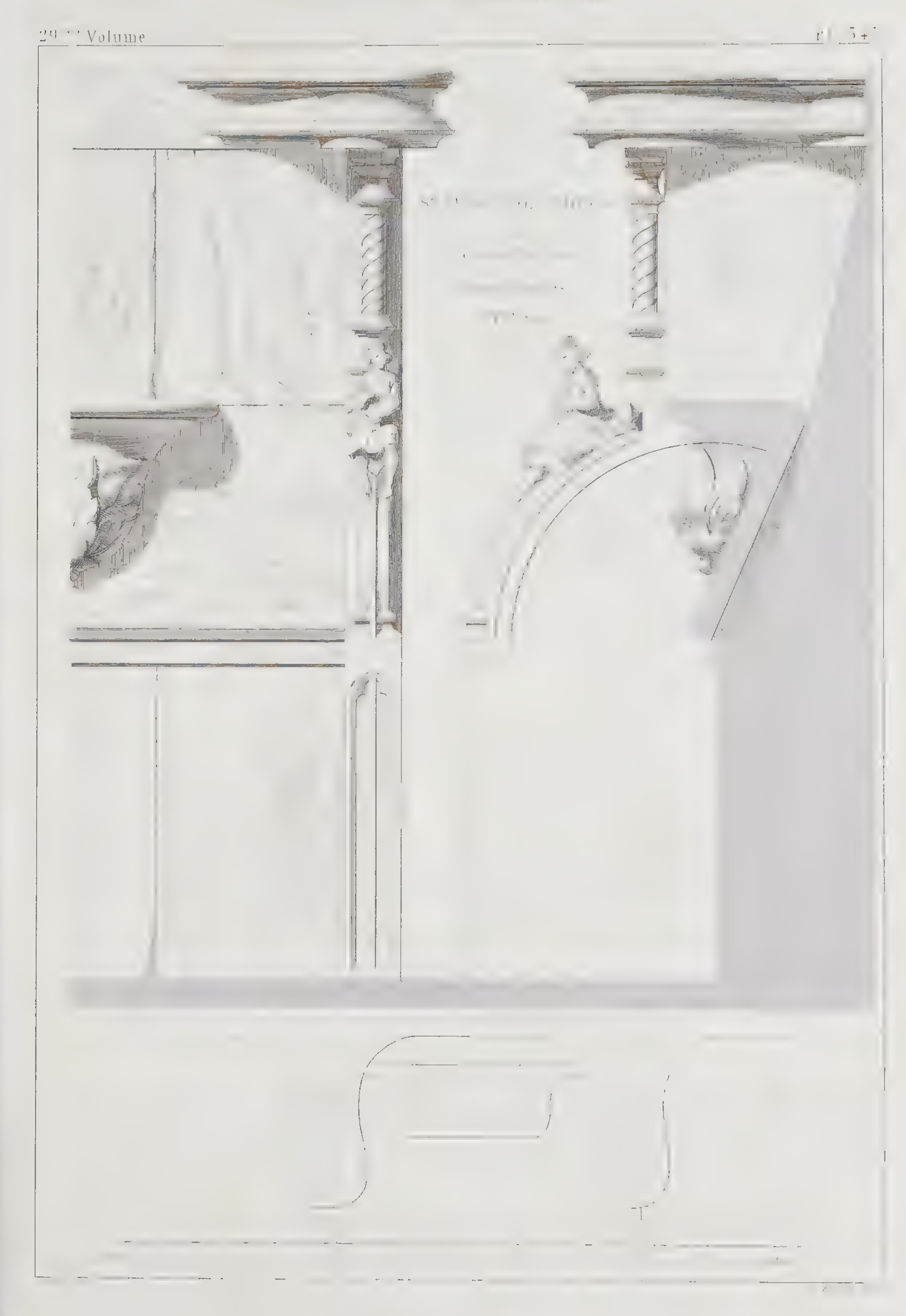
Plan sur A

FONTAINE

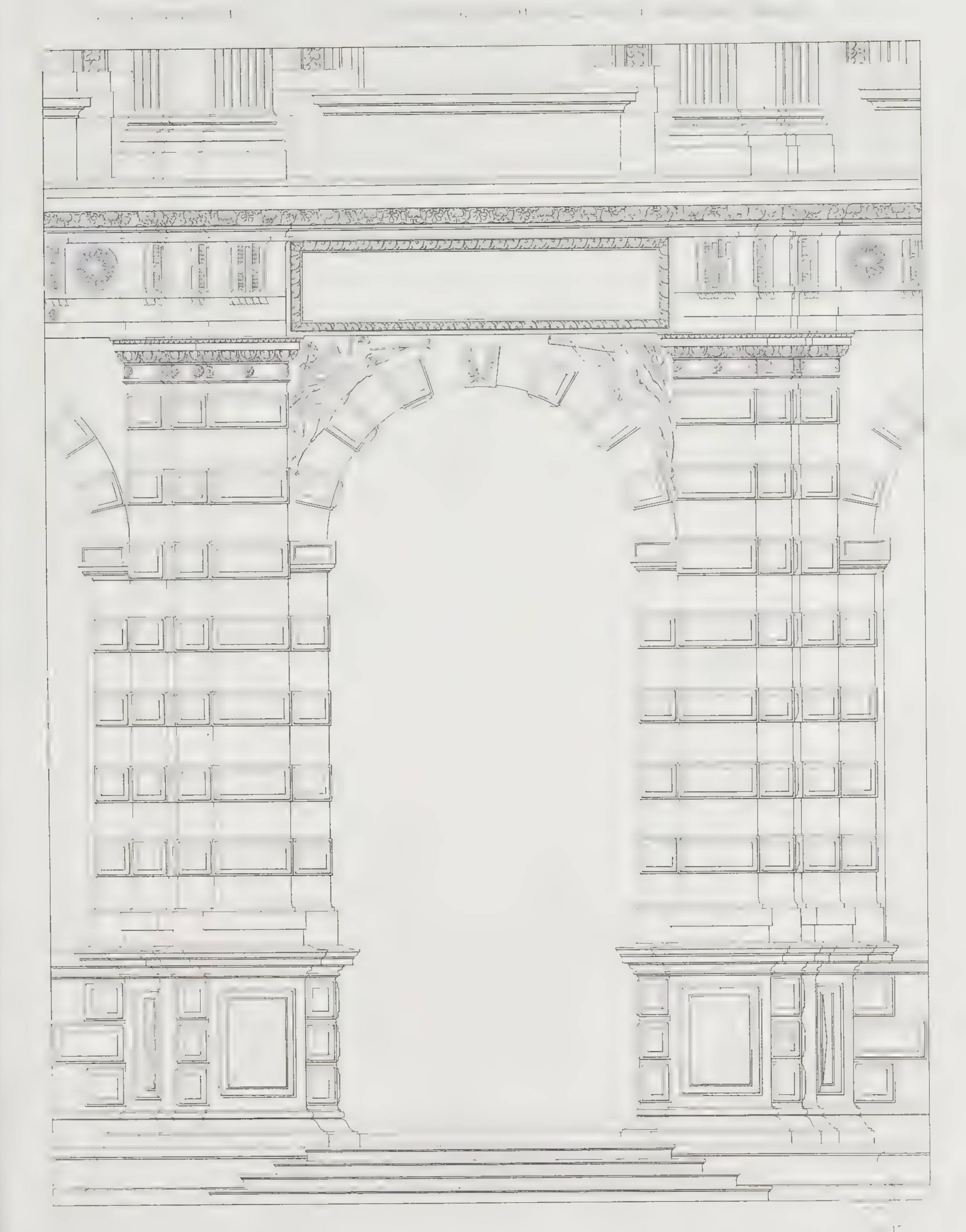
A. GRIM



A GRIM

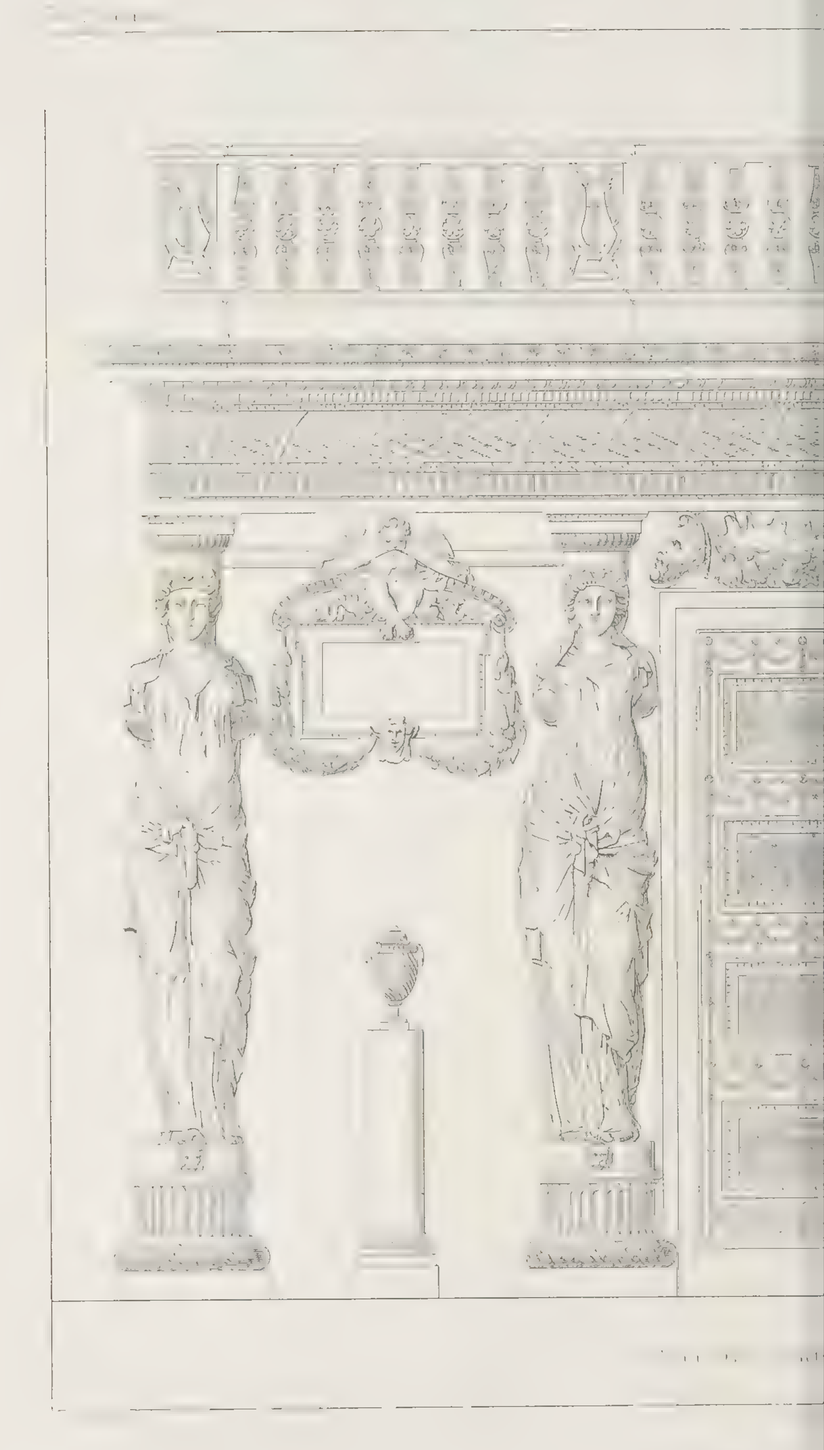








Plan





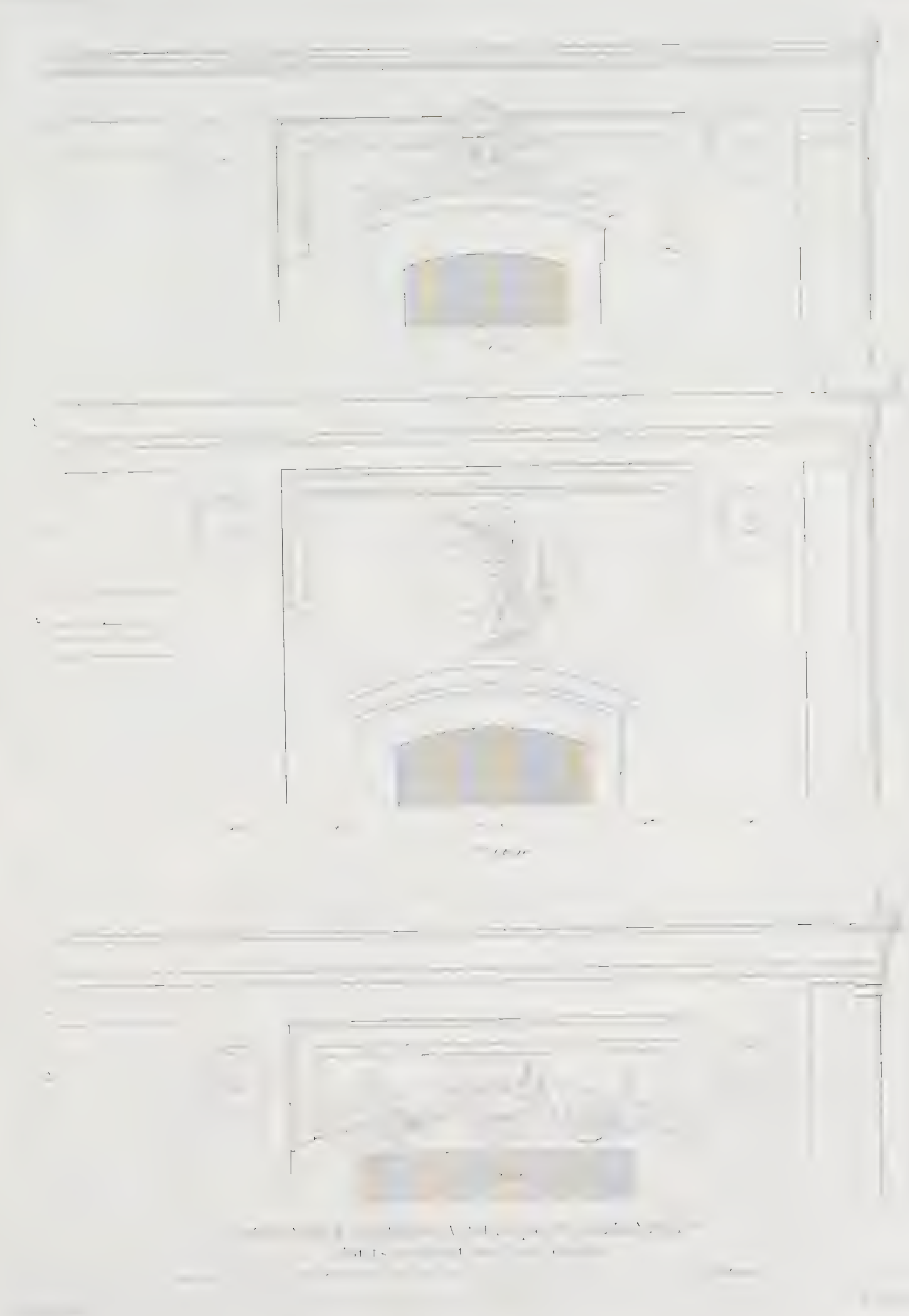


[illegible]

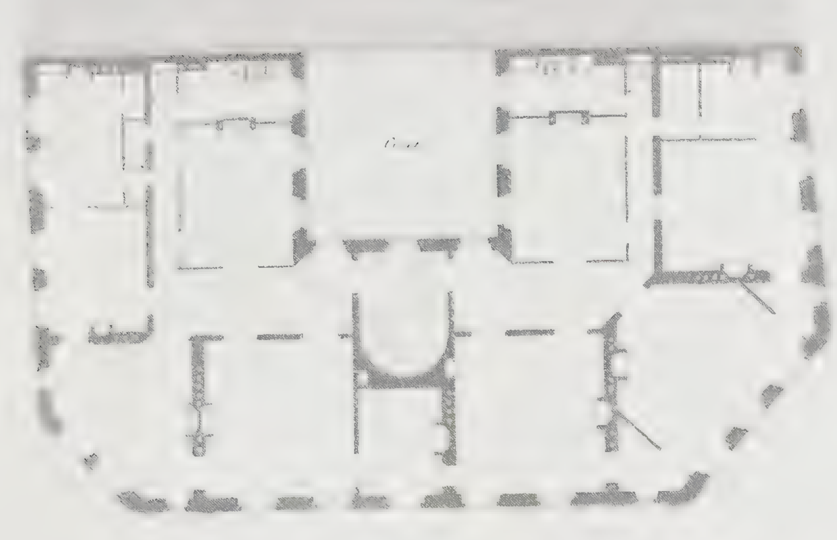
[illegible]

... des balcons du 1er Étage

... A GRIM ...

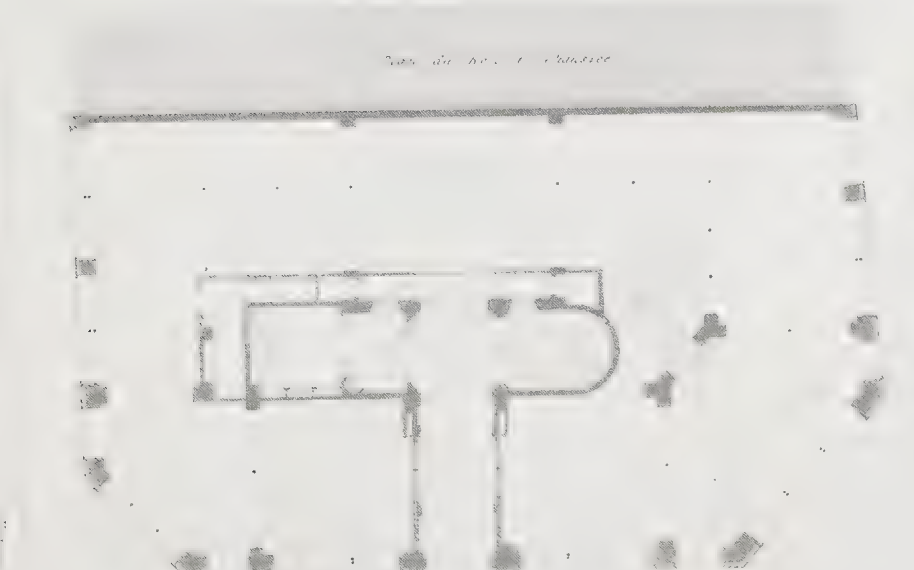


Plan du 2me Étage



[illegible] A PARIS par M. [illegible] Arch^te

Plan du Rez de Chaussée

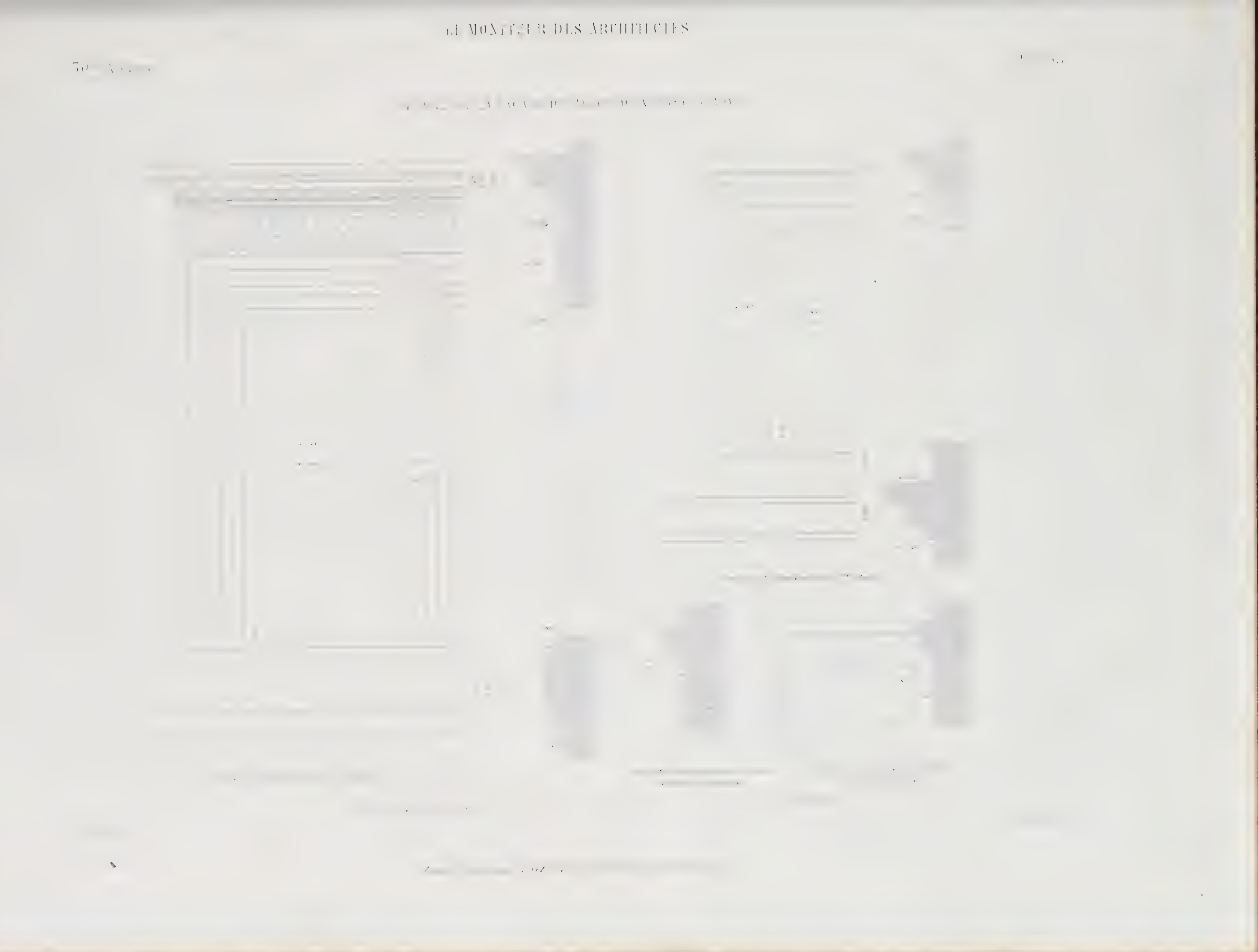


Imp. Lith. par A. GRIM [illegible]

PALAIS DE VENISE A ROME

FACADE PRINCIPALE





[illegible]



Corniche de Couronnement



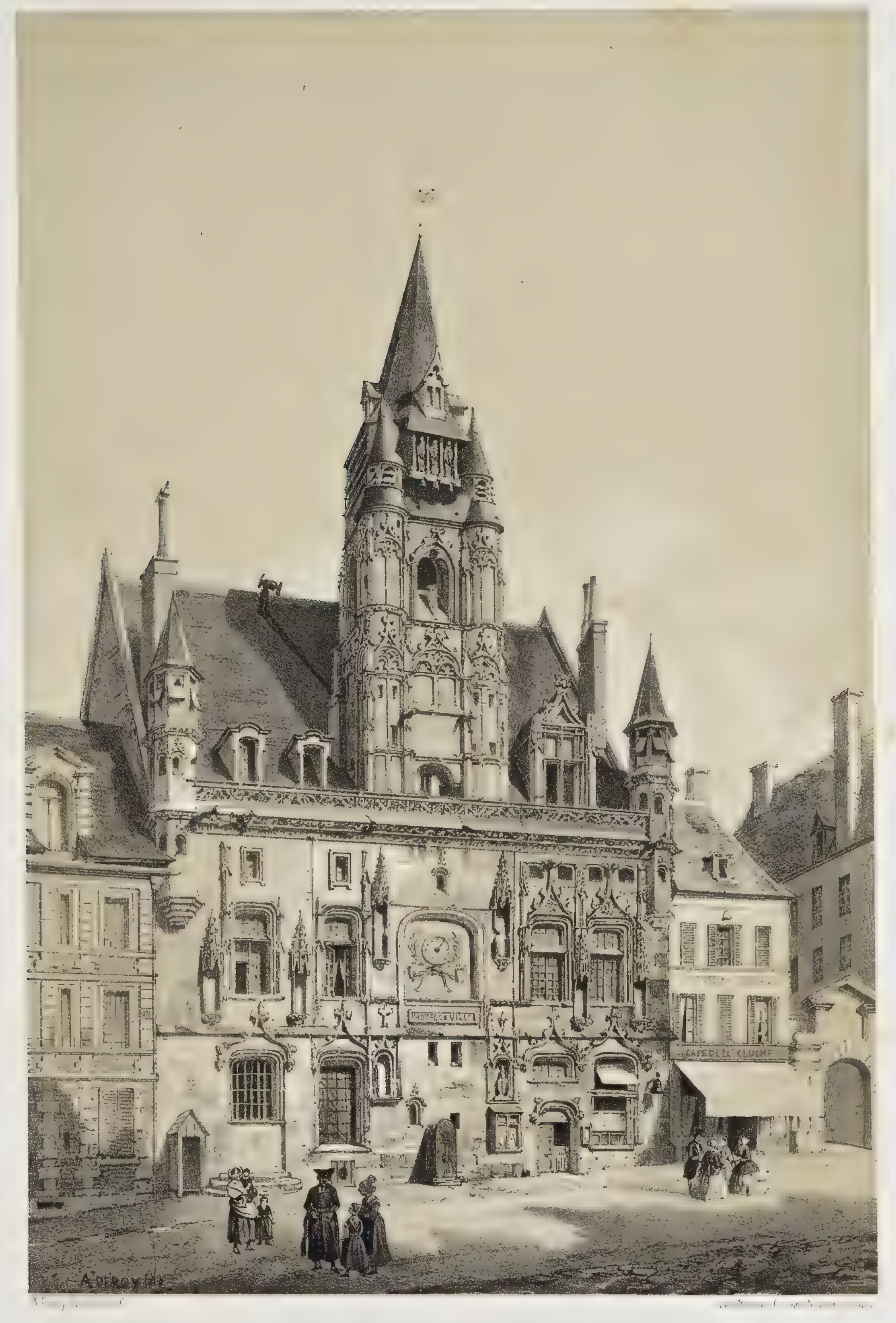
Fragment de l'Angle du Couronnement

Ensemble de la Porte [illegible]

Échelle de Détails de la Corniche

[illegible] A. GRIM, Édit[illegible]

A. GRIM, Edit



HOTEL DE VILLE DE COMPIÈGNE.

Paris, publié par A. GRIM edit. Boulevard St Martin, 9

BAINS PUBLICS ET LAVOIR
A MAIDSTONE (ANGLETERRE)



A GRIM



A. GRIM Éd.



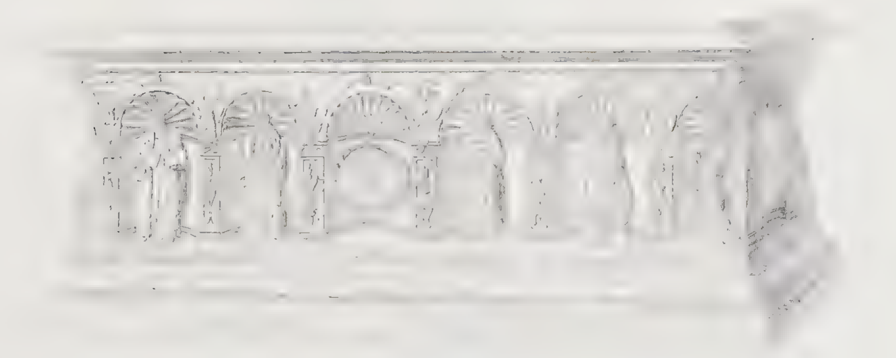
PORTE A[illegible] CLOÎTRE DE LA CATHÉDRALE



ANCIENNE ABBAYE

GRIM





A. GRIM

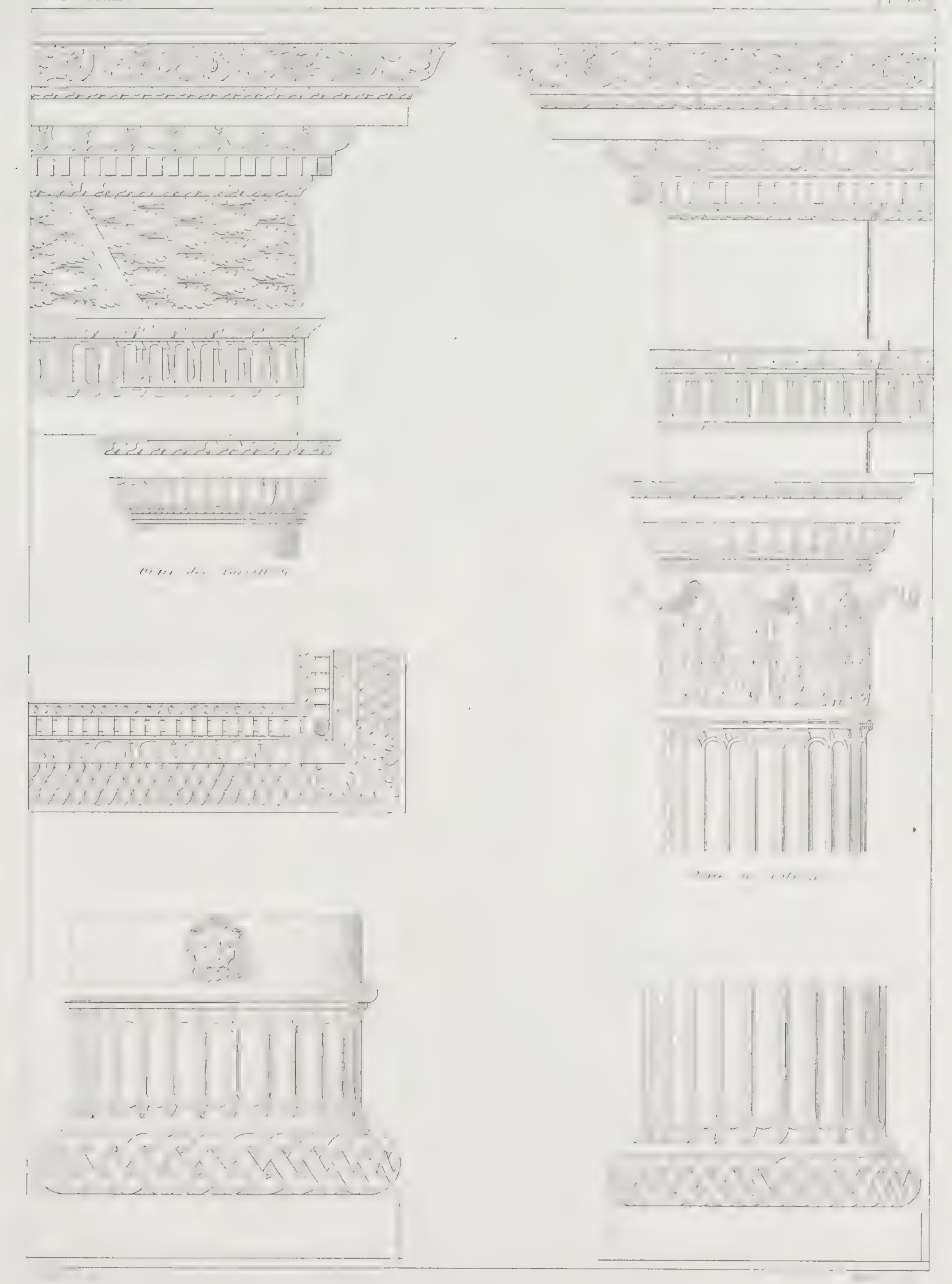


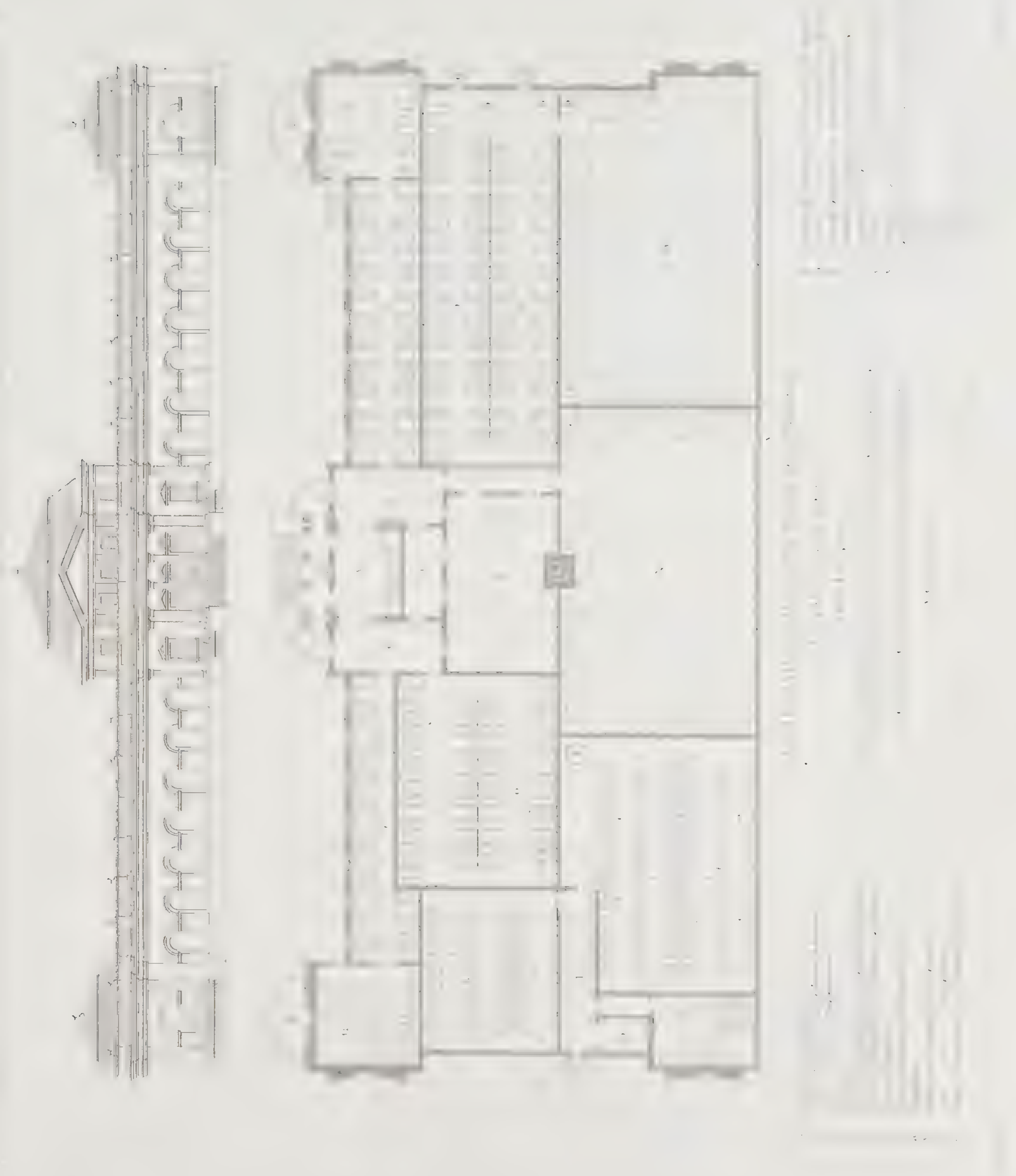
Plan

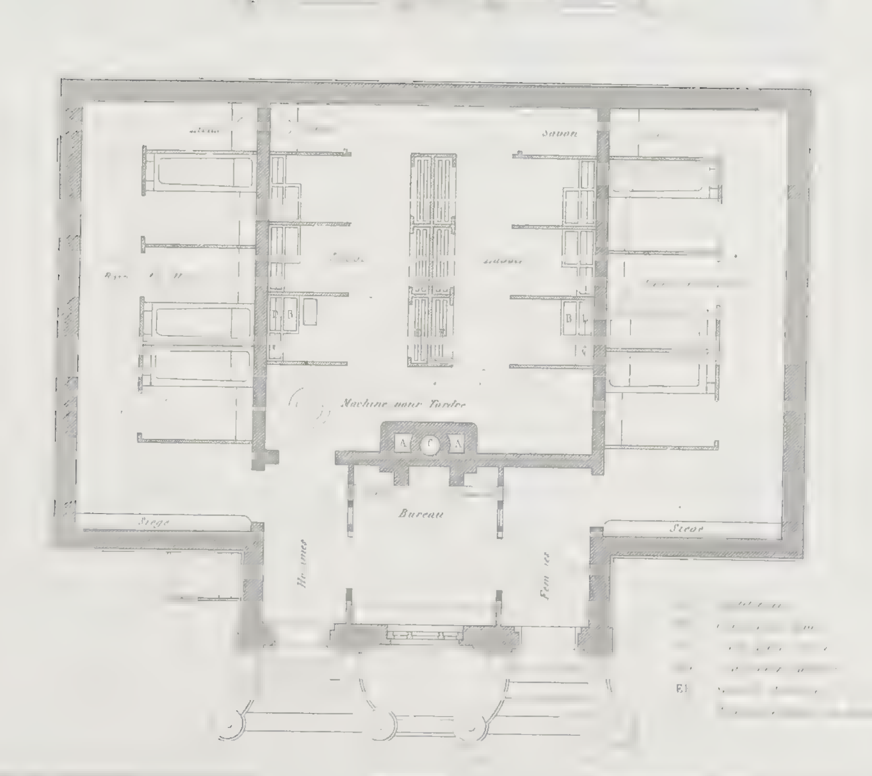
par A. GRIM

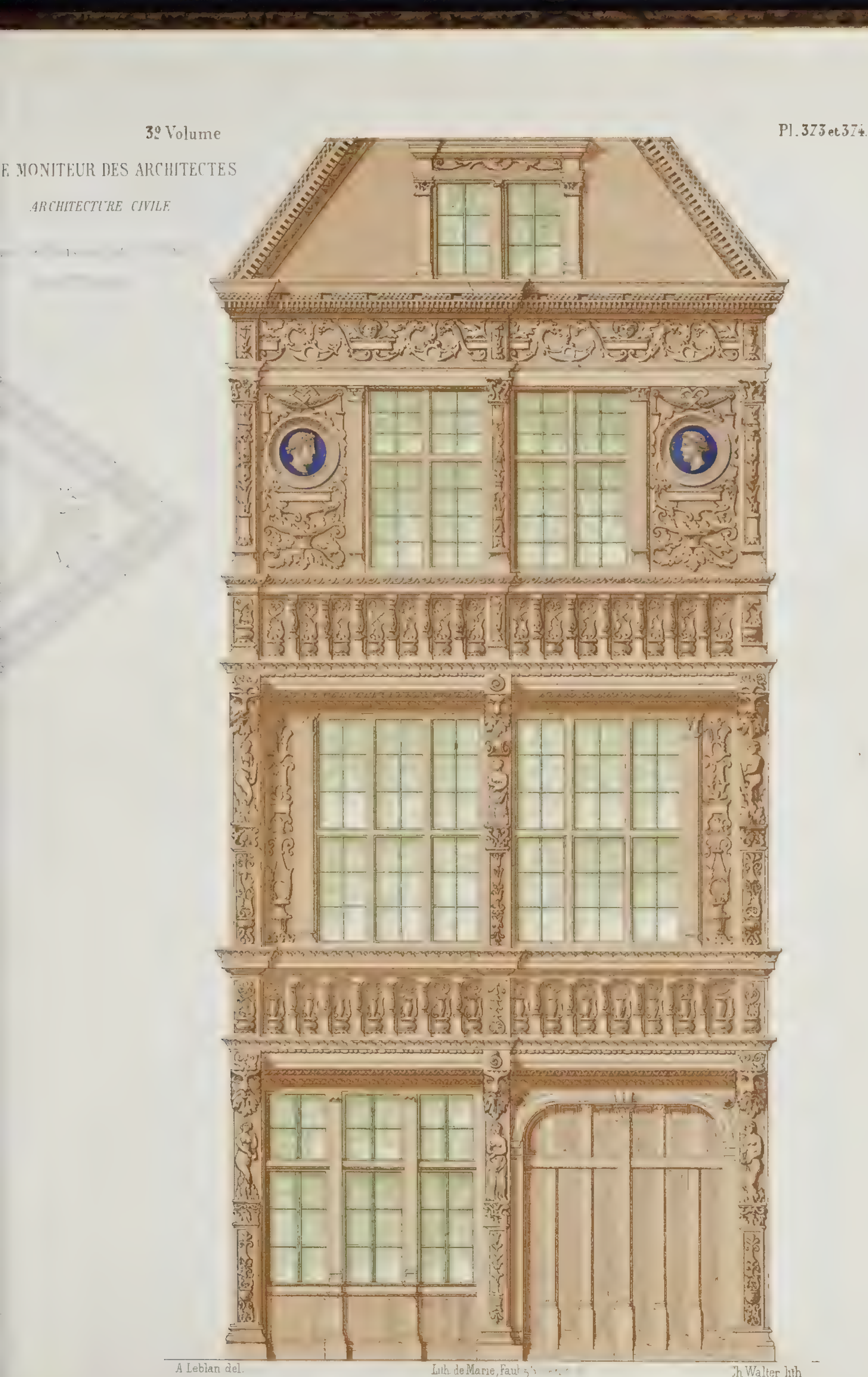
LOUVRE

SALLE DES CARIATHIDES






Savon
Machine pour Tordre
Bureau
Siege
Siege
Hommes
Femmes



A Leblan del. Lith de Marie, Faub ... Ch Walter lith

Paris, publié par A. GRIM, Edit. Boulevart St Martin 19



Corniche supérieure



Balcon du 1er Étage



Partie du Rez-de-Chaussée

Paris, publié par A. GRIM, Edit. Boulevart St. Martin, 19.



ELEVATION DE L'AB… DE … S… STOR A COBLENTZ

A. GRIM, Edit.

LAVOIR CONSTRUIT A PARGNY-SOUS-MUREAU (VOSGES)

PAR ABEL MATHEY, ARCHITECTE

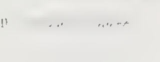
Elévation principale



Elévation latérale



Plan

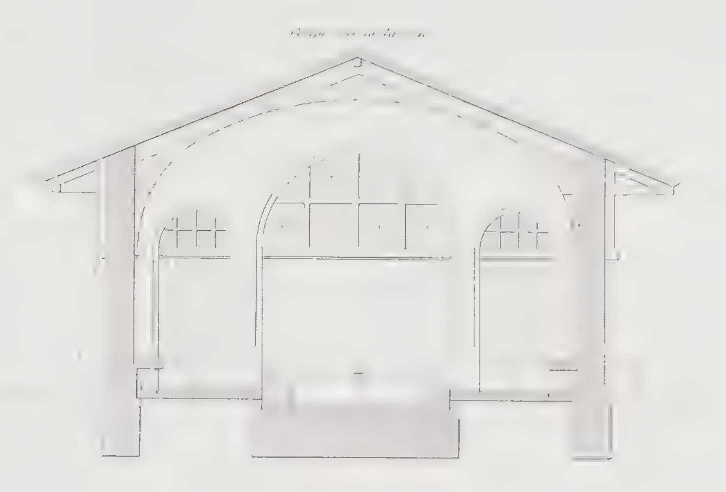


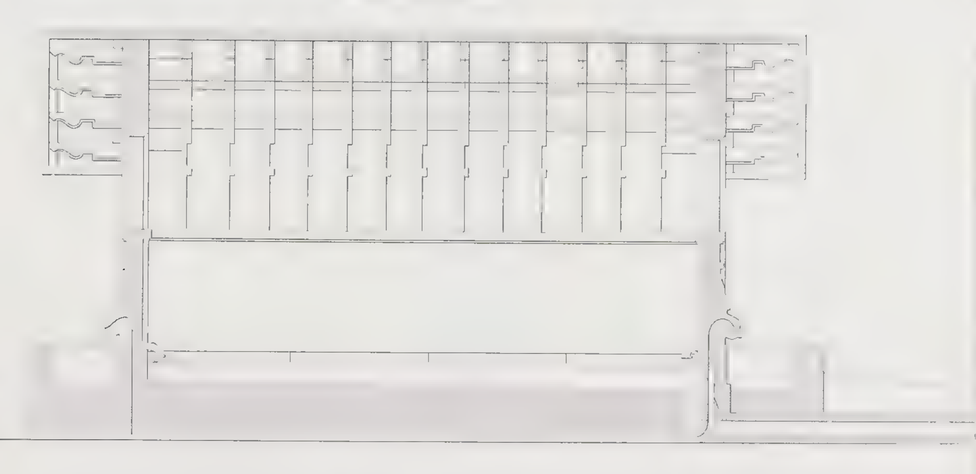




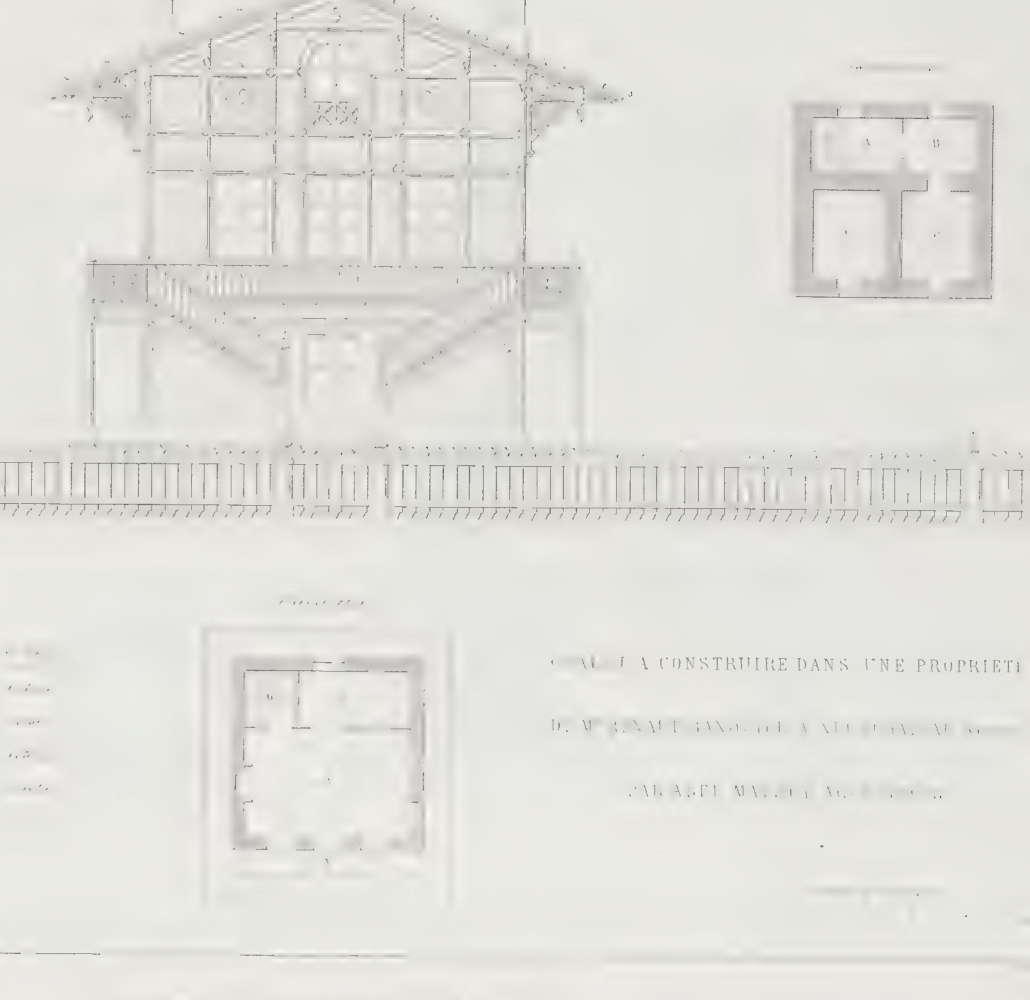
Paris. Publié par A. GRIM Edit.r Boulevart S.t Martin 39

LAVOIR CONS...





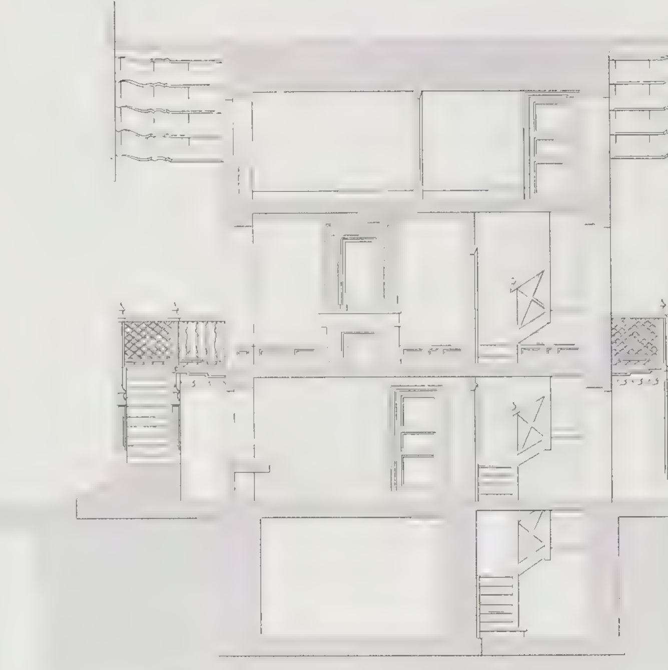
... par A. GRIM, Edit. Boulevart S.t Martin ...



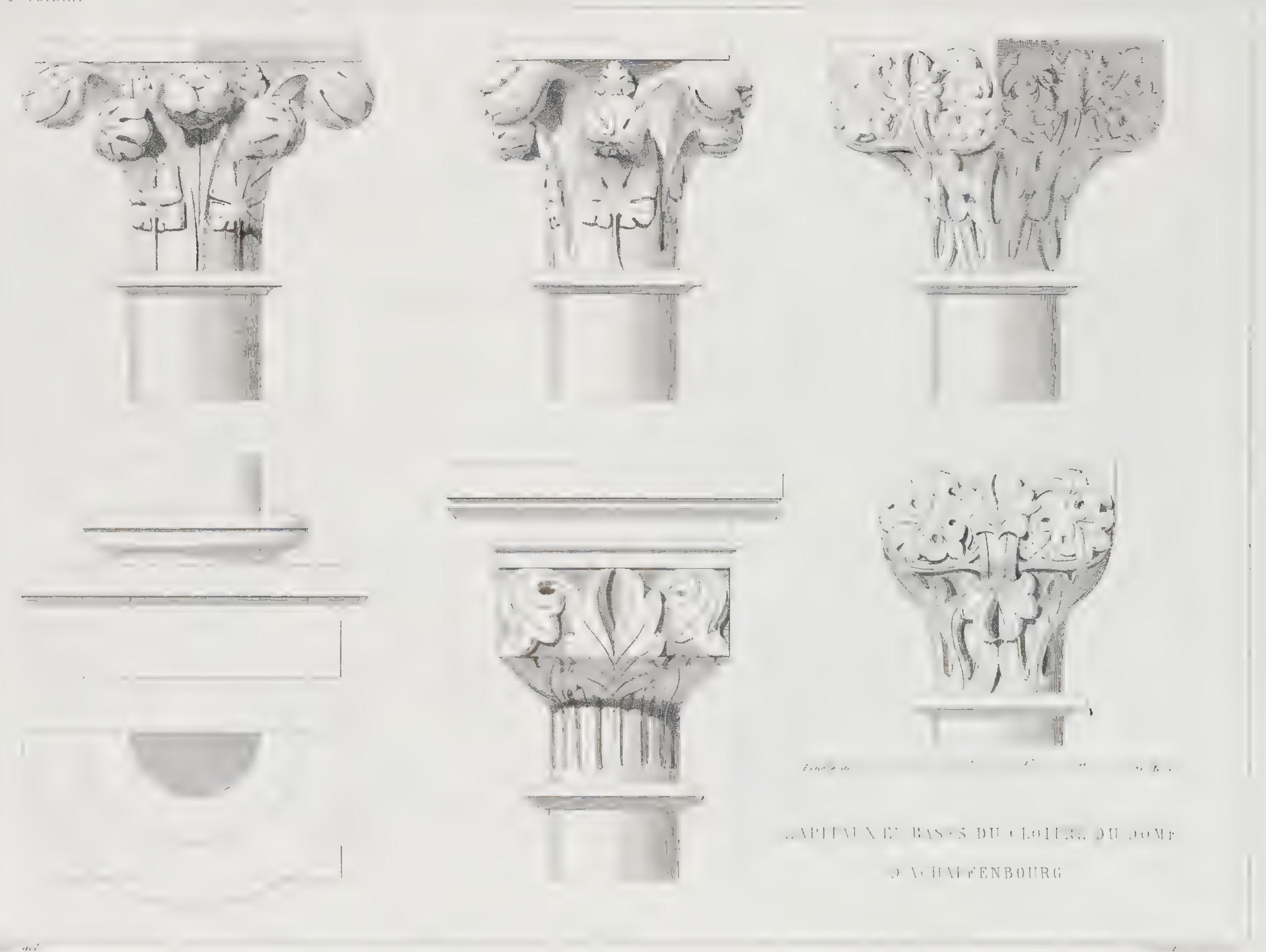
A CONSTRUIRE DANS UNE PROPRIET

CHALET DANS UNE PROPRIETE DE Mr RENAUT, BANQUIER A NEUFCHA… MATHEY ARCHITECTE



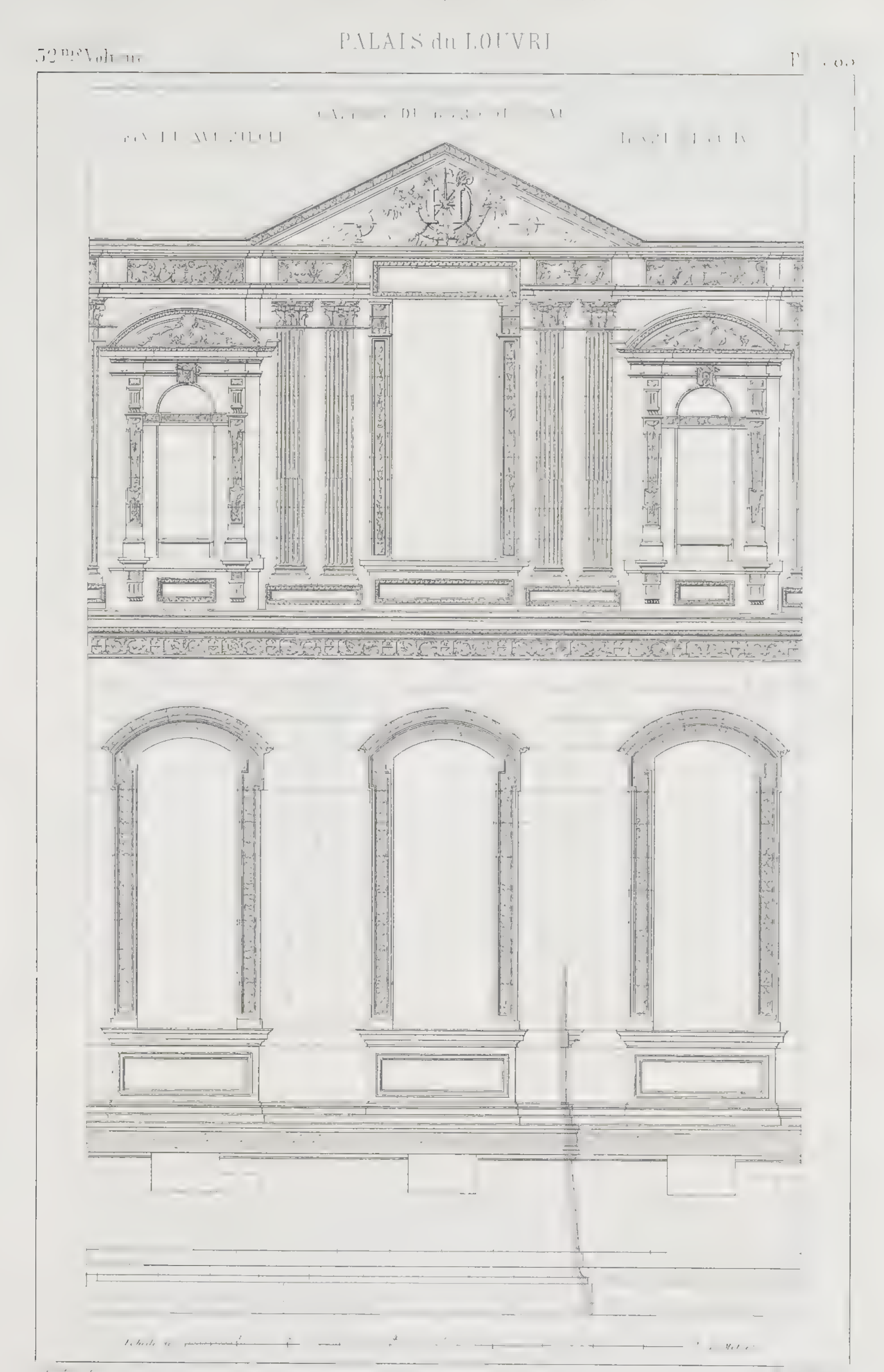


A GRIM Edr



CHAPITEAUX ET BASES DU CLOITRE DU DOME D'ASCHAFFENBOURG

PALAIS du LOUVRE



Paris. Publie par A. GRIM. Edit.r Boulevard

FIN 16e SIÈCLE

